



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 104 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 30 mai 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 mai 2005

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Traduction]

UN SYMBOLE POUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.) avec l'appui du député d'Edmonton—Sherwood Park, propose:

Que la Chambre s'engage par la présente à adopter son propre symbole institutionnel qui tient compte de son rôle constitutionnel, son patrimoine et son pouvoir distincts et que, pour ce faire, elle demande au Président de mettre au point un processus pour faire appel aux députés et à la population et évaluer les propositions que ces derniers soumettront, afin de permettre à la Chambre de faire un choix et de prendre les mesures nécessaires pour protéger et promouvoir le symbole dans les travaux publics des députés et de la Chambre, le tout d'ici un an ou à une date fixée par la présente Chambre ou la prochaine législature.

—Monsieur le président, je suis heureux d'entamer le débat sur cette motion qui concerne un sujet auquel j'ai accordé une certaine attention au cours des années. J'espère que les députés seront d'accord avec moi pour dire qu'il est temps pour nous d'envisager l'adoption d'un symbole distinct pour la Chambre des communes.

• (1105)

Je suis heureux que le député d'Edmonton—Sherwood Park, de l'opposition officielle, appuie la motion et je l'en remercie. Visiblement, la motion n'a rien de très partisan. Elle vise à amener les députés à s'entendre sur une question qui m'a toujours semblé importante pour la Chambre.

Son objet peut paraître anodin à certains députés comparativement à celui d'autres initiatives parlementaires dont la Chambre est régulièrement saisie, mais c'en est un qui concerne la Chambre elle-même et non pas l'intérêt de la population en général.

La plupart des députés reconnaîtront sans doute que la Chambre des communes est cruciale dans notre régime constitutionnel. Nous ne sommes pas le seul organe gouvernemental. La population est témoin de la plupart des actions du pouvoir exécutif du gouvernement. Ce pouvoir exécute la plupart des fonctions gouvernementales, mais celui-ci, tout comme les milliers de fonctionnaires à son service, n'aurait aucune légitimité ni aucun compte à rendre si ce n'était de la Chambre et du rôle qu'elle joue.

De même, le pouvoir judiciaire, autre organe de notre régime constitutionnel, ne disposerait d'aucune loi adoptée démocratiquement. Il n'aurait pas de lois sur lesquelles fonder ses décisions si la Chambre des communes n'adoptait pas de lois et si elle ne les modifiait pas de temps à autre.

Je mentionne tout cela uniquement pour mettre en lumière le fait que la Chambre et ses fonctions jouent un rôle important dans l'ensemble du fonctionnement de notre démocratie. Il s'agit de l'institution fondamentale sans laquelle le reste du gouvernement ne fonctionnerait absolument pas de la manière que nous connaissons aujourd'hui.

Au fil des ans, j'ai été frappé de constater à quel point les députés empruntent d'autres symboles dans leur travail quotidien. À en juger par nos cartes d'affaires, notre papier à lettre avec en-tête, notre papeterie et nos communiqués, il semble que nous voulons un symbole, mais que nous en empruntons. Le drapeau du Canada est l'un des symboles que nous empruntons. Bon nombre d'entre nous utilisent l'unifolié, et il n'y a rien de mal à cela, mais ce symbole n'est pas exclusif à la Chambre.

Les armoiries sont l'autre symbole souvent utilisé. Nous constatons qu'elles sont employées partout à l'échelle du gouvernement. Si on se rend à la Cour suprême du Canada, on peut voir les armoiries. Quand on se rend au cabinet d'un ministre, on constate à l'occasion que les armoiries sont utilisées. Celles-ci sont employées à l'échelle de l'appareil gouvernemental. À Rideau Hall, la gouverneure générale s'en sert pour représenter l'unité de la Couronne et de l'ensemble du Canada.

Il n'y a rien de mal à ce que les députés utilisent les armoiries. En fait, celles-ci figurent dans la partie supérieure de ma carte d'affaires de député. Il ne s'agit toutefois pas d'un symbole proprement parlementaire. Je répète que nous empruntons des symboles parce que nous n'en avons pas un qui nous appartient en propre.

Il me semble que pratiquement tous nos partenaires historiques dans l'évolution du gouvernement démocratique ont adopté leurs propres symboles. Je pense à Westminster, à la Chambre des communes du Royaume-Uni, qui a adopté un symbole, la herse sarrasine stylisée. Celle-ci représente la grande grille qui se dresse à l'entrée d'un château, ce symbole appartenant exclusivement à la Chambre des communes britannique.

• (1110)

Pour ce qui est de nos voisins américains, le symbole utilisé par la Chambre des représentants est un sceau stylisé. On le retrouve sur la plupart des envois des membres de la Chambre des représentants.

Initiatives parlementaires

Notre Président a son symbole aussi. La plupart des députés savent ce que c'est. Il s'agit de la masse. Le Président utilise ce symbole depuis de nombreuses années. C'est le symbole du Président, et non de la Chambre, même si on le retrouve de temps à autre sur des documents de la Chambre lorsque le Président a un rôle à jouer. Je le répète, même notre propre Président a un symbole, mais nous, députés, n'en avons pas.

Je voudrais souligner l'importance d'un symbole, d'un mot-symbole ou de ce que l'on appelle une marque de commerce dans les communications modernes. Je suppose que je n'ai pas à défendre ce point avec trop de vigueur. Je crois que les députés vont reconnaître que dans notre société, et dans le monde en général, les marques de commerce, les symboles et les mots-symboles sont extrêmement importants dans les communications.

Partout, les institutions et les personnes morales ont leur symbole. La Société Radio-Canada a son propre symbole, tout comme General Motors et tous les réseaux de télévision, notamment CTV et Global. Je ne veux oublier personne. Les universités ont toutes leur symbole. Ma propre école secondaire a son symbole, qui figure sur une tasse à café que j'utilise encore de temps à autre. Tous ces symboles font partie d'une industrie mondiale dans le domaine des mots-symboles et des marques de commerce. Ils sont tous là pour favoriser les communications.

Or, nous en n'avons pas à la Chambre. Le Canada lui-même a adopté son mot-symbole il y a environ trois décennies. C'est le mot Canada avec un petit drapeau canadien placé au-dessus du dernier « a » dans le mot Canada. C'est un outil de communications fort réussi que le Canada a utilisé de façon constante au fil des ans. Je pense l'avoir vu sur un avion militaire il n'y a pas très longtemps. Il y a ensuite les Forces armées canadiennes, qui constituent un très bon exemple de l'utilisation des insignes, des insignes d'épaule notamment, qui sont des symboles des Forces armées canadiennes.

Toutes les institutions de notre société finissent tôt ou tard par adopter un symbole; or, nous n'en avons pas un dans cette enceinte. Je crois que nous devrions en établir un pour notre institution, afin de refléter notre rôle unique qui est distinct de celui de l'exécutif, du pouvoir judiciaire au Canada, ainsi que des autres organes et organismes du gouvernement. Nous devrions en avoir un. Je pense qu'il nous aidera à encore mieux faire connaître aux Canadiens le rôle et les fonctions de la Chambre des communes.

En parcourant la Chambre du regard, nous constatons un foisonnement d'art symbolique. Nos pupitres de bois sont ornés de divers symboles sculptés. Des sculptures de pierre parent les murs. Nous voyons aux fenêtres des vitraux à motifs symboliques. Il y a également de nombreux symboles au plafond. J'y vois justement une toile de lin, encore en fort bonne condition, offerte en cadeau il y a longtemps par le peuple irlandais.

Il y a de nombreux symboles, mais il n'y en a aucun de la Chambre des communes. Les sculptures des portes d'entrée en chêne massif de la Chambre représentent une grande diversité de sujets. Il y a également des sculptures partout dans l'antichambre, mais rien ne symbolise la Chambre des communes. Ce devrait être le cas pourtant. J'ai hâte de voir le jour où il en sera ainsi. Nous devrions saisir l'occasion, plonger dans le XXI^e siècle, adopter un symbole qui soit le reflet de la Chambre et nous engager dans ce processus.

• (1115)

Je ne vois là rien de partisan, comme je l'ai dit. J'espère que tous les députés voudront appuyer le processus. Comme la motion le propose, il s'agit d'un processus mené par le Président et comportant des consultations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la

Chambre. Il résulterait de ces consultations une ou plusieurs propositions que la Chambre pourrait étudier pour ensuite en sélectionner une. J'espère que le symbole que nous choisirons pour les Canadiens sera encore ici longtemps après notre départ, durant des siècles peut-être.

J'invite tous les députés à considérer favorablement la motion et à envisager de l'adopter. Il nous est possible d'adopter cette motion aujourd'hui sans en débattre davantage. S'il y a un vote, je prie les députés d'envisager de l'appuyer.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, j'appuie cette motion. La création d'un symbole officiel pour représenter la Chambre des communes me semble être un objectif valable.

Dans une certaine mesure, les institutions conçoivent leurs propres symboles de façon officielle. Parfois, les symboles ainsi conçus sont les plus valables. Mes commentaires porteront en partie, aujourd'hui, sur les symboles que nous avons adoptés officiellement et sur leur valeur. Bien sûr, il n'y a aucun mal, bien au contraire, à tenter d'officialiser les marques ou symboles officiels que nous utilisons déjà à la Chambre.

Je vais commencer par dire quelques mots au sujet des symboles qu'à première vue les gens associent selon moi à la Chambre des communes. Ces idées pourraient éventuellement être examinées de plus près ultérieurement.

Le symbole de la masse, par exemple, qui est déjà utilisé, vient immédiatement à l'esprit. Sur tous les insignes de parlementaires qui sont attribués aux députés et que certains collègues portent même aujourd'hui, la masse sert à indiquer que le titulaire de l'insigne est un député de la Chambre des communes. La masse est donc déjà utilisée ailleurs comme méthode d'identification. Ailleurs, elle est utilisée comme symbole de l'autorité de la présidence, mais aussi de celle de la Chambre elle-même. Bien entendu, cette autorité est conférée au Président par la Chambre. Donc, dans une certaine mesure, la masse est déjà un symbole important de la Chambre des Communes. Il y a à cela des aspects positifs et négatifs.

La masse est une belle oeuvre d'art qui revêt une grande importance historique. Elle représente bien entendu l'indépendance de la Chambre, car elle était à l'origine un gourdin utilisé par le sergent d'armes pour repousser les hommes du roi qui tentaient de pénétrer dans la Chambre lorsqu'ils n'y étaient pas invités. C'était là une signification importante.

L'un des problèmes, c'est que cette masse n'est pas propre à la Chambre des communes du Canada. D'autres assemblées législatives canadiennes ont une masse qui leur est propre. Je pense entre autres à la magnifique masse des Territoires du Nord-Ouest que j'ai vue il y a quelques années à Yellowknife. Elle a été conçue spécialement pour cette assemblée législative; elle reflète à la fois la tradition et le caractère unique des Territoires du Nord-Ouest. Ce n'est pas le cas de notre masse, qui est identique à celle qu'utilisent de nombreux autres pays du Commonwealth.

Initiatives parlementaires

Le fauteuil, ou trône, du Président, pourrait aussi servir de symbole. C'est un objet magnifique. La tour de la Paix m'apparaît également comme un choix possible; en la voyant, les gens l'associent instantanément au Parlement. On peut se demander si elle renvoie davantage au Parlement au sens large — c'est-à-dire y compris au Sénat — ou s'il serait légitime de nous l'approprier comme symbole. Ce sont là diverses options.

Je dois souligner, cependant, qu'à l'heure actuelle, nous utilisons de manière officieuse les armoiries du Canada sur de nombreux articles associés à la Chambre des communes. Par exemple, l'un des symboles que les députés peuvent choisir de mettre sur leur carte professionnelle — et c'est celui qui figure sur ma carte depuis mon élection — comprend les armoiries du Canada. Ce symbole est perçu comme un signe de la participation du député au processus politique du pays.

Je suis bien conscient qu'il s'agit du symbole du Canada, du gouvernement du Canada. D'aucuns pourraient dire que la distinction entre le Canada et la Chambre n'est pas suffisamment marquée, mais je ne crois pas qu'il soit mauvais de nous approprier un symbole ayant une portée plus vaste. Les cahiers de la Chambre des communes et les nécessaires à correspondance que bon nombre d'entre nous utilisent arborent aussi les armoiries du Canada. Ces dernières servent même d'économiseur d'écran par défaut sur nos ordinateurs; elles apparaissent à l'écran de mon ordinateur chaque fois que je cesse de l'utiliser pendant plus de cinq minutes.

Les armoiries sont une des possibilités. Les assemblées législatives utilisent beaucoup les armoiries. Je sais, par exemple, que l'Assemblée législative de l'Ontario a ses propres armoiries. Il s'agit là de son symbole. On peut s'en rendre compte en regardant l'équivalent ontarien de CPAC, le canal qui diffuse les débats de l'Assemblée législative de l'Ontario. On peut y voir l'illustration des armoiries.

• (1120)

En fait, je pense que ce n'est pas une très bonne idée. Je dis cela parce qu'il n'y a aucun rapport entre les armoiries et tout autre symbole couramment associé à l'Ontario. Quand on voit le symbole, on ne comprend pas instinctivement ce qu'il représente. Dans une certaine mesure, je pense qu'il aurait mieux valu ne pas se servir des armoiries de l'Ontario.

J'ai vu, dans d'autres pays où j'ai vécu ou séjourné, l'utilisation de symboles dérivés des armoiries. Vu l'importance des armoiries comme forme courante de représentation symbolique du Canada, il me semble que l'idée comporte certains mérites.

Ainsi, le Parlement de l'État de Victoria, en Australie, utilise comme symbole la Croix-du-Sud, une version simplifiée des armoiries de l'État de Victoria. C'est très efficace. On comprend clairement que c'est là son symbole. Le lion rouge qui figure dans les armoiries de la Tasmanie est utilisé comme symbole du Parlement de Tasmanie. En Australie-Occidentale, on utilise comme symbole le cygne noir, qui figure au centre des armoiries de cet État.

Quand on examine les documents produits par l'Assemblée nationale du Québec, on voit que la fleur de lis est utilisée. Cela fait partie des symboles du Québec. Les documents, les lois et les livres blancs qui émanent de l'Assemblée législative du Québec se distinguent très clairement et sont facilement reconnaissables parce que la fleur de lis y est utilisée comme ornement et en toile de fond. On emploie aussi une police de caractères particulière pour tous les documents de l'Assemblée législative du Québec. Nous devrions peut-être nous inspirer aussi de cette idée pour la Chambre des communes.

Mon collègue a mentionné que les États-Uniens utilisent des sceaux. Il semblerait qu'ils n'ont pas d'armoiries puisque, au moment de la révolution, ils ont rejeté toute notion d'aristocratie et de noblesse, de même que les symboles de la noblesse. Ils se sont donc tournés vers les sceaux. Le président des États-Unis, par exemple, a son propre sceau qu'il utilise pour sceller des documents. Cette pratique remonte à l'utilisation des sceaux visant à indiquer l'autorité de la Couronne. Le gouverneur général du Canada appose un sceau aux lois adoptées par le Parlement. C'est une coutume américaine qui s'inscrit dans le cadre de la tradition. Les départements américains ont tous un sceau distinct qui figure généralement sur un drapeau, si le département en a un. Différents États se servent des sceaux. Le sceau est un symbole d'autorité reconnu aux États-Unis.

Au Canada, les armoiries ont une fonction essentielle au chapitre des symboles. Par conséquent, il me semble que le symbole que nous adopterons devrait s'inspirer des armoiries du Canada. Nos armoiries sont riches en significations. Nous pourrions prendre un élément des armoiries, le simplifier et l'utiliser comme symbole. Nos armoiries comportent de nombreuses feuilles d'érable. Nous pourrions incorporer le symbole national de la feuille d'érable dans le symbole choisi.

Les éléments qui ne figurent pas dans les armoiries, comme la masse, ne doivent pas nécessairement être exclus. Cependant, je crois que certains éléments des armoiries pourraient être intégrés à l'élément choisi pour représenter le Parlement, qu'il s'agisse de la masse, du fauteuil présidentiel, de la tour de la Paix ou d'un autre, pour former le symbole reconnu de la Chambre des communes.

• (1125)

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, je serai obligé de jouer dans cette belle symphonie avec une tonalité légèrement différente. J'ai le goût de faire un commentaire général à mon collègue, le député de Scarborough—Rouge River. Pour cela, je vais utiliser un français bien typique de chez nous, au Québec: faut-il avoir du temps à perdre; faut-il avoir du temps à imaginer des niaiseries pareilles. Faire perdre une heure de travail de la Chambre avec un dossier comme celui-là, c'est d'un ridicule consommé.

Je vous explique pourquoi. Bien sûr, vous n'êtes pas habitués à entendre cela de ma bouche, mais mon commentaire sera non partisan. Vous savez, la semaine dernière, les députés de tous les partis étaient en relâche parlementaire, non pas en vacances. Nous avons profité de l'occasion pour rencontrer beaucoup de gens. Le calendrier fait en sorte qu'à toutes les périodes de trois, quatre ou cinq semaines au plus, les députés ont une semaine pour travailler dans leur circonscription, rencontrer des gens, tenir des activités et être présents dans leur comté. Je suis persuadé que mes 53 collègues du Bloc québécois et moi-même avons eu une semaine très active dans nos circonscriptions. Nous avons rencontré et parlé avec les gens ordinaires.

Initiatives parlementaires

Je vais vous annoncer, en primeur, que personne ne m'a parlé du symbole de la Chambre des communes la semaine passée. J'aurais le goût de m'adresser — même s'ils ne peuvent pas me répondre — aux gens dans les galeries. Est-ce que le symbole de la Chambre des communes est au centre de leur préoccupation? Est-ce que cela n'est pas totalement ridicule?

Pour ce qui est des gens rencontrés la semaine dernière, de quoi nous ont-ils parlé et de quoi ont-ils le goût d'entendre parler? Les chômeurs et les chômeuses ont le goût de savoir quand le gouvernement réglera les problèmes d'admissibilité à l'assurance-emploi. Est-il acceptable qu'uniquement 40 p. 100 des gens parmi ceux qui payent des cotisations à l'assurance-emploi se qualifient et que 60 p. 100 ne se qualifient pas? On est loin de se préoccuper du symbole de la Chambre des communes.

Cette semaine-là, nous avons rencontré des retraités et des aînés qui sont encore victimes quant au Supplément de revenu garanti. En passant, je félicite mon collègue de Saint-Maurice—Champlain pour le travail qu'il a fait dans ce dossier. Ces gens ont peut-être pu se ramasser une petite pension, mais beaucoup de retraités ont du mal à joindre les deux bouts. Il y en a qui nous écoutent présentement. Pensez-vous que pour ces retraités, avec leur petite pension et, parfois, avec l'amélioration de la pension de vieillesse — il y a des fois où ils ont eu 47 ¢ d'augmentation par mois —, le symbole de la Chambre des communes soit au centre de leur préoccupation? Absolument pas!

La semaine dernière, nous avons également rencontré des groupes communautaires. Comme nous, ils ont eu à vivre des coupures au niveau du Programme carrière-été. Dans ma circonscription, selon le secteur, ces coupures peuvent varier de 31 à 50 p. 100 au niveau de ce programme. De plus, en Haute-Côte-Nord, dans certains villages, nous avons des taux de chômage de 18, 20 ou 22 p. 100.

Les groupes communautaires ont besoin d'un programme comme carrière-été pour les aider à offrir des services à la population et aussi pour donner des expériences de travail à des jeunes.

• (1130)

Si les jeunes gagnent de l'argent en ayant un travail d'été obtenu grâce au Programme carrière-été, cela soulagera les parents.

Les groupes communautaires sont enragés contre le gouvernement libéral. Ils n'ont pas le goût d'entendre parler du symbole institutionnel de la Chambre des communes. Voyons donc!

D'autre part, nous avons rencontré un autre groupe de personnes cette semaine, soit ceux et celles dont l'horaire de travail leur a permis de suivre les travaux de la Commission Gomery qui jouit des plus hautes cotes d'écoute actuellement au Québec. L'argent des payeurs de taxes et d'impôts a littéralement été volé par ce gouvernement et ce Parti libéral.

Ceux qui suivent les travaux de la Commission Gomery ont connu les agissements du Parti libéral: les amis du régime, les gens engagés dont le nom figure sur les registres de paye, les enveloppes d'argent, les 120 000 \$ d'argent noir qui ont été distribués pour faire campagne dans des circonscriptions de l'Est du Québec, détenues par des députés du Bloc québécois. Pense-t-on que les gens qui sont scandalisés par ce qu'ils apprennent tous les jours à la Commission Gomery ont le goût qu'on leur parle du symbole institutionnel de la Chambre des communes?

Cela n'a pas de bon sens. Je ne sais pas qui sera en mesure de raisonner ce député. À tout bout de champ, il part dans des dérapages ou des dérives constitutionnels. Il faut que certaines personnes le ramènent à la raison.

Comme on s'en doute, je ne pense pas que le Bloc québécois sera favorable à la motion déposée par mon collègue. C'est tout simplement une question de GBS, c'est-à-dire une question de gros bon sens.

Un jour, quand tous les problèmes qui existent au Canada seront réglés, on pourra peut-être y penser. Or en ce qui nous concerne, nous aurons quitté ce pays, et le symbole de la Chambre des communes, s'il y en a un, nous serons en mesure d'affirmer qu'il est beau et qu'il reflète bien le pays. Mais nous, nous aurons déjà accompli la souveraineté du Québec.

Donc, nous ne nous sentons absolument pas concernés par cette motion ridicule. Ce sera un vote libre, mais je suis persuadé que la majorité des collègues du Bloc québécois voteront contre cette motion inutile, ridicule et totalement inefficace.

AFFAIRES COURANTES

• (1135)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre tous les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement à l'égard de la motion suivante:

Que le vote par appel nominal sur la motion du député de Prince George—Peace River et sur l'amendement à ladite motion présenté par le député de Calgary-Sud-Ouest, qui devait se tenir le 31 mai, soit reporté à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles, le 1^{er} juin 2005.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

UN SYMBOLE POUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur la motion n° 228 présentée par mon collègue, le député de Scarborough—Rouge River.

Tout d'abord, j'ai beaucoup d'admiration pour le travail du député de Scarborough—Rouge River et pour l'intérêt qu'il porte aux questions touchant le Parlement, en particulier la Chambre des communes. Il convient de signaler que cet auteur réputé a publié des ouvrages sur la Chambre des communes. Il fait figure d'autorité en la matière, peut-être plus que quiconque ici présent, du moins au moment où je parle.

Je veux, par ces propos, reconnaître la volonté du député de saisir la Chambre de la question du bien-être du Parlement, et de la Chambre des communes, et de ce que cela signifie dans une démocratie constitutionnelle comme la nôtre. Certains députés qui siègent ici depuis peu et d'autres, qui y sont depuis longtemps, ont parfois tendance à oublier la grande importance du Parlement, notamment celle de la Chambre des communes, et la véritable affection que nous portons à cette institution.

Je représente la circonscription de Winnipeg-Centre, lieu où avait élu domicile l'un des plus grands parlementaires de l'histoire du Canada. Je vais revenir un peu en arrière sur un chapitre de l'histoire du pays. En 1921, le gouvernement du Canada voulait emprisonner J.S. Woodsworth pour son rôle de leader durant la grève générale de Winnipeg en 1919. En fait, Woodsworth a été accusé de sédition pour avoir cité la Sainte Bible et le livre d'Ésaïe pendant une assemblée des grévistes dans le centre-ville de Winnipeg. Le gouvernement fédéral voulait l'enfermer pour de bon.

Cependant, la population de Winnipeg-Centre ne voulait pas qu'il soit emprisonné et l'a choisi comme député pour la représenter au Parlement. Comme il était un ministre du culte, la population estimait qu'il avait le droit de citer les écritures durant une assemblée concernant la justice sociale, dont il était un défenseur. Il s'est fait connaître comme l'un des champions dans l'art d'utiliser la Chambre des communes comme tribune — car telle est sa fonction — pour faire entendre la voix des gens du peuple, qui n'ont pas autant voix au chapitre dans des régimes moins démocratiques.

Si je raconte cela, c'est parce que J.S. Woodsworth a été député de ma circonscription pendant 21 ans, de 1921 à son décès en 1942. Toutefois, à ce moment-là, la population de Winnipeg-Centre a élu un autre défenseur du Parlement et de la procédure parlementaire, l'honorable Stanley Knowles.

Stanley Knowles a représenté ma circonscription avec grande distinction pendant 42 ans, de 1942 à 1984, jusqu'à ce qu'un accident vasculaire cérébral le rende incapable de continuer. Il n'a perdu son siège qu'une seule fois lors du grand raz-de-marée de M. Diefenbaker en 1958. À cette époque, il s'est ni plus ni moins taillé la réputation d'être la conscience du Parlement et l'expert en matière de procédure parlementaire. Nous savons tous que M. Knowles a eu l'honneur exclusif d'avoir une place à vie au bureau du greffier de la Chambre des communes. Même après l'ACV qui l'a empêché de poursuivre ses activités de député, on a souvent vu Stanley Knowles assis à côté de la masse, près de la place du greffier, au centre de la Chambre. J'irais même jusqu'à affirmer que personne, de mémoire récente, n'a aimé le Parlement davantage que Stanley Knowles. Personne n'avait plus d'admiration et de respect pour l'institution que constitue le Parlement que le député de Winnipeg Centre—Nord comme s'appelait à l'époque la circonscription qui porte aujourd'hui le nom de Winnipeg—Centre.

●(1140)

Lorsque j'ai vu la motion de mon collègue, le député de Scarborough—Rouge River, j'ai demandé à représenter notre parti et à parler du regretté Stanley Knowles.

Stanley Knowles est décédé six jours après mon élection à titre de représentant de sa circonscription de Winnipeg—Centre. Je n'ai pas eu l'occasion de lui rendre visite à l'hôpital pour lui dire que nous avons récupéré son siège qui était passé au côté adverse pendant deux mandats et a été occupé par un député libéral de 1988 à 1997. Je regrette de ne pas avoir eu la chance de le lui dire personnellement, mais je sais qu'il était au courant que nous avons remporté les élections.

Initiatives parlementaires

Par conséquent, pendant la plus grande partie du siècle dernier, cette circonscription a été représentée par deux des plus grands chefs de file que le Canada ait jamais connus dans le domaine de la justice sociale, en l'occurrence J.S. Woodsworth et Stanley Knowles.

C'est l'admiration et le respect que portait M. Knowles au Parlement qui ressortent vraiment le plus dans sa carrière. Par conséquent, j'ai été emballé par l'idée de la motion n° 228, qui propose l'adoption d'un symbole institutionnel exclusif à la Chambre des communes.

Je ne suis pas un grand défenseur de l'apparat, du cérémonial ou même des traditions officielles de notre pays. J'ai des idées bien arrêtées quant à savoir si la fonction de gouverneur général a encore sa place. Je ne suis franchement pas un grand fan de la monarchie. J'avoue tout cela. Cependant, ce qui importe surtout, c'est que si nous voulons prendre nos distances par rapport à la tradition monarchique et peut-être même à la fonction de gouverneur général, je pense que nous devons remplacer ce cérémonial, cet appareil, par des symboles officiels qui sont conçus au Canada et qui représentent la Chambre des communes et le Parlement.

Je trouve très intéressante l'idée d'avoir nos propres armoiries, notre symbole ou tout autre élément conçu au Canada, de manière à ce que notre institution puisse refléter notre héritage constitutionnel unique, de même que notre pouvoir et notre rôle au sein du Parlement. Je ne vois là rien de mal. Je ne me sens certainement pas menacé par cette idée qui, par contre, semble vraiment contrarier le député bloquiste. Je ne comprends pas comment elle peut irriter autant quelqu'un. En fin de compte, elle est inoffensive et ne comporte pas d'inconvénient.

Elle se prête toutefois au ridicule. Je sais qu'au sein de notre caucus, alors que nous réfléchissions à ce que pourrait être ce symbole, des suggestions qui sont loin d'être gentilles ont été proposées, vu le climat politique auquel nous sommes confrontés aujourd'hui

Certains ont suggéré l'assiette au beurre comme symbole. Voilà qui n'est pas gentil du tout, selon moi. Je n'appuierais pas une telle idée. D'autres ont proposé la flèche rompue comme symbole des promesses non tenues faites à nos premières nations et peuples autochtones. Je ne suis pas d'accord dans ce cas non plus. Ce serait un symbole négatif. Certains parmi nous osent croire que, d'ici la fin de la présente session parlementaire, le premier ministre du Canada présentera des excuses officielles pour la tragédie des pensionnats autochtones. Il se peut que l'on négocie un nouveau mode de relations financières entre les premières nations et le gouvernement fédéral. Nul d'entre nous ne voudrait minimiser l'importance d'initiatives constructives de ce genre.

J'associe l'initiative de mon collègue au grand débat sur le drapeau du milieu des années 1960. Il s'agissait de déterminer, notamment, si nous devions nous doter d'un symbole canadien bien de chez nous, d'où l'Union Jack serait absent. Les opinions étaient farouchement défendues de part et d'autre, dans l'ensemble du pays.

Initiatives parlementaires

La question à l'étude est de même nature, mais de moindre ampleur. Je crois qu'elle suscitera dans la Cité parlementaire le même genre d'intérêt parmi les députés de toutes allégeances. Nous avons déjà pu voir qu'il suffit, pour faire sortir de ses gonds mon collègue du Bloc québécois, d'évoquer l'idée d'institutionnaliser quoi que ce soit ayant rapport au Canada comme État-nation. Je ne suis pas de son avis à cet égard non plus.

• (1145)

J'estime d'autant plus mon collègue de Scarborough—Rouge River qu'il a su se placer au-dessus de la mêlée, transcender l'activité parlementaire en cours, et nous proposer un réflexion à laquelle nous allons peut-être donner suite et ainsi laisser une trace concrète et durable de cette 38^e législature. Nous devons bien admettre que la plupart des autres questions que nous traitons nous divisent. Dans ce cas, il pourrait y avoir convergence à l'égard d'un résultat dont nous serions fiers.

Je vais voter en faveur de la motion et j'exhorte mes autres collègues ainsi que les députés de mon propre groupe parlementaire à en faire autant.

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat en ce qui a trait à la motion n^o 228 déposée par le député de Scarborough—Rouge River.

J'ai eu la chance de travailler avec le député de Scarborough—Rouge River lorsque nous étions tous les deux membres du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments.

[Traduction]

J'ai pu observer de près l'attachement du député de Scarborough—Rouge River au Parlement et à la Chambre des communes. J'ai été témoin de son intégrité à l'égard des précédents et du processus devant régir la Chambre et le Parlement. Le député est un parlementaire engagé, et il connaît bien l'histoire de notre institution et le rôle important que joue celle-ci dans notre démocratie.

À titre d'exemple, il m'a beaucoup appris au sujet de l'examen de la réglementation. Il est devenu une sorte d'expert dans ce domaine passablement ésotérique et il nous rappelle l'importance de la surveillance et de l'examen parlementaires.

J'ai constaté la sincérité du député de Scarborough—Rouge River au sujet de sa motion et de son désir que le Canada adopte un symbole distinctif pour la Chambre des communes. Notre collègue, le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, nous a décrit de façon fort intéressante la différence entre, d'une part, les sceaux, dont les États-Unis font souvent usage, et, d'autre part, les armoiries et la tradition qu'elles illustrent. J'ai trouvé son intervention également intéressante et passablement utile.

Le député de Winnipeg-Centre a évoqué la fière tradition de sa circonscription, notamment la mémoire de l'honorable Stanley Knowles qui a fait grand honneur à notre institution. Il se trouve que mon père a siégé au Parlement en même temps que M. Knowles et il éprouvait le même respect à son égard que le député de Winnipeg-Centre.

Autant de rappels du rôle crucial joué par la Chambre des communes. Celle-ci est au centre de la démocratie de notre pays. Lui attribuer un symbole distinctif rendrait hommage à la démocratie qu'elle représente.

La motion proposée par le député de Scarborough—Rouge River confie cette tâche, à bon droit, au Président de la Chambre. Celui-ci, en vertu de la motion, pilotera une consultation auprès non seulement des députés, mais également de la population. Il est en mesure, en collaboration avec les députés, d'établir le meilleur moyen de recueillir les suggestions des citoyens. Nos collègues ont évoqué le débat sur le drapeau, qui a été un événement marquant dans l'histoire de notre pays. C'est une initiative très louable que le Président amène la population à participer de façon significative au choix d'un tel symbole.

On évoque également la fête du Canada, bien que celle-ci soit moins déterminante au point de vue de nos institutions. Les écoliers des différentes provinces canadiennes sont invités à souligner par un dessin ou un tableau ce que représente leur pays à leurs yeux, et le vainqueur est proclamé le jour de la fête du Canada. Ce concours a suscité un grand intérêt parmi les écoliers autour de la signification de notre fête nationale.

• (1150)

[Français]

Il se peut qu'une participation des écoles et des jeunes Canadiens et Canadiennes, au moyen d'une discussion sur le symbole approprié pour la Chambre des communes, soit très utile. Je ne partage pas l'opinion de mon collègue du Bloc québécois. J'ai eu la chance de travailler avec le whip du Bloc lors de certaines réunions auxquelles nous avons assisté dans le cadre de nos fonctions parlementaires. C'est un parlementaire dévoué, un député qui défend considérablement sa circonscription.

Toutefois, dans ce cas, je ne partage pas son opinion quant à l'importance de cette question. Au contraire, je crois que ce n'est pas à nous, députés, de juger des motions ou des projets de loi émanant des députés.

[Traduction]

Nous n'avons pas décidé de traiter avec autant de mépris les projets de loi ou les motions d'initiative parlementaire, parce qu'ils constituent un élément essentiel de notre démocratie. Ils permettent à nos collègues de soulever des sujets d'intérêt, de recueillir les idées des autres députés, puis la Chambre des communes peut se prononcer. Manifestement, la question sera mise aux voix. Je respecte ce processus. De notre côté de la Chambre, nous respectons le processus des initiatives parlementaires. J'exhorte le député du Bloc à faire preuve de la même déférence que nous avons envers les motions ou les projets de loi présentés par des députés.

Le gouvernement se propose d'appuyer cette motion parce qu'il y voit une étape importante lançant un processus qui débouchera peut-être sur un symbole propre au Canada pour la Chambre des communes. Nous avons entendu des collègues évoquer des exemples d'autres assemblées législatives et d'autres gouvernements. Ce sont là, à n'en pas douter, des suggestions qui ont tout leur mérite. Nous sommes d'avis que pour engager ce processus, sous la direction du Président, la participation des citoyens, puis le fait de donner à la Chambre des communes l'occasion de décider de son propre symbole valent certainement qu'on en discute.

Initiatives parlementaires

Voilà pourquoi le gouvernement appuiera cette motion. J'exhorte les députés à permettre à ce processus de s'enclencher. Nous attendons avec intérêt les diverses suggestions qui s'en dégageront. Étant donné que le Président, comme l'indique le libellé de la motion, dirigera ou coordonnera jusqu'à un certain point ce processus, il sera évidemment important, le moment venu, que le Bureau de régie interne détermine les ressources qui seront nécessaires pour que ce processus soit mené à bien si, effectivement, la Chambre adopte la motion n° 228.

• (1155)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais parler de cette motion portant sur le symbole qui représenterait la Chambre des communes, ceux qui la composent et ceux qui y travaillent.

Premièrement, je précise que j'ai été témoin du travail réalisé par le député qui présente cette motion. C'est un député du parti d'en face mais, qui sait, il pourrait changer de camp un jour. Nous savons qu'à la Chambre des communes, des changements se produisent de temps à autre lorsque des gens traversent le parquet. En tout cas, je suis tout à fait d'accord avec certaines réalisations du député.

Néanmoins, je dois poser certaines questions au sujet de cette motion. Premièrement, même si je reconnais que le choix du député relève de lui et qu'il n'a pas à me répondre, je me demande si la motion est le reflet d'une préoccupation importante de ses électeurs.

La semaine dernière, j'étais dans ma circonscription. J'ai entendu parler de corruption du gouvernement. J'ai entendu parler des propos de la vérificatrice générale portant que le gouvernement est embourbé dans le pire scandale financier de l'histoire du Canada. J'ai entendu parler du budget présenté par le gouvernement il y a plusieurs mois et appuyé plus ou moins tacitement par mon parti. Par la suite, lorsque le gouvernement s'est mis à craindre de perdre un vote de confiance, il a changé son fusil d'épaule. Dans un revirement dramatique, il a gonflé tout d'un coup le budget fédéral de 4,6 milliards de dollars pour acheter 19 votes.

Je suis d'avis que, compte tenu des événements des dernières semaines, des gens seraient prêts à vendre leurs votes à bien meilleur prix que les 4,6 milliards de dollars qu'ont coûtés ces 19 votes. Si nous devons en croire certains sondages sur la façon dont la population perçoit les députés et la Chambre des communes, leur image n'est pas particulièrement reluisante. En effet, c'est l'image de gens indignes de confiance, de débats sans importance ou encore de discussions qui portent sur des sujets bien éloignés des préoccupations des Canadiens.

Je sais que, trop souvent, les députés n'écoutent leurs électeurs que d'une oreille car ils ont leur propre opinion. Il suffit qu'une ou deux personnes expriment le même point de vue qu'eux pour qu'ils disent qu'ils parlent au nom de leurs électeurs.

Je n'ai jamais entendu un seul Canadien, où que ce soit au Canada, dire qu'il souhaiterait que nous consacrons ne serait-ce qu'un minimum de temps et de ressources au choix d'un symbole pour cet endroit. Nous sommes saisis de dossiers de toutes sortes. Je ne peux même pas dire qu'une autre lettre m'a été adressée aujourd'hui, car ce serait faux.

Pourquoi donc gaspillons-nous notre temps et notre énergie en nous saisissant d'une question qui, selon moi et selon ce que j'ai entendu de la bouche de certains de mes collègues, n'intéresse pas les Canadiens? D'accord, il nous faut un symbole, mais un symbole d'honnêteté et d'intégrité, un symbole témoignant du fait que les députés représentent vraiment leurs électeurs.

Pourquoi passer du temps à définir un autre symbole? Il existe déjà des symboles de la Chambre des communes. Nous avons mentionné la Colline, la tour de la Paix et la masse. Combien d'autres symboles nous faut-il? Le pays est aux prises avec un problème bien plus important que le choix d'un symbole: le manque de confiance non seulement dans le gouvernement, mais dans le processus politique en soi.

Ces derniers jours, les médias ont beaucoup parlé du décorum dans cette enceinte. Sans vouloir justifier les mauvais comportements à la Chambre et les attaques personnelles odieuses qui ont lieu à l'occasion, je dois dire qu'ils font partie de l'histoire. Chaque étudiant de première année en histoire parlementaire sait que la Chambre est un lieu chargé d'émotion, où les gens se lancent des noms, voire des insultes. Croyez-le ou non, à la fin du XIX^e siècle, des députés venaient ici avec des cornemuses afin d'étouffer le son de la voix d'autres intervenants. J'ai moi-même déjà entendu à la Chambre des discours dont j'aurais aimé noyer le son à l'aide de cornemuses.

Les députés ont déjà lancé de la nourriture et, à un moment donné, des poules mortes pour réduire quelqu'un d'autre au silence. Par ailleurs, certains députés, y compris des dirigeants politiques, étaient ivres presque tous les jours. Je ne dirai pas de quel parti, car ce serait entacher notre histoire. On peut aussi parler de la meute libérale, le « rat pack », qui a supposément semé la terreur et fait des choses scandaleuses à la Chambre. Mais je ne veux pas excuser les mauvais agissements à la Chambre.

• (1200)

Le fait que l'atmosphère ait été plutôt tendue à la Chambre, ces dernières semaines, n'est pas une raison pour entrer en état de choc. Profitons de l'occasion pour modérer nos propos, nous montrer plus respectueux et aborder les sujets qui importent le plus aux Canadiens.

Comme tous les députés peuvent le constater, je fais moi-même preuve de modération. Je n'ai rien contre le député; j'ai déjà reconnu la valeur de certaines de ses initiatives, mais le fait de prendre du temps de la Chambre pour discuter d'un symbole pour cette assemblée, qu'aucun Canadien n'a d'ailleurs demandé, me semble pour le moins superflu. Nos concitoyens attendent plutôt des manifestations de respect et d'intégrité de notre part.

Les Canadiens savent bien qu'il y aura toujours à la Chambre des échanges robustes, des débats qui sont parfois source de division et empreints d'animosité, mais ce qu'ils veulent, c'est un symbole incarné par des êtres humains, et non quelque chose qu'on arborera sur nos vêtements ou qu'on accrochera à un mur. Les Canadiens attendent de nous que nous nous montrions respectueux, parce qu'ils nous ont élus et envoyés ici pour débattre des sujets qui leur importent le plus. Voilà le symbole qu'ils veulent.

Même si, de temps à autre, certains sujets ne font pas l'unanimité chez les électeurs, ces derniers sauront néanmoins qu'il y a dans cette Chambre des hommes et des femmes qui prennent la parole sur des questions importantes. Cela suffira, en soi, à renforcer et rétablir la confiance envers le gouvernement, confiance qui fait gravement défaut à l'heure actuelle. Il y a, de toute évidence, un problème de confiance envers le gouvernement. Nous ne nous fions pas à tous les sondages d'opinions qui sont faits. Ceux qui louent notre parti politique sont évidemment des sondages scientifiques, tandis que ceux qui nous sont défavorables ne sont pas aussi crédibles.

Initiatives parlementaires

Il est troublant que certains citoyens croient, comme le montrent les résultats d'un sondage publiés aujourd'hui, que les politiciens ne rapporteraient pas nécessairement un portefeuille qu'ils auraient trouvé dans la rue. On a demandé aux Canadiens quels politiciens, selon eux, rapporteraient un portefeuille trouvé. D'une certaine façon, c'est une opinion très peu flatteuse, mais néanmoins compréhensible. Si le gouvernement refuse de remettre les 250 millions de dollars en cause dans le pire scandale financier de l'histoire canadienne, pourquoi les Canadiens croiraient-ils que des politiciens rapporteraient un portefeuille qu'ils auraient trouvé?

Ce sont là les symboles que recherchent les gens. Ce qu'ils attendent de leurs députés, ce n'est pas quelque geste symbolique, mais des actions concrètes pour rétablir l'intégrité de cette institution.

Les résultats d'un intéressant sondage ont été rendus publics aujourd'hui. On demandait aux répondants à qui ils faisaient confiance. C'est la CBC qui a commandé le sondage, et je lui accorde un point sur dix, ce que je ne fais pas souvent. Elle a admis qu'on avait également demandé aux répondants dans quelle mesure ils font confiance aux médias. Le taux est aussi très faible. Ils concurrencent bien les députés avec un taux d'environ 11 p. 100. Au moins, les médias sont assez honnêtes pour reconnaître que la population ne leur fait pas beaucoup confiance.

Cela nous ramène à la question des symboles. Il faut que les députés parlent avec intégrité et qu'ils parlent de questions importantes pour leurs électeurs, et il faut qu'ils le fassent régulièrement. C'est la seule façon de faire changer les perceptions. Ce n'est pas une épinglette arborant la Tour de la paix ou disant « Faites-moi confiance » ou « Votez pour un type honnête ». Ce qui sera déterminant, ce seront des mots, des actes et un suivi cohérents, quotidiens, et non de grandes déclarations occasionnelles sur la volonté de servir nos électeurs.

J'ai le plus grand respect pour le député, mais je ne peux pas appuyer sa motion. Cette heure de débat est réservée aux députés, et nous devons l'utiliser, mais je ne peux pas voter pour une idée qui nous fera dépenser plus de temps et de ressources, si minimes soient-elles, pour donner un symbole à la Chambre, alors que les symboles réclamés par les Canadiens sont ceux-ci : honnêteté, intégrité, travail acharné, et interventions sur les questions qui comptent le plus. Je ne veux pas dire que ces qualités font défaut au député, mais consacrer du temps et de l'attention à une initiative si peu réclamée par les Canadiens, c'est pure perte, et je ne peux donc appuyer la motion.

• (1205)

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, je ne devais pas prendre la parole, mais je me sens obligé de le faire à cause d'une déclaration du député qui vient de parler.

Je me souviens que, lorsque j'étais enseignant, je suis venu à la Chambre accompagné d'un certain nombre de mes élèves, comme l'a fait un autre enseignant aujourd'hui. Un député a alors parlé de la fermeture d'une station militaire où se trouvait une station terrestre de satellite et dont l'économie locale était considérablement tributaire.

Mes élèves ont été assez surpris de constater que la plupart des députés lisaient leur journal ou discutaient entre eux. Mes élèves ont voulu savoir pourquoi les députés manquaient ainsi totalement de respect envers leur collègue, qui faisait valoir le point de vue de ses électeurs, comme l'ont fait si souvent des députés des deux côtés, notamment pour se porter à la défense des agriculteurs et s'opposer à la fermeture de bureaux de poste.

Je ne crois pas qu'on puisse parler de symbolisme creux dans le cas de la motion présentée. J'ignore ce qu'est le symbolisme creux lorsqu'il est question de dignité et de respect des opinions des autres et de la façon de les aborder. J'ignore ce qu'est ce symbolisme lorsqu'il s'applique à notre Chambre dans le contexte de ce que notre public est en droit d'attendre de nous en ce qui concerne ce qu'il voit et ce qu'il entend.

Cela devrait-il être différent de ce que nous nous attendrions à voir et à entendre dans une salle de classe du pays, si nous visitons les écoles, si nous participons à des activités locales où sont exprimées des opinions bien tranchées, dans un climat très chargé, dans nos propres circonscriptions? J'ai vécu cela récemment lorsque près de 2 500 personnes sont venues exprimer leur opinion sur une seule question.

Je pense que ce qu'il est très important de souligner, c'est qu'on doit respecter les opinions exprimées et que, en fin de compte, si le processus est transparent et intègre, dans sa sagesse collective, la collectivité en sortira gagnante. Il me semble que c'est l'essence même du processus démocratique. C'est ce qui est représenté par ce qui devrait se passer dans cette enceinte, selon nous.

J'ignore en quoi consistent des symboles creux lorsqu'ils s'appliquent à ce que nous attendons de nous-mêmes et de nos institutions, qu'il s'agisse du gouvernement à tous les niveaux s'exprimant par le truchement de cette Chambre, qu'il s'agisse d'institutions qui doivent faire respecter la loi et l'ordre et rendre justice, ou qu'il soit question d'institutions corporatives représentées par les responsabilités fiduciaires et ainsi de suite.

Trop souvent, notre public voit des institutions qui sont minées parce que les valeurs fondamentales qui les soutiennent ne sont pas respectées par les gens qui sont censés les mettre en pratique.

Ainsi, au lieu que les motifs ou l'objectif du député soient remis en question, le fait même qu'on discute de cette motion ajoute à la crédibilité et à l'intégrité de notre Chambre, peu importe que nous pensions que ces symboles ont de la valeur ou pas. Je crois que le symbole de notre Chambre, c'est le respect des diverses opinions, notre capacité d'exprimer ces opinions d'une façon qui est partisane il est vrai, mais qui est également charitable et respectueuse des droits des gens de faire part de leurs opinions et de les défendre.

• (1210)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le temps prévu pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulé et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Français]

LOI SUR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 mai, de la motion portant que le projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je m'adresse aux députés de cette Chambre à l'occasion de l'étude à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Cette mesure législative a donné lieu, à l'intérieur de cette Chambre et en comité, à un excellent débat sur les grands enjeux du développement économique régional. Il s'agit pour moi d'un moment de grande importance pour tous ceux et celles qui s'intéressent au développement économique régional du Québec.

Le projet de loi C-9, dont le processus d'adoption a commencé l'automne dernier, établit des paramètres par l'entremise desquels le gouvernement du Canada entend contribuer au développement économique du Québec.

Nous avons collectivement plusieurs défis à relever. Chaque jour qui passe dans l'actualité économique se charge de nous le rappeler, qu'il s'agisse du succès de l'une de nos entreprises à l'étranger ou, au contraire, d'une usine qui doit fermer ses portes, faute de marchés rentables pour ses produits.

Les entreprises sont au centre du développement économique régional au Québec, et c'est par elles que se concrétise le développement économique d'une région. Pour nous, l'appui aux entreprises se traduit par des entreprises plus dynamiques, plus concurrentielles et capables de créer davantage de richesse et d'emplois dans les régions.

D'ailleurs, en 2002, une très grande proportion des nouveaux emplois créés au Québec l'ont été dans des entreprises de moins de 100 employés.

Aujourd'hui, autant le monde nous offre des occasions de créer la richesse, autant il nous incite à devenir davantage productifs, inventifs et souples. Plusieurs entreprises et secteurs d'activité au Québec sont encore trop vulnérables face aux soubresauts de l'économie mondiale. Il appartient donc à un gouvernement responsable comme le nôtre d'appuyer ces entreprises et de les orienter pour qu'elles adaptent ou transforment leurs façons de faire, leurs procédés de fabrication et leurs produits.

Il me suffit ici de mentionner les difficultés rencontrées par les entreprises oeuvrant dans le secteur du textile pour vous convaincre de l'importance que tous, dirigeants et personnel des entreprises, bénévoles oeuvrant au sein des collectivités, acteurs du développement régional et gouvernements, doivent accorder à l'innovation et à l'amélioration de la productivité au sein de nos entreprises.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à concevoir ainsi la prospérité de nos entreprises. Dans une étude intitulée « Examens territoriaux de l'OCDE: Canada 2002 », l'OCDE a conclu, et je cite: « Si l'on veut que l'économie du Québec passe à la vitesse supérieure, il convient d'améliorer la productivité des petites entreprises, (PME), d'améliorer les performances de gestion et d'acquiescer les technologies efficaces. »

Grâce à son programme IDÉE-PME, Développement économique Canada appuie directement les entreprises qui réalisent des projets ciblés, entre autres sur l'exportation et l'innovation, et s'engagent ainsi sur la voie de l'avenir.

J'aimerais prendre quelques instants ici pour citer M. Yves Goudreau, directeur au Développement des affaires chez Premier Tech limitée, une entreprise située au Bas-Saint-Laurent. Lors de sa comparution devant le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, M. Goudreau a mentionné, et je me permets de le citer:

Les prêts octroyés par DEC pour le développement de technologies innovatrices ont permis à Premier Tech de fonder l'un des plus importants centres de recherche et développement privés en région. [...]

Sans ces sommes, nous aurions sans doute orienté notre développement de produits vers des améliorations partielles de produits. À moyen terme, ce retard aurait occasionné le retrait de nos produits des marchés en raison de l'optimisation constante des produits de la concurrence internationale, qui travaille continuellement à l'élaboration de concepts innovateurs.

Depuis 1997, les prêts consentis par DEC à Premier Tech ont permis de créer plus de 400 emplois directs et de développer près de 200 produits innovateurs, faisant ainsi passer les ventes de l'entreprise de 50 à 300 millions de dollars.

● (1215)

Il s'agit d'un témoignage très éloquent qui reflète l'importance de l'aide accordée par Développement économique Canada et des répercussions claires sur le développement d'une entreprise.

D'ailleurs, en règle générale, les entreprises qui ont bénéficié du financement de DEC ont augmenté de façon significative leur chiffre d'affaires et le nombre d'employés. Plus des trois quarts des entreprises n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide de l'agence, tandis que d'autres n'auraient pu le faire au même rythme ou avec la même envergure. De plus, l'agence affiche un taux moyen de recouvrement de 75 p. 100 des contributions remboursables, soit l'un des meilleurs du gouvernement.

En se consacrant notamment à l'établissement et au développement des petites entreprises, Développement économique Canada contribue au maintien et à la création d'emplois, en plus d'agir sur la restructuration des économies locales. C'est pourquoi, en appuyant les entreprises du Québec, il favorise aussi la diversification économique des collectivités et contribue à assurer une stabilité et une vitalité économiques aux différentes régions du Québec.

Il s'agit là de chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui nous disent à voix forte que ce gouvernement a raison de miser sur l'aide aux entreprises de toutes les régions du Québec.

Prenons l'exemple de l'entreprise Sixpro inc. de Sainte-Clotilde-de-Horton, dans la région du Centre-du-Québec. En janvier 2005, cette entreprise a reçu une contribution remboursable de près de 400 000 \$ pour réaliser un projet d'amélioration de sa productivité.

Ce sous-traitant en peinture sur pièces métalliques procédera notamment à l'acquisition de pièces performantes et d'équipements et à l'amélioration de ses méthodes de travail. Cet important projet permettra de maintenir 200 emplois dans la région de Sainte-Clotilde et d'en créer éventuellement une vingtaine d'autres.

Cet appui de Développement économique Canada se veut un autre exemple concret de ce que nous voulons dire quand nous affirmons vouloir tout mettre en place pour favoriser une productivité optimale et ainsi permettre aux entreprises de devenir plus performantes.

Je voudrais également citer l'exemple de la firme BCH Unique inc., de Saint-Martin au Québec, qui a bénéficié, en février dernier, d'un appui de quelque 200 000 \$ en vue d'accroître sa productivité.

Initiatives ministérielles

Ce projet qui consiste en la reconfiguration de la chaîne de production et en l'acquisition d'équipements de haute technologie permettra d'éliminer les goulots d'étranglement et d'améliorer les conditions de travail de plusieurs employés.

Cet engagement concret de Développement économique Canada dans le développement des PME du Québec doit être vu comme un investissement dans l'avenir et la prospérité d'une entreprise du Québec et, également, comme un apport significatif dans l'amélioration de la qualité de vie de plusieurs résidents d'une collectivité.

Vous conviendrez qu'il s'agit là d'un mandat fort important, et le projet de loi C-9 nous permettra de consacrer les efforts souhaités par la population du Québec pour le réaliser.

Je voudrais donc inviter tous les membres du Parlement à voter en faveur du projet de loi C-9 et, par conséquent, de façon concrète, en faveur du développement des entreprises et des régions du Québec.

En terminant, je propose, appuyé par le député de Pontiac, que cette question soit maintenant mise aux voix.

• (1220)

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le plaidoyer du député d'Honoré-Mercier concernant le projet de loi C-9. Comme on le sait, le Bloc québécois s'oppose à ce projet de loi non pas tant à cause des aspects qui touchent la création d'emplois ou le développement régional, mais parce qu'on crée une entité. De fait, alors qu'on avait une agence, on crée un ministère pour faire en sorte que le gouvernement fédéral ait plus d'outils pour s'ingérer dans le développement des régions du Québec. C'est en ce sens, que nous ne pouvons pas accepter ce projet de loi.

Cela dit, comment peut-on trouver son argumentation compatible avec le fait que, par exemple concernant le programme Placement carrière-été auquel on a travaillé au cours des dernières semaines, la plupart des régions rurales du Québec ont subi des coupes substantielles, favorisant ainsi l'exode rural? À mon avis, il y a là une contradiction qui rend son plaidoyer totalement impertinent.

M. Pablo Rodriguez: Monsieur le Président, il faut comprendre de ce projet de loi qu'il s'agit de travailler en complémentarité et en collaboration avec le développement de toutes les régions du Québec. Il faut voir là un effort de bonne volonté et un rôle clair du gouvernement du Canada pour développer les régions du Québec avec des entreprises dans différents comptés, avec les intervenants économiques ainsi qu'avec les maires de chacune des villes et municipalités et c'est le souhait du gouvernement en ce concerne le Programme carrière-été.

Le député n'est pas sans savoir que c'est un projet qui relève d'un autre ministère qui n'a rien à voir avec le projet de loi C-9.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue. Je suis originaire d'une région quand même très aux prises avec diverses difficultés, notamment le conflit sur le bois d'oeuvre, le conflit sur la vache folle, en agriculture. Il y a eu aussi plusieurs fermetures d'usines engendrées par une réorganisation du niveau d'activité économique.

Est-ce que mon collègue ne pense pas que le parti libéral aurait pu profiter de cette occasion en or? En effet, c'était quand même une belle occasion que ce projet de loi pour rencontrer justement les gens du milieu, et d'avoir notamment une consultation de tous les leaders économiques de la région de Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Je suis député depuis trois ans et je travaille pour le développement économique de ma région depuis 10 ans et jamais

une telle consultation n'a eu lieu sur le territoire de la région. On sait que les modèles économiques du développement qui pouvaient exister jadis ne fonctionnent plus et sont à revoir, notamment ceux des principes aussi fondamentaux que la décentralisation. Or ce projet de loi ne propose, ni plus ni moins, qu'une nouvelle structure. Même si ce projet de loi n'est pas adopté ici, à la Chambre, aux dires même des missives envoyées par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, cela ne changera rien.

Alors, pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas saisi l'opportunité d'aller rencontrer les leaders régionaux pour concocter un projet de loi qui pourra refléter les tendances actuelles de développement économique?

M. Pablo Rodriguez: Monsieur le président, en fait, il faut savoir que le ministre responsable de Développement économique Canada a non seulement été dans la région du député, mais dans l'ensemble des régions du Québec. Le ministre a rencontré également le maire de Saguenay. Peut-être était-ce alors en l'absence du député dans sa région, mais cette tournée a été faite. De vastes consultations ont été faites aussi. Je me demande si l'opposition du Bloc Québécois à ce projet de loi n'est pas parce qu'il ne veut tout simplement pas que le gouvernement du Canada soit présent dans les régions du Québec, afin de travailler au mieux-être des collectivités du Québec.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, contrairement à ce que vient d'affirmer le député, pour toutes les raisons qu'il a données, nous trouvons que Développement économique Canada est une structure qui devrait être celle qui rend des services. Le problème est qu'on ne voit aucun changement dans les programmes dans le projet de loi qui est déposé.

Si cela n'a pas été efficace pour les régions du Québec, c'est parce que la façon d'intervenir n'est pas la bonne. L'important, ce n'est pas de changer la structure et de créer un ministère, c'est d'avoir des programmes qui soient conformes à ce que veut la population. C'est un peu la déclaration qui a été faite par mon collègue de Saguenay et celui de Jonquière—Alma, disant qu'il y a un problème dans la façon dont DEC intervient.

Cela a peut-être été une bonne chose dans le passé pour toutes sortes de raisons. Le collègue libéral a énoncé des réussites et des résultats, mais maintenant, cela ne fonctionne plus. Ce sont les programmes d'intervention qui sont à revoir et non pas la structure. Le Parti libéral a toujours cette fameuse manie de changer la structure en pensant que cela va régler le problème, alors que ce n'est pas cela le problème.

On ne veut pas créer une nouvelle entité administrative. Ce qu'on veut c'est pouvoir profiter véritablement de ce projet de loi pour bonifier les programmes et être capables de faire de vraies interventions, comme le désirent les Québécois et les Québécoises.

• (1225)

M. Pablo Rodriguez: Monsieur le Président, tous savent qu'il y a 14 bureaux régionaux de DEC qui contribuent au développement de leur région respective. Bon nombre de succès ont été soulignés par les intervenants locaux. On doit se référer à ces gens-là qui travaillent dans les collectivités. On doit aussi se référer aux dirigeants d'entreprises qui créent de l'emploi, qui développent le Québec d'aujourd'hui et de demain. Les commentaires sont très élogieux à l'égard de ce que DEC fait en région.

Je peux vous dire, par exemple, que ce que DEC fait dans l'est de Montréal est excessivement apprécié, à la fois par le secteur privé et par les élus. Je pense que ce projet de loi C-9 est une bonne nouvelle. Il ne plaira peut-être pas au Bloc québécois parce que, encore une fois, il ne voudrait pas sentir cette présence du Canada dans les différentes régions du Québec, mais le gouvernement du Canada a un rôle à jouer et il continuera de le faire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis au sujet de la motion d'adoption du 35^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre inscrite au nom du député de Glengarry—Prescott—Russell. Je crois que vous obtiendrez le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que la motion d'adoption du 35^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre inscrite au nom du député de Glengarry—Prescott—Russell soit retirée.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI CONSTITUANT L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux des réponses fournies par mon collègue d'Honoré-Mercier. S'il en avait eu le temps, il aurait peut-être pu rajouter le fait que non seulement j'ai rencontré le maire de Saguenay, mais également les intervenants économiques, comme je l'ai fait dans chacune des 14 régions du Québec. Il aurait pu rajouter aussi que, d'ailleurs, l'intervention de Développement économique Canada est très souvent un canal par lequel on concentre l'intervention de nombreux autres ministères fédéraux, comme ceux du Patrimoine, des Transports, de l'Industrie, etc. Il aurait pu rajouter le fait que les bureaux de Développement économique Canada ne sont pas des points de service. Ils sont proactifs et vont auprès de la collectivité pour solliciter des projets.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas vraiment. Les questions qui viennent d'en face portent sur le projet de loi C-9, alors qu'ils savent très bien qu'il s'agit d'un projet de loi purement

Initiatives ministérielles

technique. Ce sont eux qui ont voulu lancer un débat sur le fond. Développement économique Canada fait effectivement le travail qui est attendu de cette organisation. Elle le fait d'ailleurs en vertu de la Constitution puisque, en vertu de celle-ci, nous avons le mandat de lutter contre les disparités régionales.

Mon collègue d'Honoré-Mercier a fait un excellent travail sur le terrain. Il est venu nous apporter des projets que nous avons pu appuyer dans sa région. Le collègue d'en face refuse de le reconnaître, mais des projets ont été aussi appuyés dans sa région, malgré lui. Il est venu pour les photos quand on a annoncé le Centre des technologies de l'aluminium, mais il n'a rien fait pour cela.

Il faudrait un petit peu de correction et d'honnêteté intellectuelle dans tout cela.

● (1230)

M. Pablo Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter, encore une fois, que j'ai pu constater par moi-même, de même qu'en discutant avec certains de mes collègues, des élus municipaux et des dirigeants d'entreprises, à quel point les programmes de DEC sont ciblés, sont concrets et portent sur le développement du Québec d'aujourd'hui, mais aussi sur celui de demain, un Québec moderne et prospère.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Nous aurions peut-être dû faire cela avant la période des questions et commentaires, mais nous avons maintenant procéder avec la motion de l'honorable député d'Honoré—Mercier.

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.) propose:

Que cette question soit maintenant mise aux voix.

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-9 prétend améliorer le sort des citoyens canadiens et québécois. C'est à tout le moins une très grande prétention en ce qui concerne le Québec et ses régions.

En dépit de tout ce qu'on peut dire, en le scrutant à la loupe, dans n'importe quel sens, tous mes collègues ici présents, sans exception, le savent pertinemment: il n'y a rien de nouveau dans le projet de loi C-9 qui puisse, un tant soit peu, rehausser le niveau de vie des Québécoises et des Québécois ou faciliter la vie des intervenants dans le développement économique régional.

Nous savons tous très bien que les mandats dévolus à Développement économique Canada sont restés les mêmes, que ce soit pour les programmes ou les budgets. En effet, le projet de loi C-9 vise à créer un ministère fédéral du développement régional québécois. Dans les faits, c'est encore un dédoublement par rapport aux prérogatives du gouvernement du Québec. C'est un empiètement inacceptable dans un champ de compétence exclusif aux provinces et au Québec.

C'est un fait que les régions ont besoin d'une stratégie bien orchestrée par tous les intervenants. Cela dit, le Québec est le plus en mesure d'agir au mieux et de mettre en oeuvre une stratégie intégrée de développement, car sa connaissance des régions est de loin supérieure.

Le gouvernement fédéral est en train de se servir du développement économique régional pour s'immiscer un peu plus dans les affaires du Québec. La preuve, c'est que le projet de loi C-9 précise que c'est le ministre lui-même qui sera le maître d'oeuvre de la politique et des programmes en matière de développement et de diversification de l'économie des régions.

Initiatives ministérielles

Au-delà de cela, son mandat inclut l'ensemble des activités fédérales en région pour canaliser les projets vers une stratégie fédérale intégrée, de concert avec tous les autres ministères ou organismes fédéraux compétents. On n'y entend pas parler des compétences du Québec et encore moins des compétences régionales.

Le gouvernement refuse que les SADC se basent sur les besoins régionaux plutôt que sur les priorités fédérales. Allons donc! Trouvons-t-on sérieusement que cela a du bon sens? S'il y a quelque chose d'efficace, c'est bien que les spécialistes des besoins régionaux et de leurs moteurs économiques soient les maîtres d'oeuvre d'une telle politique et soient au premier plan de sa réalisation.

Je ne peux pas croire que quelqu'un ici maintenant puisse imaginer un seul instant que le pêcheur au bord de l'Atlantique puisse avoir besoin des mêmes choses que le producteur de blé des Prairies. Il faut que le développement soit orchestré régionalement. Autrement dit, ce n'est pas de l'aide, c'est la misère noire.

Par-dessus le marché, on retrouve de tout dans cette démarche: les ressources naturelles, l'éducation, la formation, les affaires municipales, les infrastructures. En somme, il y a une panoplie de potentiel, mais pas toujours ciblé de façon efficace. L'évidence des énoncés de cette politique nous prouve qu'il s'agit d'un autre moyen éhonté de faire intrusion dans les champs de compétence du Québec et des provinces. Les questions relatives au développement régional relèvent de la responsabilité du Québec de par la Constitution elle-même.

Alors, pourquoi s'acharner à établir un autre niveau d'administration? L'argent nécessaire à de tels dédoublements ne se multiplie pas aussi vite que les feuilles des arbres au printemps. Toutes ces sommes pourraient être utilisées tellement mieux en donnant au Québec la part qui lui revient.

En effet, de la façon que le gouvernement fédéral veut opérer, aucun des deux paliers de gouvernement n'est en mesure de consacrer toutes les ressources nécessaires à un développement adéquat des régions. Cela conduit à une situation anarchique là où les taux de chômage sont faramineux et où les difficultés s'accumulent.

• (1235)

Il serait nettement plus avantageux d'accorder un meilleur soutien à la consolidation du secteur agricole de mon comté. La crise de la vache folle a eu un effet plus que significatif sur les producteurs laitiers. Les producteurs de boeuf, quoique moins nombreux que dans l'Ouest canadien, ont subi les mêmes préjudices que ces derniers, alors qu'ils n'avaient, ni de près ni de loin, pris part à la génération du problème. Depuis plusieurs mois, nous savons que les exportations vers les États-Unis sont limitées. En plus, il n'y a pas suffisamment de mesures pour faciliter le transfert des biens familiaux des entreprises agricoles à la relève familiale. Le Québec, de concert avec les régions, saurait remédier à de telles situations, s'il avait les moyens financiers de s'y investir.

Chez nous comme ailleurs, malheureusement, l'industrie textile a subi les contrecoups de la mondialisation. Là encore, les mesures de financement du gouvernement fédéral sont loin de donner les fruits escomptés. Pourquoi? Parce qu'elles ne suivent pas le chemin naturel d'une mise en oeuvre efficace, qui serait inévitablement de passer par le gouvernement du Québec et les instances régionales.

Dans un autre ordre d'idée, si l'on ne le sait pas, les efforts manifestés dans la recherche et le développement sont insuffisants, compte tenu de la diversité des industries existantes de mon comté. À cet égard, une meilleure orchestration entre le gouvernement du

Québec et les instances régionales serait susceptible de créer un effet plus probant. Le frein, c'est encore et toujours le sous-financement auquel nous astreint le fédéral.

Je ne vois pas en quoi l'ajout d'un ministère, ainsi que proposé ici, pourrait changer de façon significative la démarche. De fait, c'est bien connu — on ne le répètera jamais assez — que ce sont les organismes régionaux qui sont les mieux placés pour identifier les besoins. Ne serait-il donc pas plus convenable et efficace que le gouvernement central s'intéresse à l'épanouissement des régions dans les normes des champs de compétence?

Le Bloc québécois a proposé et propose toujours certaines prémisses. On nous reproche assez régulièrement de ne pas faire de propositions concrètes en matière de développement régional.

Premièrement, le Bloc québécois suggère de laisser le Québec être le maître d'oeuvre de son développement régional. Il a déjà une politique qui ferait l'envie de bien des gouvernements. Ce qu'il lui faut, ce sont les moyens financiers pour appuyer adéquatement les initiatives émergentes.

Deuxièmement, nous proposons de respecter les organismes locaux de concertation et d'adapter les programmes fédéraux aux réalités régionales québécoises. Par exemple, toutes les instances locales et régionales devraient participer à la réorientation du développement dans un rayon d'activité économique quand les secteurs existants sont au meilleur de leur potentiel.

C'est le cas chez nous dans les secteurs agricole et forestier. C'est exactement ce qui se passe dans la partie sud de mon comté: on veut intégrer le secteur récréotouristique comme complément à l'activité agricole et forestière. Les comtés qui le bornent, tant à l'est qu'à l'ouest, voudraient en faire autant. Cela démontre bien que c'est là une voie d'avenir. C'est une fichue de bonne idée que le gouvernement devrait propager. Les sommes que veut réserver le gouvernement fédéral à la mise en oeuvre du projet de loi C-9 seraient mises à profit de façon bien plus judicieuse si on les affectait à la réalisation de ce type de projet.

Je m'explique. Récemment, nous avons assisté à un véritable déferlement de prix de reconnaissance envers les exploitants d'entreprises touristiques qui s'inscrivent justement dans la toute nouvelle philosophie de la partie sud de la région. Plusieurs entreprises de mon comté, de divers secteurs de l'économie, tendent à s'inscrire dans ce nouveau cadre et à combler ainsi un espace laissé vacant depuis toujours.

• (1240)

Malheureusement, pour ce faire, les fonds disponibles ne sont pas toujours suffisants ni adéquats. Bref, ils ne répondent pas à cette nouvelle réalité régionale qui n'est pas unique à ma circonscription. Voilà donc un autre domaine constituant une preuve évidente que le gouvernement fédéral pourra mieux seconder les régions en accordant les fonds au gouvernement du Québec.

La concertation entourant cette nouvelle orientation — je parle de façon plus spécifique dans mon comté — est le voeu des MRC, des CLD, de la Conférence régionale des élus et des chambres de commerce. Comment ne pas souscrire à une telle démarche? Ce sont eux qui détiennent les connaissances appropriées les plus susceptibles de favoriser le mieux-être des citoyens de ma région.

Initiatives ministérielles

Pourquoi insister pour ajouter une nouvelle instance qui risquerait de fracturer cette belle unanimité? Le palier fédéral devrait davantage se positionner comme un soutien financier, voire technique, mais en respectant les compétences du Québec. Dans un souci d'objectivité et d'efficacité, laissons le gouvernement le plus en mesure d'évaluer et de comprendre la problématique régionale, en l'occurrence le gouvernement du Québec, faire ce qu'il fait déjà très bien. C'est au fédéral de s'adapter aux régions. Donc, conclure une entente assurant un droit de retrait avec pleine compensation avec le gouvernement du Québec est indubitablement la meilleure voie à suivre.

Jetons maintenant un coup d'oeil dans un autre domaine. L'ancien programme d'infrastructures offrait une façon de faire beaucoup plus respectueuse des autorités en place. C'est en effet le gouvernement du Québec qui sélectionnait les projets. Le démarrage de nombreuses entreprises du secteur privé et de l'économie sociale dépend d'un meilleur arrimage entre les organismes de concertation voués au développement régional, tant de compétence fédérale que provinciale. Chez nous, les retombées économiques liées à cette économie sociale sont très importantes. Par contre, en ne versant pas assez d'argent au gouvernement du Québec, on oblige celui-ci à maintenir des normes restrictives de subvention. C'est la cause directe du fait que le secteur ne peut pas atteindre son plein potentiel. C'est tellement dommage.

Dans le domaine social, on le sait, les besoins sont énormes. Voilà un autre secteur d'activités devenu indispensable, mais qui ne reçoit pas toute la considération financière méritée. Parallèlement, le phénomène de la population vieillissante accroît encore la problématique. Les besoins en hébergement et en services ne sont pas comblés. Le Québec subit malheureusement encore les contrecoups du sous-financement. Il est victime du déséquilibre fiscal. Quand allons-nous et allez-vous le comprendre?

Le Bloc québécois propose également de déconcentrer la fonction publique fédérale. L'avantage d'une telle manoeuvre serait de créer un nouveau champ d'emploi en région. Ne serait-ce pas là une bonne idée? C'est une proposition constructive qui ne coûte pas les yeux de la tête. La qualité des services en serait améliorée. L'économie régionale serait bonifiée à cause des nombreux emplois bien rémunérés. Il faut mettre fin à l'exode des travailleurs fédéraux en région au profit des grands centres urbains et dans la région d'Ottawa. Le Saguenay, la Gaspésie ou la Côte-Nord, par exemple, méritent d'avoir des services adaptés et professionnels chez eux. Il faut cesser de régresser en matière de services régionaux. Les gens là-bas ont besoin de manger autant qu'en ville. On n'a pas besoin d'une nouvelle agence pour le faire.

Si nous considérons les dépenses en immobilisation, est-ce normal que le gouvernement du Québec investisse cinq fois plus que le gouvernement fédéral? En effet, il y a une différence de 224 millions de dollars d'investissements entre le fédéral et le Québec. Est-ce admissible dans l'Outaouais?

En matière de gestion du transport aérien, le gouvernement fédéral a créé un fardeau supplémentaire pour les régions qui doivent maintenant se débrouiller pour financer les actifs hors de leur portée budgétaire. Est-ce normal? C'est la même chose pour les ports de mer régionaux qui sont malheureusement dans un état de détérioration qui frôle le danger. Comment de nouveaux acquéreurs pourront-ils procéder à la réfection de ceux-ci sans des budgets adéquats?

● (1245)

N'y a-t-il pas là matière à réflexion quant à un usage plus judicieux des fonds fédéraux?

Et que dire des chantiers maritimes? Il est totalement inadmissible que le seul chantier maritime depuis l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'au fin fond des Grands Lacs, le seul capable de recevoir de gros navires, soit constamment dans un état d'incertitude face à son avenir.

Cela est une preuve flagrante de l'inefficacité du gouvernement fédéral dans les questions de développement régional. Dans le cas précis qui me préoccupe, c'est plus qu'une simple question régionale. C'est une question de sécurité nationale et internationale.

Québec reçoit de plus en plus de navires de croisière. Faudra-t-il retrouver le Queen Mary en rade entre l'Île d'Orléans et Lévis un bon matin? L'absence d'une véritable politique de construction navale canadienne a certainement et largement contribué à cette situation néfaste et dangereuse.

Comment s'expliquer autrement le fait, par exemple, que la flotte canadienne soit dans un si piteux état, nécessitant un fort volume de réparations et de renouvellement des effectifs, et que nos chantiers maritimes ne puissent combler au moins nos propres besoins? Pendant ce temps, les chantiers asiatiques fonctionnent à plein régime et ne suffisent pas à la demande. Voilà une raison de plus qui milite en faveur d'une meilleure orchestration des diverses instances, ce qu'on ne retrouve pas dans le projet de loi C-9.

Si on consacrait autant d'énergie à sauver une industrie qui a déjà fait des preuves comme la MIL Davie, qui jouit d'une reconnaissance internationale et qui est susceptible de réintégrer un haut niveau de performance, les résultats seraient plus probants que l'ajout d'un ministère qui n'aboutira qu'à alourdir un mécanisme déjà inadéquat.

Si nous regardons ce qui se passe ailleurs au Canada, le gouvernement fédéral investit trois fois plus dans les provinces Maritimes qu'au Québec. Les Prairies, dont le sous-financement est semblable au Québec, ont d'ores et déjà reçu une augmentation au soutien de leur développement régional de l'ordre de 32 p. 100 contre seulement 7 p. 100 pour le Québec. L'heure est venue d'arrêter l'hémorragie du saupoudrage. Il est clair que le projet de loi C-9 ne vise rien d'autre qu'une visibilité plus grande, sans que les ingrédients incorporés à la démarche soient garants de l'avenir. On sait ce que valent les programmes de visibilité. On est en phase « d'écoeurite » aigüe. Nous n'en voulons plus.

Dans un autre ordre d'idée, ce sont les besoins des régions qui devraient être la priorité pour le programme d'assurance-emploi. Ne pensez-vous pas qu'il serait temps que le gouvernement y réponde sans ambigüité, sans égards à des impératifs politiques trop souvent de bas niveau, et avec générosité, celle-là même dont font preuve les travailleurs qui ont contribué à la caisse d'emploi?

Les jeunes, les travailleurs à statut précaire et les travailleurs saisonniers méritent mieux que les mesures actuelles. L'argent du fédéral serait utilisé à bien meilleur escient si on était enfin juste et équitable envers ces travailleurs. Ce ne sont pas les récentes et trop faibles mesures ajoutées par la ministre qui vont résoudre le problème et améliorer la situation.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement fédéral s'acharne à nier le déséquilibre fiscal, mais il s'applique à distribuer les deniers à la pièce aux provinces. N'est-il pas justifié d'y voir une reconnaissance implicite du déséquilibre fiscal? Je crois que oui. Les Québécois et les Québécoises croient aussi que c'est le cas. Si le fédéral mettait autant d'énergie à encourager le développement régional québécois en accordant les fonds au gouvernement du Québec qu'il en a pour nier le déséquilibre fiscal, nous pourrions admettre qu'il a un souci de contribuer au développement de nos régions et au bien-être des citoyens du Québec.

Les milliards de dollars investis au cours des dernières semaines dans un cadre tout à fait anarchique prouve, sans l'ombre d'un doute, que ce gouvernement est incapable de favoriser le développement régional, incapable aussi de respecter les champs de compétence du Québec et des provinces, pourtant partie intégrante des fondements constitutionnels du Canada.

Le Bloc québécois n'a eu de cesse de proposer une manière équilibrée pour faire usage des sommes que le gouvernement destine malencontreusement à la création d'un ministère du développement régional pour le Québec.

• (1250)

Pourquoi persister à s'enliser dans un dédale infini de fonctions et de dépenses inutiles? Je demande donc que les fonds soient alloués directement au Québec, qui a toute la compétence pour évaluer les besoins de ses régions et mettre en oeuvre les programmes propices à leur développement économique et social.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais saluer et féliciter mon collègue de Lévis—Bellechasse pour son allocution. Il a quand même un bagage impressionnant à son actif: préfet d'une MRC et maire d'une municipalité. Ces connaissances ajoutent à l'expertise des collègues du Bloc québécois.

Puisqu'il nous fait bénéficier de cette expertise, j'aimerais lui poser la question suivante. Mon collègue a certainement contribué au développement économique de sa région pendant de nombreuses années, comme son bagage en témoigne. En outre, je suis sûr qu'il a participé directement ou indirectement aux consultations au Sommet du Québec et des régions, tenu il n'y a pas si longtemps. Lorsqu'on tient ce genre d'événement, il émerge des consensus, des lignes directrices pour influencer le développement régional.

Chez nous, dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, tout le monde en vient à la conclusion que c'est maintenant l'heure de décentraliser les pouvoirs pour aider les collectivités. Il y a des consensus qui ont émergé, notamment la création d'un fonds de capital de risque qui serait géré à même la région. On voit que toute l'orientation de la région, des leaders régionaux du développement économique, propose une décentralisation. Dernièrement j'ai reçu encore une lettre de la CRÉE qui demande aux députés fédéraux de voir aussi dans quelle mesure le fédéral peut s'inscrire dans cette ligne.

J'aimerais que mon collègue, député de Lévis—Bellechasse, nous parle de ce qui se passe en région, mais également du fait que le fédéral a raté une belle occasion avec ce projet de loi pour décentraliser, pour s'inscrire dans ce qu'il est plus réel de considérer le développement régional, soit une décentralisation, et que les leaders régionaux puissent s'approprier leur pouvoir de développement.

M. Réal Lapierre: Monsieur le Président, je voudrais répondre à mon collègue que mes 25 années en politique municipale m'ont amené à une véritable réalité. À compter du moment où nous avons

établi un consensus sur un ou des projets donnés à l'intérieur d'une région, on a déjà franchi de grands pas. En effet, ce n'est pas évident d'être tous à la même table, de s'orienter vers les mêmes projets que les MRC, les CLD, la CRÉE et même les chambres de commerce. Or, il s'avère que, étant député d'une région, mais pas une région ressource, puisque je suis à proximité de la région de Québec, il n'en demeure pas moins qu'il y a des besoins spécifiques dans des domaines pertinents.

Par exemple, dans mon comté on ne peut plus développer l'agriculture. On est parmi les plus performants au Québec. On ne peut plus développer l'aspect forestier non plus. Nous avons donc trouvé un créneau où il y a eu consensus, le développement du récréotourisme via le patrimoine ou certaines autres avenues.

Le problème est que les subventions obtenues du fédéral étaient ponctuelles pour réaliser du travail de débroussaillage sur une ancienne emprise ferroviaire, etc. Toutefois, quand venait le moment de remettre en forme l'emprise ferroviaire en question pour que les motoneigistes puissent y circuler adéquatement, les quadistes et même dans certains tronçons, les cyclistes, cette mise de fonds, malgré tous les efforts faits dans le passé, ne nous a jamais permis d'obtenir des résultats tangibles. Voyez-vous, c'était la pièce maîtresse lorsque venait le moment d'investir des fonds pour cette réalisation concrète. Je ne parle pas des emplois occasionnels pour nous aider. On n'a jamais eu le capital de base pour nous permettre de mener ces projets à bonne fin.

• (1255)

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi, à titre de députée du comté de Gatineau, de prendre la parole, alors que nous en sommes à la troisième lecture du projet de loi C-9 constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

J'aurais aimé, après cette semaine de pause parlementaire, que nos amis du Bloc québécois reviennent avec de meilleures dispositions concernant le projet de loi C-9. S'ils avaient écouté les propos des gens du Québec, ils auraient réalisé que c'est un projet de loi extrêmement important qui va au-delà de certains des propos entendus ce matin, lors des débats, de la bouche de différents collègues du Bloc québécois.

Développement économique Canada, sous toutes ses appellations au fil des années, est à l'oeuvre dans les régions du Québec depuis près de 40 ans pour soutenir la volonté d'entreprendre de femmes, d'hommes, de jeunes et de moins jeunes, et ainsi apporter leur contribution au développement économique régional. L'adoption du projet de loi C-9 fournira à Développement économique Canada la flexibilité et les outils dont il a besoin pour travailler au développement et à l'application d'une stratégie fédérale intégrée.

C'est plus que ce que j'ai entendu de la bouche de mon collègue d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, qui nous disait que c'est un changement de structure. Ce projet de loi permet à l'agence de voler de ses propres ailes et de ne pas dépendre d'un ministère, soit le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Initiatives ministérielles

L'agence sera, en outre, mieux positionnée pour faire connaître les vues et les intérêts des régions du Québec lors de l'élaboration de diverses politiques ou programmes nationaux. L'agence pourra continuer, comme elle l'a toujours fait par le passé, à soutenir les idées prometteuses, les entrepreneurs déterminés et les entreprises ingénieuses et novatrices. Je pense, entre autres, à Option Femme Emploi dans mon comté, Produits Chanteclerc, Styro Rail inc. et bien d'autres, qui sont tous de très beaux exemples. De plus, elle continuera d'appuyer les entrepreneurs dans leurs efforts visant à s'adapter aux nouvelles conditions de marchés largement tributaires de la mondialisation des échanges commerciaux.

En effet, au fil des ans, l'agence a déployé des efforts pour fournir aux petites et moyennes entreprises, véritables moteurs de la croissance économique au Québec, des renseignements stratégiques des plus utiles sur l'expertise et les ressources du gouvernement du Canada capables de leur venir en aide pour poursuivre leur croissance.

Les interventions de l'agence produisent des résultats dont nos concitoyennes et concitoyens peuvent être fiers et qui, plus important encore, correspondent à leurs besoins et leurs attentes. Ainsi, l'agence s'est engagée financièrement à appuyer, à hauteur de plus de 1 milliard de dollars, la réalisation de quelque 2 000 projets qui étaient en cours en 2003-2004. En ajoutant les investissements des autres bailleurs de fonds à ceux de l'agence dans ces projets, leur valeur totale s'élève à près de 4 milliards de dollars dans l'ensemble des régions du Québec. Il s'agit d'un effet de levier de 4 \$ pour chaque dollar investi.

Dans le cadre de ses différents programmes, Développement économique Canada a également contribué au prédémarrage et au démarrage de près de 2 800 entreprises à l'échelle du Québec. Une étude menée par l'agence révèle que plus de la moitié des entreprises répondantes, soit 58,6 p. 100, ont déclaré avoir augmenté leur chiffre d'affaires à la suite du projet pour lequel elles ont reçu une aide financière de l'agence. Par ailleurs, selon des données compilées par l'agence pour l'année 2003-2004, près des trois quarts de ces clients, 73,9 p. 100, ont indiqué qu'ils n'auraient pu mettre en oeuvre leurs projets sans son appui financier.

Parmi les représentants du milieu qui sont de cet avis figure Mme Manon Laporte, présidente-directrice générale d'Enviro-Accès inc., qui est venue expliquer devant les membres du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie le 16 février dernier — et j'étais bien heureuse d'en faire partie — comment l'appui de Développement économique Canada avait été important pour la mise en place de huit projets structurants. Ces initiatives visaient essentiellement la sensibilisation et l'accompagnement d'entreprises pour l'intégration de pratiques de prévention de la pollution et de gestion environnementale des procédés de production, dans une optique de rentabilité et d'amélioration de la compétitivité.

Pour sa part, Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec, soulignait dans un article paru dans le quotidien *La Presse* l'importance des retombées économiques que peut engendrer l'aide financière des gouvernements, retombées, précisait-elle, « qui vont bien au-delà de l'aide initiale reçue ».

Dans un autre ordre d'idée, une évaluation externe du projet du programme Initiatives régionales stratégiques, IRS, de Développement économique Canada démontre que les contributions de l'agence ont un effet de levier considérable auprès des autres partenaires financiers actifs dans le développement des régions.

Cette même évaluation indique qu'en comparaison avec les autres programmes de développement régional en vigueur en Europe, le programme Initiatives régionales stratégiques se démarque par son caractère novateur en ciblant la région plutôt que l'entreprise et en soutenant le développement des capacités d'innovation.

● (1300)

Dans le cadre d'une autre évaluation, cette fois portant sur les interventions de l'agence dans le domaine de l'innovation, 80 p. 100 des répondants ont indiqué que l'aide apportée par Développement économique Canada sous forme de contributions remboursables les avaient aidés à surmonter les obstacles afin de réaliser des projets en innovation et productivité.

À cet égard, M. Yves Goudreau, directeur, Développement des affaires, au sein de l'importante entreprise de l'Est du Québec, Premier Tech, a déclaré ce qui suit lors de sa comparaison en février dernier devant le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie:

« Au cours des dernières années, j'ai été à même de constater, [...] comme homme d'affaires, toute l'importance de DEC dans le développement et la diversification de nos régions. (...) Sans ces sommes, nous aurions sans doute orienté notre développement de produits vers des améliorations partielles de produits. À moyen terme, ce retard aurait occasionné le retrait de nos produits des marchés en raison de l'optimisation constante des produits de la concurrence internationale [...] »

En outre, les interventions de l'agence ont un caractère durable. Ainsi, parmi les entreprises ayant reçu l'aide de cette dernière pour réaliser des activités d'innovation et de recherche et développement, 85 p. 100 d'entre-elles ont continué à effectuer ce type d'activités. De plus, 87 p. 100 des entreprises sont d'avis que ces activités ont contribué à augmenter leur productivité et 83 p. 100 ont fait état d'une amélioration de leur compétitivité.

Des effets à long terme peuvent également être observés sur le plan de l'emploi. Plus de la moitié des entreprises, soit 57 p. 100, ont rapporté une hausse du nombre de leurs employés à la suite de la réalisation d'un projet ayant bénéficié de l'aide de l'agence.

Enfin, une preuve particulièrement éloquent de la pertinence de l'action de l'agence est qu'au cours des trois dernières années, le taux de satisfaction de sa clientèle n'a jamais cessé d'augmenter. En 2003-2004, par exemple, 95 p. 100 des clients de l'agence se déclaraient satisfaits de la qualité des services en général.

Je voudrais à cet égard citer les propos de M. Raymond Giguère, directeur général du Cégep de Rimouski. Le 16 février dernier, celui-ci déclarait aux membres du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, que Développement économique Canada était un partenaire idéal pour nos régions en travaillant de concert avec tous les intéressés et en mettant sa grande expertise en développement économique au service des régions.

M. Giguère ajoutait que Développement économique Canada lui apparaissait comme un acteur-clé pour le développement et la diversification des économies des régions du Québec, et ce, grâce à son apport technique et financier. Il poursuivait en disant que:

« Sa capacité de supporter techniquement et financièrement des projets issus du milieu et de les placer dans une perspective de positionnement national et international a contribué à ce succès. »

Il disait également qu'il fallait non seulement conserver et développer cette capacité de l'agence d'agir à partir d'une planification définie avec le milieu régional, mais également garder cette autre capacité de créer une dynamique de complicité avec les intervenants des autres paliers de gouvernement et des autres ministères fédéraux.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent, à juste titre d'ailleurs, à ce que les gouvernements produisent des résultats reflétant leurs attentes et leurs besoins. L'évaluation continue de nos programmes et de nos façons de faire permet de nous assurer que nos activités correspondent aux priorités que nous nous sommes fixées, et que nous atteindrons les résultats visés.

Le projet de loi C-9 prévoit d'ailleurs que le ministre titulaire de Développement économique Canada déposera devant chaque Chambre du Parlement, tous les cinq ans, un rapport global d'évaluation des activités de l'agence.

En terminant, j'aimerais inviter tous les députés de cette chambre à voter en faveur du projet de loi C-9, afin que Développement économique Canada puisse bénéficier des outils et de la souplesse nécessaires pour poursuivre son action auprès des entreprises et des collectivités québécoises. Tous les efforts seront consentis par Développement économique Canada, j'en suis convaincue, afin de répondre aux aspirations des citoyens et des citoyennes des régions du Québec.

Le travail en comité a permis de faire les ajustements qui auraient dû, à ce moment-ci, faire taire les craintes ou les épouvantails qui sont constamment agités par le Bloc québécois à l'effet qu'on veuille empiéter dans les compétences du Québec. Cela va se faire dans le respect des compétences du Québec. Si Développement économique Canada a été en mesure de fonctionner pendant plus de 40 ans sans empiéter dans les compétences provinciales, je pense qu'agiter des épouvantails signifie que le Bloc québécois ne veut pas que cela fonctionne.

• (1305)

Je sais que les régions ont besoin du projet de loi C-9. J'ose espérer que les autres partis nous appuieront comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant, parce que c'est extrêmement important pour le Québec. Je serai très fière de me promener un peu partout dans ma province lorsque le temps viendra de dire qu'on a travaillé fort pour faire adopter le projet de loi C-9.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à ma collègue qui a fait un bilan de ce qui a été fait par l'agence. Elle nous a mentionné certains résultats, certaines actions qui ont été posées. Je voudrais être sûr qu'elle comprenne bien ce dont nous discutons aujourd'hui, à savoir ni plus ni moins que la création d'une structure juridique. Même après avoir entendu et questionné les témoins en comité, ils ont dû admettre que ce n'était rien d'autre qu'une nouvelle structure. Il faudra arrêter de brandir toutes sortes d'allégations disant qu'on est contre le développement régional ou que cela ne nous plaît pas.

Dans ce projet de loi et même dans les documents de l'agence, on dit que le projet n'apportera aucune modification à la raison d'être de l'agence, que ses programmes actuels demeureront en place. Qu'on arrête de faire peur aux citoyens en disant que le développement économique des régions sera affecté si ce projet de loi n'est pas adopté à la Chambre des communes. Peut-elle admettre, au même titre que les témoins l'ont admis, que ce projet de loi n'apportera qu'une limousine de plus et un ministre sénior?

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, quand on dit que c'est juste une limousine ou un ministre sénior, je ferai remarquer que c'est assez réducteur. C'est l'élément essentiel que j'y vois à titre de députée de Gatineau, fière membre de la Chambre des communes, qui représente le Québec et les intérêts du Québec peut-être différemment des gens du Bloc québécois. Effectivement, on gagnera un ministre sénior à la table du cabinet en ce qui concerne

le développement économique régional. Je suis estomaquée de me faire poser cette question par un député du Bloc québécois.

Plus encore, je lui retourne ce que je lui ai déjà dit, parce qu'il m'ouvre toujours la porte toute grande à chaque fois. Même les gens de sa circonscription lui demandent pourquoi il ne veut pas appuyer le projet de loi C-9. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont des maires de la région. Il y a une peur, comme on l'a vu dans le projet de loi sur l'amendement aux langues officielles, comme on le voit dans tout. À chaque fois que cela pourrait être bon pour le Canada, vous pouvez être sûrs que le Bloc québécois ne sera pas là. Cela ne me dérange pas. Si vous voulez poser d'autres questions, emmenez-en. Je vous dis qu'on se gagnera un ministre sénior qui n'aura pas besoin de dépendre d'un autre ministère pour venir nous dire ce qu'on fera en matière de développement économique régional. C'est honteux que le Bloc québécois n'appuie pas ce projet de loi.

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je voudrais souligner, en contrepartie aux arguments évoqués par ma collègue d'en face, qu'il y a des maires qui militent dans un milieu où j'ai déjà milité. Je pense à des personnes comme M. Beauchemin, maire de Rouyn-Noranda, à M. Marc-Urbain Proulx, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et bien d'autres, qui disent qu'ils ne veulent pas d'autre ingérence fédérale à l'intérieur des champs de compétence du Québec. C'est bien connu qu'à partir du moment où on a réussi à établir des consensus en région, c'est la seule et unique façon de mener des dossiers à bon port. Tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas réussi à faire danser la même danse à tous les responsables du développement régional, à tous les élus, on n'arrivera à rien.

Je voudrais poser la question suivante. La députée a-t-elle déjà été témoin par le passé de l'évidence d'établir un consensus autour d'un ou des projets dans une région donnée et que, à chaque fois, les ingérences du fédéral ont été une solution amenant une réussite?

• (1310)

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, quelle belle question! Je remercie le collègue d'en face de me la poser.

Effectivement, je donnerai l'exemple de ma belle grande région qu'est l'Outaouais, qui est tatouée dans mon cœur et dans laquelle je vis depuis ma naissance. Je ne sais pas ce qui se passe dans la région du député qui a posé la question, mais chez nous, dans le comté de Gatineau et dans tout l'Outaouais, quand on a des projets à soumettre, le CLD, le DEC et tous les intervenants du milieu se parlent.

J'aimerais revenir à certains des propos tenus par l'estimable collègue d'en face. Il a cité entre autres le maire de Rouyn-Noranda, M. Beauchemin. J'étais là quand ce dernier est venu nous livrer, au comité, sa perception du projet de loi C-9. Il est parfois pratique de prendre part aux séances de comité. Avant de défendre un projet, j'aime bien savoir de quoi on parle. Dans ce contexte, ce qui m'a surtout frappée, c'est que le maire de Rouyn-Noranda entretienne de très bons liens — et c'est dit dans un sens très positif — avec le CLD de l'endroit. On sait que dans certaines régions, le CLD, étant plus provincial, voit parfois le fédéral comme l'ennemi. J'en ai assez. Selon ce que j'entends, les gens dans ma région aussi en ont assez de ce discours réducteur du Bloc québécois. Celui-ci ramène le Québec à une petite île, comme s'il fallait arrêter, parce qu'on ne peut pas respirer en présence des autres.

Il est drôle que, dans l'Outaouais, on soit capables de travailler en collaboration et de faire ressortir de bonnes affaires de tout cela. On a peur d'une ingérence du fédéral, mais ces programmes sont en place depuis 40 ans et fonctionnent très bien. Cela permettra au Québec de recevoir des fonds additionnels pour le développement économique régional. Qui est contre la vertu? En face, on se tue à parler de déséquilibre fiscal, on le galvaude à tout événement, alors qu'ici, nous trouvons des façons de permettre à des entreprises de bien performer au Québec. Ils préfèrent encore rester réducteurs, parce que c'est ainsi que le Bloc québécois voit la vie au Québec.

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, je trouve très enrichissant d'entendre la collègue d'en face. Je voudrais lui poser quelques questions, puisque je pense que nous ne comprenons pas l'économie de la même façon.

Depuis cinq ou six ans, ce gouvernement a augmenté de 59 000 le nombre de fonctionnaires. Parlant de déséquilibre fiscal, elle vient de dire que si l'on augmente le nombre de fonctionnaires dans une région, on régleira ce problème. À notre avis, si nous arrêtons de nous piler sur les pieds et qu'on redonne l'argent aux provinces dans leurs champs de compétence, alors ce sera une façon de régler le déséquilibre fiscal.

Je n'en reviens pas d'entendre des gens comme la collègue dire qu'il faut ajouter des bureaux, des limousines et des ministres pour régler les dossiers avec lesquels les provinces et les régions sont obligées de se battre. Ce n'est pas le cas. Il faut commencer par respecter les compétences des provinces et redonner l'argent aux instances qui ont à administrer ces dossiers. Si l'on veut développer l'économie dans une région, comme le disaient mes collègues ici, il faut atteindre un consensus régional. Ce n'est jamais le fédéral qui vient nous indiquer de quelle façon agir. On n'a qu'à regarder la Commission Gomery pour comprendre qu'on n'a pas grand-chose de bon à apprendre de l'administration fédérale.

Comment la députée peut-elle me dire que le fait d'augmenter de 59 000 le nombre de fonctionnaires et d'augmenter le nombre de bureaux règle le problème du déséquilibre fiscal? J'aimerais qu'elle élabore un peu plus à ce sujet.

• (1315)

Mme Françoise Boivin: Monsieur le président, premièrement, il aurait peut-être fallu que le collègue d'en face écoute ce que je disais. En effet, je répondais à une question d'un de ses collègues à savoir que projet de loi était pratiquement du maquillage, que cela nous donnait une limousine de plus et un ministre senior. Je répondais à cette affirmation en disant que pour le Québec, le fait d'avoir un ministre senior à la table du cabinet, capable de parler de développement économique régional du Québec, et pas d'ailleurs, était extrêmement important pour les québécois.

Cela étant dit, je n'ai jamais parlé de 59 000 fonctionnaires. S'il y a 59 000 fonctionnaires additionnels qui sont à l'intérieur du Québec, ce n'est certainement pas à cause de ce projet de loi. À cet égard, il est vrai qu'il y a déjà 14 bureaux, mais je n'ai pas demandé d'en rajouter. Dans mon discours, je n'ai dit à aucun moment qu'il était question de rajouter des bureaux. Cela fonctionne très bien présentement. J'ai parlé strictement du changement structurel, uniquement pour nous amener — et c'est l'élément novateur — à avoir un ministre senior.

Lorsqu'ils disent qu'on leur pile sur les pieds, je suis insultée d'entendre de telles choses, car on ne pile sur les pieds de personne. Allez lire la Constitution et vous verrez qu'il y a plein de juridictions. Ce projet de loi est conforme aux règles constitutionnelles. On a même pris la peine, dans l'étude en comité article par article, de

Initiatives ministérielles

s'assurer de bien dire que cela se ferait dans le respect des compétences du Québec.

Encore une fois, le Bloc québécois brandit ses petits épouvantails. Dans le fond, ce n'est même pas une question d'empiètement ici. Il aimerait que l'on prenne l'argent et qu'on le lance à Québec, alors que tout va très bien.

Comme je l'ai mentionné dans mon allocution, il y a énormément de gens à travers le Québec qui sont extrêmement heureux que Développement économique Canada soit présent, qu'il travaille comme un partenaire — non pas pour dicter aux gens leur conduite — mais comme partenaire avec les entités commerciales, économiques et sociales du Québec.

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, je viens d'écouter l'honorable collègue d'en face. Je me demande si le Parti libéral du Canada écoute les mêmes postes de radio que les autres députés de cette Chambre. Elle aurait dû écouter parler son maire qui recherchait justement des programmes à Développement économique Canada et qui n'a pas réussi à trouver quoi que ce soit. Quand on a fait un rapport sur les logements insalubres, il aurait bien aimé avoir de l'aide. Il n'était pas capable d'en avoir parce qu'il n'y avait pas de programme disponible pour cela.

J'aimerais aussi vous dire que, compte tenu du relevé 2003-2004 de Développement économique Canada, cet organisme n'a réussi à utiliser que les deux tiers de son budget parce qu'il n'avait pas les programmes nécessaires pour investir ailleurs, et ce, malgré tous les besoins manifestés dans ses bureaux.

Encore une fois, la députée d'en face aurait peut-être pu sortir de son bureau et aller voir dans des agences. Elle aurait certainement découvert cela.

Tout compte fait, c'est tout simplement — je répète ce que mes confrères ont dit — un nouveau ministère qui va servir à orienter, mettre en valeur et coordonner la politique et les programmes fédéraux existants en matière de développement et de diversification de l'économie des régions du Québec.

Il a eu un peu plus de pouvoirs que la direction de DEC, par exemple, qui tire ses fonds et sa mission du ministère de l'Industrie.

Ses pouvoirs additionnels visent à s'ingérer dans les champs de compétence du Québec, et, en ce sens, le ministre devra, en collaboration avec les autres ministres ou organismes fédéraux compétents, formuler et mettre en oeuvre des orientations, des projets et une stratégie fédérale intégrée. C'est très important.

Le gouvernement s'est cependant bien gardé de prévoir l'assentiment des différents ministères ou organismes provinciaux dans leurs propres champs de compétence.

C'est donc de l'effet, et non des besoins des programmes fédéraux sur les régions, dont le ministre sera responsable. Quant à nous, du Québec, pour le Québec, ce n'est pas d'une stratégie fédérale intégrée que nous voulons, mais bien de l'amélioration de l'ensemble des programmes pouvant satisfaire les besoins du Québec, dans le respect de ses champs de compétence.

Je le répète: la Constitution confère au Québec la responsabilité de la plupart des questions qui concernent le développement des régions, et une stratégie intégrée doit inclure les éléments aussi divers que les ressources naturelles, l'éducation et la formation, les affaires municipales, l'occupation du territoire et les infrastructures. Voilà autant de sujets qui ne relèvent pas d'Ottawa et que celui-ci ne connaît pas.

Initiatives ministérielles

Dans ce gouvernement, on nomme le ministre et on s'occupe de lui créer un ministère par la suite. C'est le cas, actuellement, en ce qui concerne le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, comme ce fut le cas pour celui des Affaires étrangères et du Commerce international, ce qui a été défait d'ailleurs dernièrement par ce Parlement. Ce même gouvernement — par la main tremblante et les yeux suppliants de son chef qui, même sans aucune crédibilité, tente de faire croire à la population qu'il souhaite la coopération des partis de l'opposition — refuse de respecter les décisions, motions ou recommandations de ce Parlement. Ainsi, il continue à maintenir un ministère rejeté par vote majoritaire et, en outre, qui n'est pas encore reconnu par ce Parlement. Si c'est cela corriger le déficit démocratique, ainsi que promis par le premier ministre, il serait alors souhaitable que les partis d'opposition prennent la mesure de ce gouvernement et rejette une bonne fois pour toutes une mesure qui ne sert que l'intérêt de ce parti.

Le Québec, aussi loin que je me souviens et sans devoir remonter jusqu'à Duplessis, a toujours revendiqué la maîtrise d'oeuvre de son développement régional. Qu'il suffise de remonter jusqu'à Jean Lesage qui, en 1965, lors qu'une conférence fédérale-provinciale, a déclaré:

[...] le Québec considère qu'il sera dorénavant normal que toute action fédérale, au niveau des régions québécoises, s'effectue par ses structures administratives, après que le Québec aura donné son assentiment aux objectifs poursuivis et aux moyens utilisés. Autrement, il y a des risques que des politiques s'inspirant d'hypothèses différentes s'annulent mutuellement.

• (1320)

Après 43 ans de débat et les améliorations incessantes des capacités du Québec à autogérer son développement, la question n'est toujours pas réglée.

Rappelez-vous qu'entre 1973 et 1994, il existait une entente cadre entre le Québec et Ottawa. Les deux gouvernements étaient forcés de s'entendre sans quoi Ottawa ne pouvait intervenir et l'essentiel des sommes fédérales passaient par les structures québécoises.

Dans sa vision dictatoriale, ce gouvernement, qui s'est montré encore plus centralisateur que celui de Pierre Elliott Trudeau, a passé avec des ententes établies, et les affrontements ne pouvaient que s'envenimer — tout cela, juste pour une visibilité libérale fédérale et une guerre à finir entre un immigrant québécois prêt à trahir ses concitoyens d'adoption et qui, pour arriver à ses fins et satisfaire sa volonté de pouvoir, s'est fait élire chef de ce gouvernement.

Ne vous faites surtout pas d'illusions: ce n'est pas un vote pour ou contre le budget; ce n'est pas un vote de confiance; ce n'est pas un vote pour ou contre le projet de loi C-9; ce n'est pas la souveraineté du Québec qui détruira cette fédération, et cela, les députés conservateurs, qu'ils soient alliés ou conservateurs, le savent très bien, tout comme le NPD d'ailleurs. C'est la négociation à la pièce et la concurrence déloyale établie par ce gouvernement entre les provinces et au détriment de celles-ci qui tuent cette fédération.

Devant l'entêtement de tous les partis de la Chambre à enfoncer cette loi dans la gorge des Québécois, nous, du Bloc québécois, avons tenté de faire admettre certains changements qui auraient permis un respect minimal des compétences du Québec, des besoins et aspirations des Québécoises et Québécois dans leur développement, en respect de leur territoire.

Nous avons demandé de retirer toute mention de « stratégie fédérale intégrée ». Elle n'a jamais été reconnue dans le passé « sous quelque forme que ce soit ». Elle ne l'est pas plus aujourd'hui et elle le sera encore moins demain. Tout député d'un pays acceptant une telle clause à l'encontre de son pays serait considéré ailleurs comme

un traître à son pays et tous les députés québécois qui font cela ici devraient être ainsi considérés.

Il n'y a qu'à se référer aux propos de Jean Lesage, en 1965, il n'y a qu'à se souvenir des accords existants, de 1973 à 1994, pour réaliser que le gouvernement n'a jamais posé un seul geste envers le Québec et qu'il continue à rechercher l'affrontement par toutes sortes de lois ou gestes dégradants, comme les commandites et la loi...

• (1325)

L'hon. Denis Coderre: Monsieur le Président, concernant un recours au règlement, cela ne pose pas de problème si les gens utilisent la liberté d'expression pour donner leur point de vue, mais il n'y a aucun traître dans cette enceinte. Ce faisant, je demande au député de retirer ses paroles, car il a traité de traîtres les députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Yvon Lévesque: Monsieur le Président, je n'ai pas dit qu'il y avait des traîtres. J'ai dit que, dans n'importe quel autre pays, des gens qui agiraient comme cela seraient considérés comme des traîtres. Je n'ai pas dit qu'il y avait des traîtres ici, parce que la loi et la visée des gens de ce pays sont beaucoup plus ouvertes que dans certains autres pays.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur le Président, on ne peut pas dire de façon diagonale ce que l'on veut dire. On ne peut donc pas, par exemple, blasphémer en citant quelqu'un parce que l'on ne peut pas blasphémer en cette Chambre. Alors, traiter les gens de traîtres, c'est exactement la même chose.

Je crois que l'on a dit que l'on voulait du décorum ici. Il faut arrêter ce cirque. Je demande au député de retirer ses paroles. Il n'y a aucun traître, ici, de quelque côté de la Chambre que ce soit.

[Traduction]

Le vice-président: Je remercie le député de Bourassa de son intervention. J'écoutais la traduction simultanée et je n'ai rien entendu qui mérite un recours au Règlement. Je vais jeter un coup d'oeil aux bleus pour m'en assurer. Je rappelle aux députés que, bien entendu, tous les députés sont honorables et qu'aucun d'entre eux ne peut être qualifié de traître ou de tout autre qualificatif de cet ordre. Le député a raison de dire que nous ne pouvons pas plus attribuer des intentions à quelqu'un indirectement à l'aide d'une citation que nous ne pouvons le faire directement. Je regarderai les bleus et je ferai rapport à la Chambre, s'il y a lieu.

[Français]

Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou a la parole.

M. Yvon Lévesque: Monsieur le Président, je parlais de la façon d'agir de ce gouvernement qui continue à rechercher l'affrontement avec toutes sortes de lois ou gestes dégradants, comme les commandites et la Loi sur la clarté pour tenter d'asservir les Québécois. Ces propositions sont inacceptables et l'Assemblée nationale est unanime sur ce point.

Nous avons aussi demandé de respecter les priorités du Québec en matière de développement régional. Agir autrement sera considéré comme l'équivalent actuel des commandites, où on tente de légaliser le gaspillage à venir de l'argent des contribuables dans des investissements futiles et non souhaités ni par le Québec, ni des Québécoises et Québécois.

Initiatives ministérielles

Une autre demande visait la mise en oeuvre des objectifs du Québec en matière de développement régional afin de favoriser ces objectifs. Nous avons aussi demandé que le ministre exerce ses fonctions de manière à conclure des ententes prévoyant le transfert des fonds fédéraux au Québec, dans le cadre du développement régional, ce qui aurait amené une coopération Québec-Ottawa dans des propriétés économiques, tel que souhaité par Jean Lesage en 1965, il y a maintenant 40 ans.

Nous demandions aussi la prise en considération des priorités régionales en matière de développement. Considérant qu'il y a tellement de différences d'une région à l'autre du Québec, il est nécessaire d'avoir une très bonne connaissance de ces régions avant même de prendre une telle décision. Il y a eu immédiatement levée de boucliers de tous les autres partis de ce Parlement, parce que ces amendements diminuaient trop le pouvoir canadien de s'ingérer dans ce champ de compétence typiquement et authentiquement provincial, et surtout québécois.

Vous comprendrez sans doute pourquoi ces mêmes partis se sont doublement opposés à la conclusion d'ententes avec le Québec qui auraient prévu le transfert de fonds nécessaires au développement régional et à la décentralisation de ses pouvoirs sur les régions et selon leurs besoins.

Tel que déjà mentionné, nous maintenons que la création d'un ministère fédéral en ce domaine ne viendra que perpétuer des dédoublements improductifs comme nous en expérimentons déjà aujourd'hui. Les régions ont besoin d'aide, elles en ont un besoin urgent, devrions-nous dire, et dans ce sens, elles n'ont pas le temps d'écouter et de regarder des chicanes Québec-Ottawa.

Nous répétons que ce projet de loi n'apporte rien de neuf aux régions. Les attributions de DEC demeurent les mêmes, les programmes et les budgets ne sont absolument pas changés. Le ministère lui-même précise qu'il n'y a aucune incidence à prévoir sur les programmes et la clientèle actuelle de l'agence. Dans les faits, la seule chose que cela va changer, c'est qu'il y aura un ministre, une limousine et une autre augmentation non justifiable de personnel à Ottawa, où des gens de l'extérieur du Québec jugeront des besoins du Québec et de ses régions.

Le gouvernement peut faire énormément pour toutes les régions du Québec et ce, à l'intérieur même de ses propres compétences en matière d'assurance-emploi, en matière de soutien aux travailleurs âgés et en besoin de perfectionnement dans le rétablissement des dépenses fédérales en immobilisation à un niveau acceptable. Il y en a tellement d'autres, comme l'aide à l'industrie minière, au même titre que les industries pétrolière et automobile. Il pourrait même prévoir de l'aide à l'énergie propre, comme les éoliennes et les systèmes solaires.

Parce que ce projet de loi n'apporte rien aux régions, parce qu'il politise davantage les interventions fédérales dans les régions du Québec, parce qu'il empêche la mise en place d'une véritable politique intégrée qui ne peut être adoptée par le Québec, parce qu'il ne tient pas compte des instances régionales, parce que ce gouvernement, dans l'étude des projets de loi, n'a démontré aucune volonté de respecter les priorités du Québec, ce qui nous amènera encore des années de conflits et d'incohérence, le Bloc québécois n'appuiera pas ce projet de loi.

● (1330)

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour le discours extrêmement intéressant qu'il vient de prononcer. Malheureusement, si la députée qui s'obstinait tout à l'heure quant aux intentions du

Bloc québécois avait été là, elle aurait pu apprendre exactement ce qu'était le projet de loi, grâce au discours qu'on vient d'entendre. Je trouve que ce discours en dit long, justement, sur les champs de compétence.

J'ai vécu aussi durant la période qu'il a mentionnée, depuis Jean Lesage à aujourd'hui, et je peux vous dire que c'est vrai. Le Québec s'est toujours battu pour avoir l'argent, mais pour qu'on arrête de piétiner dans ses plates-bandes et de lui nuire. C'est exactement ce que mon collègue disait et ce que la loi va encore faire.

Je voudrais lui poser une question. Tout à l'heure, j'ai été mal interprété quand j'ai dit que depuis six ans, le gouvernement fédéral — je n'ai pas dit le gouvernement du Québec — a augmenté de 59 000 le nombre de fonctionnaires. Il a augmenté de 9 milliards et quelques centaines de millions de dollars la masse salariale pour distribuer des services, alors que les provinces, entre autres le Québec, ont ce qu'il leur faut pour le faire. Les services sont distribués en double.

J'aimerais avoir l'opinion de mon collègue à ce sujet. Peut-être pourra-t-il élaborer un peu parce que son expérience est différente de la mienne. Cependant, cela m'apparaît être un scandale en soi qu'on ne soit pas capable d'avoir notre argent et qu'en plus, on vienne nous montrer comment administrer les champs de compétence qui appartiennent au Québec.

M. Yvon Lévesque: Monsieur le Président, mon collègue vient juste de parler de ce que la députée de Gatineau a présenté tout à l'heure. Disons que l'augmentation des fonctionnaires fédéraux s'apparente aussi avec le transfert des autres travailleurs fédéraux dans les régions, ce qui les a fait mourir à petit feu. Cela a augmenté le chômage et la désertion des jeunes des régions et a diminué la possibilité d'emploi dans ces régions.

Je voudrais juste donner un autre exemple de gaspillage. Avant même de faire adopter le projet de loi par le Parlement, on crée deux ministères à partir d'un seul, sans même demander l'approbation du Parlement. Malgré la volonté de ce Parlement de refuser cette nomination, on maintient toujours ce ministre en place, avec tous les fonctionnaires qui l'accompagnent. C'est du gaspillage, c'est du dédoublement à l'intérieur même du fédéral. En plus de cela, on veut dédoubler les actions des provinces. C'est incroyable!

● (1335)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais féliciter mon collègue d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou pour son excellent travail et sa bonne compréhension du développement économique. Ce n'est pas facile pour lui de représenter une région aussi vaste, un territoire aussi grand et de venir dire aujourd'hui que, finalement, ce projet de loi qui se voudrait à l'avantage des régions du Québec n'est qu'un agrandissement de structure plutôt qu'un véritable programme d'aide.

J'ai beaucoup de difficultés avec les discours tenus par les collègues libéraux du Québec qui ne comprennent pas certaines choses.

Initiatives ministérielles

Avant de faire de la politique, j'ai été pendant huit ans président du Conseil régional de développement de l'Outaouais. Je peux expliquer en long et en large quels sont les problèmes de développement économique au Québec. Ce n'est vraiment pas un manque de ministère. Développement économique Canada est sur le territoire. Comme l'ont dit leurs représentants, cela ne changera en rien leurs interventions et, évidemment, le problème est là. Il faut vraiment avoir de nouveaux programmes pour être capables de contrer toutes sortes de nouveaux fléaux qui s'attaquent à notre développement économique.

Il y a quelques années, qui aurait pu nous dire que le textile pourrait disparaître du territoire québécois? On est en train de vivre cette situation. On a des crises énormes dans la production agricole ce qui fait que des fermes vont disparaître.

On a donc de nouveaux besoins. Ce ne sont pas une nouvelle structure et un ministère dont les Québécoises, les Québécois, les hommes et les femmes d'affaires du Québec ont besoin. Ils ont véritablement besoin de nouveaux programmes. Ce n'est pas cela qu'est le projet de loi dont on discute aujourd'hui.

Les libéraux nous disent que nous avons un problème avec la visibilité. Non, nous avons un problème avec Développement économique Canada qui n'a pas de programmes adéquats pour les besoins. Probablement que c'est eux qui en font un moyen de visibilité. Ils en sont tellement préoccupés qu'ils veulent un nouveau ministère pour l'accroître au Québec. C'est leur problème.

De quoi ont besoin le peuple, les hommes et les femmes d'affaires? C'est ce que je demanderai à mon collègue. Est-ce que ce ne serait pas une bonification des programmes existants avec véritablement des programmes plus adaptés aux besoins, plutôt qu'avoir un nouvel outil de visibilité du gouvernement fédéral au Québec?

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, j'ai mentionné cela un peu plus tôt et je vais élaborer là-dessus.

Je disais que lors de la dernière année de son mandat, Développement économique Canada n'a utilisé que les deux tiers de son budget. Malgré tout, il a fallu que des directeurs des régions se mettent en quelque sorte la tête sur le billot pour accorder certains projets qui n'entraient pas dans les programmes. Cela a été laissé à la bonne volonté des directeurs régionaux de créer des programmes car ceux-ci étaient inexistantes.

Ces programmes pouvaient réellement venir en aide aux besoins des régions. Ajouter ces programmes aurait été beaucoup plus facile et beaucoup moins discutable que ce qu'on est appelé à débattre depuis déjà presque un mois. C'est une perte de temps énorme. On aurait pu régler cela en accord avec tout le monde, à la satisfaction de tous, excepté peut-être des personnes qui cherchent un emploi de ministre. Les vendeurs d'automobiles auraient une limousine de moins à vendre, mais cela aurait pu quand même satisfaire la population du Québec et de toutes les régions du Canada. Le Canada aurait quand même continué à prendre exemple sur le Québec.

[Traduction]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Tel que demandé, le vote par appel nominal sur la motion est reporté à la fin des initiatives ministérielles demain, le mardi 31 mai.

* * *

• (1340)

[Français]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 mai 2005, de la motion portant que le projet de loi C-23, Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice-président: Il reste encore 13 minutes à l'honorable députée de Compton—Stanstead.

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, en effet, il me reste encore 13 minutes pour parler du projet de loi C-23. Quitte à me répéter, j'annonce que le Bloc québécois sera contre celui-ci, puisqu'il propose une commission de l'assurance-emploi sans réel pouvoir et dont la composition est contraire à celle préconisée par notre projet de loi C-280. En effet, mon collègue de Chambly—Borduas a déposé un projet de loi concernant la caisse autonome d'assurance-emploi, dont seraient membres seulement 17 personnes. Le projet de loi C-23 n'aide pas du tout notre projet de loi C-280.

D'autre part, cela institutionnalise des ingérences constitutionnelles manifestes dans les champs de compétence du Québec et des provinces, notamment en ce qui a trait au Secrétariat national à l'alphabétisation, au Programme des initiatives d'apprentissage et au Bureau des technologies d'apprentissage. Tous ces domaines sont de compétence provinciale. Comme mon collègue l'a déjà dit lors de l'étude d'un autre projet de loi, le gouvernement fédéral s'ingère dans tout ce qui s'appelle compétence provinciale. Au Québec et dans les autres provinces, nous avons nommé des gens pour s'occuper de cela. La visibilité n'a pas vraiment sa place, mais l'argent est nécessaire.

Aucune mesure n'empêchera l'utilisation des travailleurs de remplacement. Aussi, concernant le projet de loi C-23, nous parlons également du programme PATA, le Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Celui-ci a très bien fonctionné dans les années 1990, mais a été annulé par le gouvernement libéral en place. Nous vivons présentement une problématique découlant de la mondialisation. En effet, plusieurs emplois se perdent en raison de la fermeture d'industries, par exemple dans le domaine du textile. Nous vivons présentement des fermetures de fabricants de meubles, comme Shermag, dans mon comté. C'est le cas également à Victoriaville.

Initiatives ministérielles

Ces travailleurs ont une formation dans le domaine du bois, mais ils ne se sont jamais recyclés. Le programme PATA aiderait ces gens de 55 ans et plus — nous souhaitons diminuer ce critère à 50 ans — de se réadapter à un autre domaine et ainsi continuer à travailler. À 50 ans, notre carrière n'est pas encore terminée. Ces gens ont véritablement besoin d'aide monétaire pour pouvoir se recycler dans un autre domaine, au lieu de rester chez eux et attendre les prestations d'assurance-emploi qui ne viennent pas. En effet, le gouvernement s'est amusé à emprunter les fonds de l'assurance-emploi sans avoir aucunement l'intention de les remettre. C'est donc 46 milliards de dollars disparus.

Également, le Bloc québécois considère que le projet de loi C-280 répond mieux aux demandes des cotisants à la caisse d'assurance-emploi. Celle-ci représente un autre dossier qui frustre grandement les gens du Québec et, j'en suis certaine, ceux du reste du Canada. Plusieurs travailleurs paient des cotisations à l'assurance-emploi, mais n'y ont pas droit. Parmi ceux-ci se trouvent des femmes, des jeunes et même des jeunes étudiants qui occupent des emplois d'été et qui paient des cotisations à l'assurance-emploi. C'est un peu bizarroïde. C'est encore une espèce de minitaxe déguisée. Ce que nous préconisons, c'est que le régime d'assurance-emploi soit bonifié pour aider les gens qui sont vraiment dans la misère.

Il est également question de l'exode des jeunes. Bon nombre de jeunes vont travailler dans les villes centres, parce qu'il n'y a rien dans leur municipalité. Quand les jeunes quittent le milieu rural pour aller vivre dans une ville centre, ils ne reviennent pas dans le milieu rural. Ils y trouvent du travail, rencontrent des gens, recommencent une autre vie et ne reviennent plus. Cela cause énormément de dommages au secteur agricole, à la relève et au travail de remplacement. C'est pourquoi il est très important que le projet de loi C-23 ne soit pas adopté.

En matière de développement de la main-d'oeuvre, le gouvernement doit respecter la maîtrise d'oeuvre du Québec. Le gouvernement actuel doit arrêter de s'ingérer dans les champs de compétence qui ne sont pas les siens, et transférer sans conditions l'argent au Québec.

Nous avons au Québec un système postsecondaire qui s'est développé selon notre culture et nos besoins. Cependant, le gouvernement s'ingère continuellement là-dedans. Nous voudrions tout simplement que le gouvernement reste chez lui.

Le gouvernement doit également négocier une entente avec le Québec visant à transférer quatre clientèles qui lui ont échappé dans l'entente de 1997, c'est-à-dire les jeunes, les personnes handicapées, les immigrants et les travailleurs âgés. J'ai abordé plus tôt la question des travailleurs âgés en parlant du programme PATA.

• (1345)

En ce qui concerne les jeunes, le programme Placement carrière-été a surpris tout le monde puisque selon moi, cela a été un échec total.

Dans le centre-ville de Sherbrooke, beaucoup d'immigrants aimeraient bien travailler, mais une barrière linguistique les en empêche. Comme le gouvernement a fait des coupures dans les cours de francisation, ces gens attendent, souvent très longtemps, pendant des mois et même des années, avant de pouvoir apprendre le français afin de s'intégrer au Québec.

Le Bloc québécois appuie le gouvernement du Québec qui estime qu'Ottawa doit leur verser le montant maximum prévu par la Loi sur l'assurance-emploi en matière de formation. Il y a un manque à gagner d'environ 200 millions de dollars par année. Ce montant nous permettrait d'investir dans la scolarité et l'alphabetisation. Ajoutez à

cela un montant de 100 millions de dollars dont le Québec est privé en matière de main-d'oeuvre pour les quatre groupes. Au chapitre du développement pour la jeunesse et les personnes handicapées, comme je viens de le mentionner, le Québec se retrouve avec un manque à gagner de plus de 400 millions par année, ce qui n'est pas rien.

Il y a beaucoup de jeunes qui se découragent parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi dans leur domaine. Par conséquent, ils s'en vont dans les villes, c'est l'exode. Ces jeunes aimeraient avoir accès à des cours en agriculture, un autre domaine qui est vraiment en voie de disparition. Je me demande de quelle façon nous allons nourrir notre peuple dans le futur.

Le gouvernement ne reconnaît pas le déséquilibre fiscal. Il s'agit d'un autre domaine qui coûte au Québec 50 millions de dollars par semaine. Si vous calculez bien, cela fait 2,500 millions de dollars par année. Or, ce montant n'est pas investi en santé, ni dans l'éducation postsecondaire, ni pour les jeunes. Avec un montant de 50 millions de dollars par semaine, on en ferait des choses au Québec pour aider la relève et surtout les personnes du troisième âge. En effet, beaucoup oublient les personnes du troisième âge. Ce sont des gens qui possèdent une richesse de vie extraordinaire. Malheureusement, on les met de côté en disant que ce n'est pas important, ce qui est très nocif pour la société québécoise.

Parmi les ingérences et les incompétences du gouvernement fédéral, je remarque aussi que le gouvernement en place se plaît à soustraire les programmes qui fonctionnent bien, comme le PATA. Je voudrais ajouter que l'article 78 de la Loi sur l'assurance-emploi permet au gouvernement fédéral d'investir 0,8 p. 100 du montant de la rémunération assurable totale aux mesures de soutien. Présentement, le gouvernement investit 0,57 p. 100. C'est la raison pour laquelle il réalise des profits alors que les provinces ont des déficits.

Comme je le disais plus tôt, les déficits touchent plutôt les femmes qui gagnent 0,70 ¢ de l'heure, comparativement à l'homme qui en gagne plus. On parle ici d'un manque à gagner de 30 p. 100. Alors, quand on dit qu'il y a des enfants pauvres, il ne faut pas oublier qu'il y a des parents pauvres également. Il y a aussi les femmes chefs de famille monoparentale qui se fient sur l'assurance-emploi entre deux emplois. Elles sont pénalisées ou elles n'y ont pas droit parce qu'elles sont retournées sur le marché du travail et qu'elles doivent accumuler 910 heures de travail au lieu de 360 heures, comme le Bloc québécois le demande.

Donc, c'est une roue qui tourne. Elles n'ont pas droit à l'assurance-emploi pour subvenir à leurs besoins, pour nourrir leurs enfants. Alors, elles se retrouvent tout d'un coup à demander l'aide sociale, c'est-à-dire un billet de sortie temporaire, qui n'est pas une chose sur laquelle les gens du Québec veulent se fier.

C'est pour cela qu'il est très important que le gouvernement du Canada pense aux provinces en transférant cet argent pour aider les quatre catégories de gens que nous préconisons.

Initiatives ministérielles

• (1350)

Le Québec pourra aussi s'occuper de lui-même, de la redistribution et de ses propres champs de compétence. On espère bien que, si le déséquilibre fiscal était réglé, cela réglerait les problèmes des hôpitaux. Cela réglerait aussi le problème de l'éducation postsecondaire où les jeunes gens sont découragés parce qu'ils ne bénéficient pas de suivis. De plus, les professeurs manquent de soutien et les commissions scolaires manquent de professeurs. Ces derniers sont surmenés. Ce faisant, ils souffrent souvent d'épuisements professionnels. Il faut avoir travaillé dans le public pour savoir ce que sont ces épuisements professionnels. Au Québec, on dit que les infirmiers et infirmières sont ceux qui développent beaucoup de cancers, parce qu'ils travaillent d'arrache-pied et se donnent corps et âme. Cependant, le corps humain est une machine qui, à un certain moment, a aussi besoin de repos.

Je répète que, concernant le projet de loi C-280, le Bloc québécois propose une structure composée de 17 membres au lieu de 14 000 fonctionnaires. Ces 17 membres pourraient gérer la caisse d'assurance-emploi sans que personne soit tenté d'aller récupérer l'argent qui ne leur appartient pas. Il faut peser nos mots ici, à la Chambre des communes, parce que certains partis n'aiment pas être traités de ce qu'ils sont.

Ces 46 milliards de dollars ont été soutirés des caisses appartenant aux employés et aux employeurs. Cet argent, qui ne leur appartient pas, est comme une petite taxe déguisée pour payer l'hypothèque quand la maison est incendiée. C'est bien beau de payer des dettes, mais il ne faut jamais en payer au détriment des gens, des familles et des enfants. Comme je le disais plus tôt, les enfants sont pauvres, mais certains oublient que les parents de ces enfants sont aussi pauvres.

Quant au développement de la main-d'oeuvre — je saute du coq à l'âne, parce que j'ai tellement de choses à dire — il y a encore là de l'ingérence. Le gouvernement veut-il créer une éducation déguisée? Va-t-il vouloir encore développer un ministère seulement pour gérer d'autres ministères qui gèrent des ministères? Cela coûte très cher et ne rapporte rien.

Le gouvernement doit aussi négocier avec le Québec concernant l'entente de 1997. Nous avons quatre catégories qui n'appartiennent pas au Québec: les jeunes, les personnes handicapées, les immigrants et les personnes âgées. Ce sont quatre belles richesses que l'on doit garder, développer et aider. Ce faisant, le jeune, aujourd'hui, pourra devenir un adulte demain.

J'ai déjà parlé du manque à gagner de 412 millions de dollars. En octobre, le ministère du Travail s'est dit ouvert à la discussion. Cependant, il n'a rien fait. C'est pour cela qu'il faut continuer à marteler et à dire que c'est de compétence provinciale et qu'il faut absolument respecter les compétences des provinces.

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté ma collègue avec un vif intérêt et je sais, d'après son enthousiasme, qu'elle s'intéresse à la plupart des questions que traitera ce nouveau ministère.

Le projet de loi C-23 porte sur la constitution du nouveau ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Ce ministère s'intéresse essentiellement à l'acquisition continue du savoir et à la formation permanente. J'espère sincèrement qu'il assurera une prestation plus efficace des services que le gouvernement fédéral fournit déjà.

Ma collègue a mentionné les étudiants. Ce ministère s'occupe du prêt d'études canadien dont bénéficient tous les étudiants, d'un océan à l'autre. De plus, il verse des subventions annuelles aux étudiants handicapés, pour chaque année de leurs études de premier cycle. Il prévoit également des subventions pour la première année d'études des étudiants à faible revenu. C'est également ce ministère qui émettra le bon d'études canadien, qui permettra aux familles à faible revenu d'accumuler de l'argent pour l'éducation de leurs enfants. Ma collègue sait certainement que, une fois réorganisé et restructuré, le ministère s'occupera des étudiants.

Ma collègue a également parlé des aînés, et je signale que c'est ce ministère qui s'occupera d'eux. Par exemple, le Secrétariat national à l'alphabétisation, qui relève de RHDC, s'occupe des problèmes d'alphabétisation, de l'enfance jusqu'au troisième âge. Ce n'est pas une grande organisation fédérale, mais elle se démarque parce qu'elle traite très efficacement les questions d'alphabétisation, partout au Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires, les organismes sans but lucratif et les organisations autochtones. Je sais que ma collègue s'intéresse à ces questions. Elle a également parlé de l'assurance-emploi et de la formation. À mon avis, ce nouveau ministère assurera une prestation plus efficace de ces programmes.

Cette mesure législative n'émane pas du gouvernement. Elle ne constitue pas une surprise pour la Chambre des communes. Elle fait suite à un rapport de comité unanime, qui a reçu l'aval du Bloc québécois; ce rapport recommande la division de l'ancien ministère en deux. Voici donc un premier élément. La Chambre des communes, avec l'appui du Bloc québécois, a unanimement entériné la division de l'ancien ministère et la constitution de ce nouveau ministère. J'aimerais vraiment que la députée explique comment il se fait que le Bloc québécois a changé d'avis à l'égard de cette mesure visant à améliorer la prestation des services du gouvernement fédéral.

• (1355)

[Français]

Mme France Bonsant: Monsieur le Président, le projet de loi C-23 a été divisé en deux. Premièrement, cela n'a pas donné plus d'argent au programme; cela a donné plus de travail à des fonctionnaires.

Deuxièmement, mon collègue parle d'alphabétisation et de scolarité. À ce sujet, le Bloc québécois a toujours été en faveur de la compétence des provinces. C'est de l'ingérence pure et simple du fédéral.

Troisièmement, si l'on veut parler aussi des bourses du millénaire, il suffit de voir ce qui s'est passé au Québec: les étudiants ont voté contre ces bourses du millénaire, car cela ne servait à rien. C'est donc très clair. Le gouvernement fédéral a le don de s'ingérer dans les compétences du Québec et le Bloc québécois veut défendre ces compétences.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, comme on me fait signe de poser rapidement une question à ma collègue, je serai bref. Il ne faut jamais faire confiance aux libéraux lorsque ceux-ci déposent un projet de loi.

La question du collègue libéral était: pourquoi change-t-on notre fusil d'épaule? On ne change pas notre fusil d'épaule. En formant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, on s'attendait à ce que l'on règle finalement le dossier de l'assurance-emploi. On a créé la Commission de l'assurance-emploi qui nomme des représentants par le truchement du gouverneur en conseil. C'est donc le gouvernement qui nomme quatre représentants. Nous voulions finalement régler le déficit actuariel de l'argent payé par les employeurs et les employés, grâce une commission qui serait représentative. On propose sept représentants des employeurs et sept représentants des employés.

Il ne faut pas oublier que, depuis 1996, le gouvernement fédéral ne contribue plus à la caisse de l'assurance-emploi. Ce sont uniquement les employeurs et les employés qui y contribuent. Je voudrais que ma collègue explore davantage en ce sens.

Mme France Bonsant: Monsieur le Président, les 46 milliards de dollars, qui ont été détournés vers autre chose, telle une taxe déguisée, représentent l'argent que les employeurs et employés ont versés dans la caisse d'assurance-emploi, en guise de protection lors des temps difficiles. C'est comme si l'on achetait une assurance, mais que l'on nous donnât un parapluie par beau temps et que l'on nous l'enlevât par mauvais temps.

Les 17 membres de la caisse d'assurance-emploi seraient là pour gérer le montant de ladite caisse, afin d'éviter qu'il y ait iniquité et détournement de l'assurance relativement aux employeurs et employés. Il est très important que cet argent aille aux personnes qui y ont contribué et ne serve pas de taxe déguisée.

Le vice-président: Nous disposerons de quatre minutes de questions et de commentaires après la période de questions orales.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'UNIVERSITÉ DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, le 14 mai, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a tenu sa 36^e collation annuelle des grades. Un nombre record de participants, soit 717 diplômés provenant de 17 pays différents, ont pris part à l'événement.

Des doctorats honorifiques ont été décernés à des membres exceptionnels de la collectivité, notamment à l'honorable James Lee, ancien premier ministre de la province, Colin MacDonald, la congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe, John Joe Sark et Charles Stewart Scranton. M. Scranton a prononcé l'allocution du matin et soeur Laretta White a prononcé celle de l'après-midi au nom des Soeurs de Sainte-Marthe.

Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter tous les diplômés de leur réussite. Ils peuvent être fiers de leurs études à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et du succès qu'ils connaîtront sans aucun doute à l'avenir.

* * *

• (1400)

LES PÊCHES

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, le ministre des Ressources naturelles a distribué un dépliant électoral qui contenait une promesse sur la surpêche. On pouvait lire dans le dépliant du

Article 31 du Règlement

ministre que: « Le premier ministre a visité la province et a promis de faire le nécessaire pour arrêter la surpêche sur le nez et la queue des Grands Bancs, y compris de mettre en oeuvre la gestion axée sur la conservation. »

Le premier ministre n'a pas encore donné suite à cette promesse électorale.

Le mois dernier, le gouvernement a été l'hôte d'une conférence internationale, à St. John's, sur la surpêche étrangère, mais à part les beaux discours, rien n'est vraiment ressorti de cette conférence. Les gens de l'industrie de la pêche ont déclaré que cette conférence visait à faire des gains politiques, non des progrès.

Le pillage du poisson se poursuit chaque jour sur le nez et la queue des Grands Bancs. Or, le temps n'est plus aux discussions. Quand le premier ministre prendra-t-il des mesures concrètes de gestion axée sur la conservation et respectera-t-il la promesse électorale qu'il a faite aux habitants de Terre-Neuve-et-Labrador?

* * *

LE PRIX CECILIONI

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je félicite M. Brian McCarry, lauréat pour 2004 du prix de l'environnementaliste de l'année décerné en l'honneur de Victor Cecilioni.

M. McCarry est un professeur de chimie de l'Université McMaster qui a contribué à mettre au point un processus novateur d'analyse des sédiments et des polluants atmosphériques. Santé Canada estime que, chaque année, près de 6 000 décès sont attribuables à la pollution atmosphérique. M. McCarry est déterminé à trouver des réponses à nos problèmes environnementaux les plus urgents, en particulier les effets de l'environnement sur notre santé physique.

Parmi ses nombreuses activités, il assure la présidence de l'organisme Clean Air Hamilton. Ce groupe, qui réunit des intervenants locaux et des représentants de tous les niveaux de gouvernement, se consacre à l'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons dans la ville de Hamilton.

Je félicite M. McCarry et je lui souhaite la meilleure des chances. Il a en effet été mis en nomination pour l'Environmental Award du Canada de 2005, en reconnaissance de ses réalisations dans le domaine des changements climatiques.

* * *

[Français]

JOHANNE BÉCU

M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter Mme Johanne Bécu, de Chandler, qui a reçu ce matin la Médaille du service méritoire, division civile.

En 1989, Mme Bécu a fondé La Maison L'éclaircie, Aide à la santé mentale, un organisme communautaire qui vient en aide aux gens ayant des problèmes de santé mentale et à leur famille. Ce centre de ressources offre un groupe d'entraide, des séances d'information, une ligne d'aide téléphonique pour les personnes suicidaires ou en détresse ainsi que des ressources pouvant les aider à surmonter leurs problèmes.

Grâce à l'engagement de Mme Bécu envers sa communauté et les nombreux projets qu'elle a menés, les personnes ayant un handicap peuvent non seulement retrouver leur estime de soi, mais aussi se réintégrer dans la société.

Article 31 du Règlement

Je tiens donc à rendre hommage à cette femme, qui a su donner son temps et son énergie afin que les plus vulnérables de notre société puissent bénéficier d'une vie meilleure.

Toutes mes félicitations, madame Bécu! Notre région a besoin de gens comme vous.

* * *

[Traduction]

LA FORÊT BORÉALE

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à donner mon appui à l'initiative boréale canadienne.

La forêt boréale fait partie intégrante de notre identité nationale. De plus, elle représente le quart de toutes les forêts naturelles qui restent dans le monde entier. Elle abrite des communautés autochtones d'un bout à l'autre du Canada, des communautés qui dépendent des forêts pour leur nourriture, leurs remèdes et leur survie économique.

La forêt boréale filtre l'eau, purifie l'air, contribue à régulariser le climat et permet la survie d'une grande variété de formes de vie, y compris l'humain.

Les forêts boréales canadiennes sont mises en danger par des changements importants qui finiraient par nuire à cet écosystème pittoresque et sain, et à compromettre les nombreuses retombées de la forêt boréale, dont profitent chaque jour les Canadiens.

L'Initiative boréale canadienne a pour but de conserver les valeurs culturelles et naturelles de la région boréale canadienne, ainsi que sa durabilité économique. Je salue tous ces efforts et je demande à tous les députés d'appuyer cet élément essentiel de notre paysage national. Le Canada a une occasion en or de jouer un rôle de chef de file mondial dans le domaine de la protection de la nature. Il nous faut commencer par appuyer les initiatives de conservation dans notre environnement immédiat.

* * *

LA MÉDAILLE DU SERVICE MÉRITOIRE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à trois de mes électeurs qui ont reçu la Médaille du service méritoire pour des réalisations dont l'honneur rejaillit sur le Canada. La Gouverneure générale a présenté les médailles ce matin lors d'une cérémonie tenue à Rideau Hall.

Timothy Collings, professeur à l'Université technique de Vancouver, a été décoré pour avoir inventé la puce antiviolence, une innovation technologique intégrée aux nouveaux postes de télévision, qui permet aux parents de mieux contrôler l'accès des enfants à divers contenus.

Al Etmanski et son épouse Vickie Cammack ont été décorés à titre de co-fondateurs de l'organisme de bienfaisance Planned Lifetime Advocacy Network, ou PLAN. Il s'agit d'un réseau de collaboration avec les familles de personnes handicapées visant à préparer ces dernières à prendre en charge leur bien-être financier et social après le décès de leurs parents et de leurs proches. L'organisme a maintenant essaimé partout en Amérique du Nord, ainsi qu'en Europe et en Australie.

Je tiens à remercier et féliciter ces excellents Canadiens de leur apport important à notre pays et au monde.

●(1405)

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite faire un commentaire au sujet de la modification proposée au budget concernant l'enseignement postsecondaire.

J'estime qu'il faut accorder davantage d'aide financière directe aux étudiants partout au pays. Il importe d'acheminer des sommes directement aux étudiants pour leur faciliter l'accès aussi bien aux programmes du premier cycle que des cycles suivants.

Tout en n'ignorant pas que l'enseignement postsecondaire est de compétence provinciale, je sais qu'il existe à l'heure actuelle deux programmes fédéraux qui permettent d'aider les étudiants au moyen de subventions et de bourses.

En investissant les sommes rendues disponibles par le budget modifié dans des versions améliorées et uniformisées de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et des subventions canadiennes pour études, nous aiderions aussi bien les étudiants que leurs familles dans leurs projets d'études postsecondaires.

La mesure permettrait d'affecter des sommes là où elles sont le plus nécessaires et de faire en sorte que les Canadiens ne soient pas accablés, au moment de la diplomation, d'un fardeau d'endettement qui les empêche de poursuivre leurs études et oblige leur famille à s'endetter.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais souligner un exemple concret de coopération entre nations francophones, soit la nation québécoise et la nation malienne.

En effet, depuis 15 ans, les citoyens de la municipalité de Sainte-Élisabeth, via le comité Des Mains Pour Demain, travaille avec ardeur à améliorer les conditions de vie des habitants de la commune de Sanankoroba au Mali.

De plus, je tiens à souligner la participation de la MRC de D'Autray qui collabore à la politique de décentralisation du Mali en participant à la réalisation du plan de lotissement du village de Sanankoroba. Enfin, mentionnons le jumelage de la municipalité de Lavaltrie avec la commune malienne de Dialakoroba.

Je veux remercier tous ceux et celles qui s'investissent dans le développement durable et à l'instauration de liens guidés par la solidarité, particulièrement avec nos homologues de la Francophonie.

* * *

[Traduction]

LE WELLAND ROSE FESTIVAL

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que les habitants de Welland, de Niagara et du Sud de l'Ontario et de l'Ouest de l'État de New York pourront profiter de la 44^e édition du Welland Rose Festival, pendant la majeure partie de juin.

Depuis 1961, le Rose Festival a été un événement annuel de premier plan pour Welland, la ville des roses, et il encourage ses citoyens à être fiers, par l'entremise d'activités enthousiasmantes, d'ordre culturel et sportif et d'intérêt général.

Des activités sont prévues partout dans la ville, mais parmi les préférées du festival, mentionnons le grand défilé du 12 juin, toujours populaire, ainsi que l'impressionnante exposition de roses, le 19 juin.

Je félicite les responsables de Tourism of Welland Niagara et leur armée de bénévoles de leur travail acharné et de leur initiative. Je remercie aussi les habitants de Welland d'ouvrir leur collectivité à la célébration de la beauté.

Le Rose Festival s'est donné pour mission d'offrir aux Canadiens une activité familiale vraiment merveilleuse. Chaque année, le festival accueille plus de 80 000 visiteurs tout au long du mois de juin.

J'encourage vivement tout le monde à visiter l'une des collectivités de premier plan de l'Ontario. Venez vous divertir au Welland Rose Festival.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, pour la troisième année d'affilée, les universités de la Colombie-Britannique affichent la plus forte hausse des frais de scolarité au Canada. Dans cette province, les frais de scolarité pour des études de premier cycle s'élèvent en moyenne à 4 735 \$, soit près de 600 \$ de plus que la moyenne nationale. Ajoutez à cela des frais obligatoires qui montent en flèche, et la note s'élève à 5 500 \$ pour les étudiants ayant suffisamment de chance pour être admis à l'université.

Les listes d'attente des universités de la Colombie-Britannique ressemblent maintenant à celles pour les opérations chirurgicales non urgentes. La province a besoin de 30 000 places de plus dans les universités. La Colombie-Britannique affiche donc le plus faible taux de fréquentation universitaire au Canada, soit 13,5 p. 100. Les étudiants de la Colombie-Britannique sont victimes de la désresponsabilisation du gouvernement fédéral.

Lorsqu'il était le ministre des Finances, l'actuel premier ministre a sabré le financement de l'enseignement postsecondaire, réduisant de 25 milliards de dollars les paiements du TCSPS et laissant à la province le soin de combler la différence. Sous sa direction, la dette étudiante a triplé.

Le Parti conservateur croit à la coopération avec les provinces pour améliorer l'accessibilité et supprimer les obstacles à l'enseignement postsecondaire.

Pendant ce temps, le gouvernement libéral claqué la porte...

Le Président: Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale a la parole.

* * *

CHAMPIONNAT MONDIAL 2005 DE COURSES ATTELÉES

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui pour annoncer que mon voisin immédiat, le conducteur de courses attelées Jody Jamieson, de Dundas, en Ontario, représentera le Canada au championnat mondial de 2005 de courses attelées en Italie, le mois prochain.

Article 31 du Règlement

M. Jamieson a gagné le championnat mondial en 2001 et a terminé deuxième en 2003. En 2004, il a remporté plus de 500 courses et s'est ainsi imposé comme le meilleur conducteur de l'Ontario Sires Stakes.

Le championnat du monde, qui a lieu tous les deux ans, est la plus grande manifestation de courses attelées au monde. J'exhorte mes collègues à féliciter Jody Jamieson avec moi pour avoir été choisi comme représentant du Canada au championnat mondial de 2005 de courses attelées et à lui souhaiter la meilleure des chances en Italie.

* * *

● (1410)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, à titre de porte-parole du NPD en matière de défense nationale, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention du ministre de la Défense nationale et de la Chambre sur le contrat de fabrication de douilles conclu par le ministère de la Défense nationale avec IMT Partnership.

Cette entreprise rentable, qui appartenait autrefois à IVACO et qui est maintenant la propriété de son ancien président, demande des concessions à ses travailleurs, notamment des réductions salariales de 12 p. 100, l'élimination de l'indexation au coût de la vie, la diminution du nombre de jours de vacances et la réduction des avantages sociaux.

Si cette entreprise ne change pas d'attitude, le ministère de la Défense nationale devrait envisager la possibilité de faire affaire avec un propriétaire plus conscient de ses responsabilités sociales au lieu de quelqu'un qui a nettement l'intention de démanteler le syndicat.

Au nom de la justice pour les 136 travailleurs de la section locale 2916 des Métallos qui sont actuellement en grève et dont les emplois pourraient être menacés par des briseurs de grève, j'exhorte le ministre de la Défense à dire à cette entreprise que son ministère ne tolérera pas ce genre de comportement de la part de ses fournisseurs.

Des salaires et des avantages sociaux équitables font partie de l'essence même d'une société équitable. Les gouvernements qui ferment les yeux sur les actes de ceux qui veulent toujours exploiter davantage leurs semblables entérinent une tendance qui est contraire au bien commun.

* * *

LA COUPE MÉMORIAL

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, une page d'histoire a été écrite hier. Le club de hockey des Knights de London, au passé glorieux, a atteint l'objectif suprême en remportant la Coupe Memorial.

Hôtes d'une semaine de festivités liées à la Coupe Memorial, la ville de London et des centaines de bénévoles et d'organisateur méritent nos félicitations pour avoir présenté un formidable spectacle sur la glace et dans la ville.

Le tournoi de la Coupe Memorial, qui honore nos hommes et femmes des forces armées, a été marqué cette année par la participation de nombreux anciens combattants.

Les jeunes des Rockets de Kelowna, des 67 d'Ottawa et de l'Océanic de Rimouski, tous des champions dans leur ligue respective, ont bien joué.

Questions orales

En l'espace d'à peine quelques années, les propriétaires des Knights, Dale et Mark Hunter, ont construit une équipe qui restera longtemps dans les mémoires. La saison des Knights a commencé par une séquence record de 31 matchs sans défaite et l'équipe est demeurée invaincue pendant le tournoi.

Après une année forte en émotions, il nous reste peu de temps à attendre pour en vivre d'autres l'an prochain. Vivent les Knights!

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, un groupe spécial de l'ALENA a réitéré, le 23 mai dernier, que les droits compensatoires des États-Unis sur le bois d'oeuvre sont illégaux. À la suite des trois décisions antérieures du groupe spécial de l'ALENA dans ce dossier, le taux de subventions déterminé par le département du Commerce est passé de 18,79 à 1,88 p. 100. Malgré tout, les Américains continuent d'exiger un taux injustifié de 16,37 p. 100.

Le ministre du Commerce international a annoncé qu'une aide serait versée aux associations de l'industrie du bois d'oeuvre, mais seulement à la fin de l'année 2005. Cette aide est insuffisante et ne permettrait à l'industrie que de payer une toute petite partie des frais juridiques, qui dépassent aujourd'hui les 350 millions de dollars.

L'industrie québécoise et canadienne a besoin, dès maintenant, d'un véritable plan d'aide pour faire face au harcèlement de l'industrie américaine. C'est d'autant plus urgent que non seulement l'industrie doit assumer des frais juridiques exorbitants et plus de 4,5 milliards de dollars en droits illégalement perçus, mais encore, elle doit faire face à un ralentissement dans la construction. Le gouvernement doit agir et arrêter de jouer à l'autruche.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, devant le tribunal, la Croix-Rouge a présenté des excuses publiques pour le rôle qu'elle a joué dans le scandale du sang contaminé.

Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, le gouvernement fédéral avait, au bout du compte, la responsabilité de l'approvisionnement en sang au Canada. Il a donc une responsabilité envers les personnes infectées par du sang contaminé.

Il y a plus d'un mois, la Chambre des communes s'est prononcée en faveur de l'indemnisation immédiate de toutes les victimes du sang contaminé. Elle n'a pas dit dans six mois, dans un an, mais immédiatement. Et pourtant, alors qu'il est pleinement responsable des souffrances des victimes et malgré la décision de la Chambre, le gouvernement n'a encore rien fait.

Le gouvernement doit venir en aide à ceux qui ont subi sa négligence, mais il subordonne son aide à des conditions. Pour l'essentiel, il dit aux victimes: « Nous vous avons causé d'énormes souffrances, mais il n'est pas certain que nous vous venions en aide. »

J'appelle le gouvernement à mettre fin à cette cruelle incertitude des victimes. La Croix-Rouge a fait ce qu'il fallait faire en présentant ses excuses. Le gouvernement doit faire de même et indemniser les victimes sans tarder.

[Français]

LE BUDGET

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc québécois répète depuis quelque temps que le budget du gouvernement ne contient rien pour le Québec. Je soupçonne que le chef du Bloc n'a pas fait une lecture très rigoureuse du plan budgétaire, et je l'encourage à refaire ses devoirs.

Il est rigoureusement exact que le budget prévoit une augmentation de 471 millions de dollars, dès cette année, du transfert fédéral en matière de santé au Québec. Cela s'inscrit dans le plan décennal pour la santé, qui fera augmenter de 8,3 milliards de dollars sur 10 ans les sommes versées au Québec en santé.

Il est tout aussi rigoureusement exact que l'entente sur la péréquation contenue dans le budget permettra au Québec de toucher 1,9 milliard de dollars supplémentaires cette année.

Le chef du Bloc oublie aussi plus de 1 milliard de dollars destinés aux municipalités du Québec, l'augmentation substantielle du Supplément de revenu garanti pour les aînés, quelque 300 millions de dollars pour stimuler la croissance des PME des régions du Québec, et j'en passe.

Tous ces oublis, cela ne fait pas très rigoureux.

* * *

• (1415)

L'ASSOCIATION DES TRAUMATISÉS CRANIO-CÉRÉBRAUX

M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, je voudrais souligner l'engagement d'un organisme de ma circonscription qui intervient auprès des gens ayant subi un traumatisme cranio-cérébral, ainsi qu'auprès de leurs proches.

Depuis plus de 15 ans, l'Association des TCC des deux rives permet aux victimes traumatisées de sortir de l'isolement en proposant des activités sociales, des ateliers de travail ainsi que des activités d'information et de sensibilisation.

Ayant été touché par plusieurs témoignages que j'ai lus dans le journal *L'en tête*, je tiens à rendre hommage aux intervenantes et intervenants qui travaillent sans relâche pour l'association, mais également aux victimes et à leur famille.

Je me joins à leur lutte de tous les jours et je suis fier de les appuyer, car ils sont des modèles pour nous tous.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous avons appris que le premier ministre avait mis sur pied un centre de crise de 1 million de dollars pour gérer les retombées de l'enquête sur le Programme de commandites. Ce sont les Canadiens qui doivent payer la note même si cet argent sert à défendre le Parti libéral.

Ce scandale est l'affaire des libéraux et non des Canadiens. Les contribuables de ce pays ont déjà payé suffisamment. Le premier ministre ordonnera-t-il au Parti libéral de rendre cet argent aux contribuables?

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait qu'il s'agit d'une enquête complexe qui porte sur une période de dix ans et implique des milliers de transactions.

Le groupe de coordination au Bureau du Conseil privé a pour mandat de voir à ce que la commission ait l'appui nécessaire de la part du gouvernement. Il y a littéralement des milliers et des milliers de documents à préparer. C'est le Bureau du Conseil privé qui voit à ce que ces documents soient préparés et communiqués à la commission. En fait, cela s'appelle collaborer avec la commission pour s'assurer qu'elle reçoit du gouvernement tout ce dont elle a besoin.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): En fait, monsieur le Président, nous avons appris l'existence de ce centre de crise parce que ce dernier minait le travail du juge Gomery en formulant des critiques au sujet du coût de l'enquête. C'est comme cela que ce centre de crise a été découvert par le biais de l'accès à l'information.

Le scandale des commandites est né du fait que le Parti libéral a utilisé des fonds publics à des fins partisans. C'était inacceptable à ce moment-là et c'est inacceptable maintenant. Le premier ministre ordonnera-t-il au Parti libéral de rendre cet argent aux contribuables?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le travail du comité a été découvert parce qu'il n'y a rien de secret dans tout cela. Il a été découvert parce que le comité fait exactement le travail pour lequel il a été mis sur pied, c'est-à-dire s'assurer que la commission a tous les documents nécessaires et que le gouvernement est attentif à ses besoins.

Les députés de l'opposition demandent chaque jour si le gouvernement fournira ceci ou cela et s'il collaborera. Il faut une structure pour assurer cette collaboration. La réponse est oui, nous avons collaboré jusqu'à maintenant et continuerons de le faire.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): J'ai une question connexe à poser, monsieur le Président. Avant la semaine de pause, le gouvernement a annoncé qu'il avait établi un fonds en fiducie de 750 000 \$ pour que le Parti libéral puisse rendre l'argent. Le premier ministre peut-il nous dire combien d'argent le gouvernement a versé dans ce fonds depuis son établissement?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, le gouvernement n'a rien versé dans ce fonds en fiducie, mais le Parti libéral du Canada y a déposé 750 000 \$.

Le Parti libéral a donné son entière collaboration jusqu'à maintenant. L'établissement de ce fonds en fiducie est une preuve de bonne foi. De plus, le Parti libéral a fait savoir clairement que toute somme reçue de façon irrégulière sera rendue aux contribuables canadiens une fois que nous connaissons tous les faits.

• (1420)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, la campagne de relations publiques ne fait que se poursuivre. Ce qui est en cause dans le scandale des commandites, c'est l'utilisation de l'argent des contribuables au profit du Parti libéral.

Nous apprenons maintenant qu'un centre de crise de 1 million de dollars a été mis sur pied au cabinet du premier ministre pour limiter les dégâts que la Commission Gomery pourrait occasionner, et encore une fois, cet argent sert le Parti libéral. Je demande donc encore une fois: pourquoi le Parti libéral permet-il cela? Pourquoi le

gouvernement permet-il que davantage de deniers publics soient pompés vers le Parti libéral?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de centre de crise, mais des efforts sont faits pour collaborer pleinement avec la Commission Gomery.

Les seuls qui vivent une crise, ce sont les membres du Parti conservateur. Ils affrontent les Canadiens qui souhaitent que le parlement travaille et s'occupe de leurs préoccupations, soit les investissements dans les soins de santé, dans les garderies, dans le logement, dans la protection de l'environnement et dans le renforcement du rôle du Canada dans le monde. La véritable crise, c'est l'opposition du Parti conservateur aux intérêts des Canadiens.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, ces paroles proviennent d'un parti qui vient de conclure un accord secret avec le chef du NPD, un des gestes les plus antidémocratiques qu'il m'ait été donné de voir en 12 ans au Parlement.

Les libéraux n'ont tiré absolument aucune leçon du scandale des commandites. Le problème, c'est qu'on dépense les deniers publics au profit du Parti libéral. Les libéraux le font une fois de plus. Est-ce que le gouvernement fermera le centre de crise et forcera le Parti libéral à rembourser le million de dollars?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je répliquerai au préambule du député que nous collaborons avec le NPD pour respecter la volonté des Canadiens, pour faire travailler le Parlement, pour investir dans les garderies, dans les soins de santé, dans la protection de l'environnement et dans le logement et pour améliorer la vie des Canadiens. Je suis fier que mon parti fasse cela plutôt que de s'associer aux séparatistes qui veulent déchirer le pays, comme le fait le parti du député.

En outre, notre gouvernement collabore entièrement avec la Commission Gomery et continuera de le faire. Nous avons remis à la commission plus de 20 millions de pages de documents parce que nous voulons que le juge Gomery réussisse sa tâche.

* * *

[Français]

LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, Tim Murphy, le chef de cabinet du premier ministre, se serait engagé auprès du député conservateur de Newton—Delta-Nord à discuter d'une nomination politique si ce dernier s'abstenait lors du vote de confiance. Un extrait a été diffusé à CTV le 18 mai dernier. Pourtant, le premier ministre a refusé de dire en Chambre s'il s'agissait de la voix de son chef de cabinet.

Comme un grand nombre de médias ont maintenant fait état de la conversation, le premier ministre peut-il maintenant nous confirmer que ce sont bel et bien les paroles de son chef de cabinet?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas écouté l'enregistrement. Le député sait fort bien qu'il y a eu des discussions. Je peux répéter que c'est le député de Newton—Delta-Nord qui a approché le gouvernement, d'une part. D'autre part, aucune offre n'a été faite.

Questions orales

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la transcription reproduite dans le *Hill Times* parle d'elle-même. Tim Murphy aurait déclaré qu'avant l'abstention du député conservateur, des discussions explicites sur le Sénat n'étaient pas très utiles, mais qu'après l'abstention, ils pourraient en discuter en toute liberté. Bref, Tim Murphy aurait fait miroiter une nomination politique au député de Newton—Delta-Nord en échange de son appui au gouvernement.

Le premier ministre réalise-t-il qu'un tel comportement est passible de poursuites en vertu de l'article 119 du Code criminel?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit et je le répète: aucune offre n'a été faite, d'une part. D'autre part, c'est le député de Newton—Delta-Nord qui nous a approchés, point final.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, l'enregistrement d'une conversation entre un député conservateur et le chef de cabinet du premier ministre révèle que ce dernier aurait demandé au député qu'il s'abstienne de voter lors du vote de non-confiance à l'endroit du gouvernement, et cela, moyennant considérations futures, et je cite en traduisant: « Nous pouvons faire un arrangement qui vous permettra de bouger. »

Le premier ministre admettra-t-il que d'essayer d'influencer le vote d'un député de la Chambre des communes, moyennant considérations futures, est un geste qui contrevient à l'article 119 du Code criminel? C'est très grave, et cela demande une action immédiate.

•(1425)

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois comprendre qu'une plainte à cet égard a été déposée et que le commissaire à l'éthique est en train d'évaluer s'il est compétent pour l'examiner et si toute allégation visant un député doit être examinée conformément au Code régissant les conflits d'intérêts des députés.

C'est le commissaire à l'éthique qui est chargé d'administrer ce code. Je suis d'avis qu'il lui revient de déterminer si cette affaire relève du code.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le chef de cabinet de la ministre du Patrimoine canadien a quitté ses fonctions parce qu'il était sous enquête dans le cadre du scandale des commandites. Des employés du premier ministre du Québec ont fait la même chose.

Je demande à nouveau ceci au premier ministre. Comment son chef de cabinet pourrait-il rester en poste, alors que des soupçons très sérieux pèsent contre lui à la suite de la diffusion de cet enregistrement?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, dans un effort de démontrer plus de civilité, les députés ne devraient pas utiliser leur immunité dans cette Chambre pour faire la chasse aux sorcières. Je répète encore qu'aucune offre n'a été faite. Cela signifie qu'aucune offre n'a été faite.

[Traduction]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nos députés m'ont indiqué que cette conversation qui a été enregistrée inquiète vraiment les Canadiens — et c'est aussi ce que j'ai constaté la semaine dernière.

Cette affaire jette le discrédit sur la Chambre. Je demande au premier ministre d'expliquer pourquoi il ne charge pas la GRC d'enquêter sur ces enregistrements extrêmement dérangeants qui contiennent des conversations à la limite de l'illégalité. Mieux encore, je lui demande d'annoncer la tenue d'une telle enquête. Pourquoi ne le fait-il pas maintenant?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du NPD sait pertinemment qu'il n'appartient pas au gouvernement de lancer une enquête de la GRC. Les enregistrements sont entre les mains d'un député. On peut espérer qu'il les rendra publics.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, nous l'espérons aussi. Nous espérons également qu'une enquête de la GRC accélérera ce processus.

Ma question suivante concerne la transparence du gouvernement. Le bilan semble mitigé à ce chapitre, voire assez déplorable. Qu'il s'agisse de l'enquête dans l'affaire Maher Arar ou de la tentative de la part de Canadiens de se renseigner sur ce que fait le gouvernement, comme nous l'ont appris au cours du week-end des journalistes qui ont effectué une recherche poussée, les activités du gouvernement fédéral sont recouvertes d'un voile opaque, sont entourées d'un secret qui n'ont leurs équivalents dans aucun autre ordre de gouvernement dans notre pays.

Le premier ministre va-t-il proposer la mesure législative qu'il a promise pour corriger cette situation?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à ce que le député affirme, le gouvernement fait preuve d'une ouverture sans précédent, non seulement en divulguant des renseignements habituellement confidentiels, mais également en adoptant comme pratique de dévoiler de l'information sur la passation de marchés et sur les nominations, en veillant à fournir à la Chambre les renseignements les plus récents et en présentant au comité un document portant sur une nouvelle loi sur l'accès à l'information. Le gouvernement agit de façon très rapide et très déterminée en vue de donner libre accès à l'information.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les vérificateurs judiciaires qui tentent de suivre la piste de l'argent sale des commandites dans le cadre des travaux de la Commission Gomery se sont heurtés à de graves obstacles. Ils n'ont pas eu accès à des dossiers importants, dont des comptes de banque personnels, et ils n'ont bien sûr pas pu suivre la trace des enveloppes d'argent liquide. On ne leur a pas non plus permis de consulter les dossiers faisant l'objet d'une enquête criminelle.

Le premier ministre ayant promis que rien ne serait épargné, comment peut-on expliquer tous ces obstacles sur la voie de la vérité?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement coopère pleinement dans ce dossier. J'aimerais rappeler aux députés ce que le juge Gomery a dit à l'égard du rapport Kroll Lindquist:

Questions orales

Je crois que les comptables nous ont tout simplement fait part des données brutes, sans émettre d'opinion. [...] Avant de pouvoir déterminer si cela a été fait à l'avantage du Parti libéral, payé au Parti libéral, fait à la demande du Parti libéral ou autre, il faudra attendre de connaître les autres éléments de preuve qu'ils n'ont pas tenté d'évaluer.

Comme tous les Canadiens, le juge Gomery se rend bien compte que nous ne connaissons pas tous les faits avant que le rapport soit prêt.

• (1430)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, l'un des vérificateurs a dit qu'une des choses qui leur compliquait la vie pour suivre la trace de l'argent des commandites, c'est que la déchiqueteuse avait généralement accès aux dossiers bancaires avant eux.

Les vérificateurs ont également fait savoir qu'une somme beaucoup plus importante que celle que les libéraux ont bien voulu reconnaître avait été consacrée au Programme de commandites, allant même jusqu'à parler de 50 p. 100 de plus que la somme avancée par la vérificatrice générale.

Comment les Canadiens pourront-ils connaître la vérité alors que tant de choses ont été camouflées?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le juge Gomery a aussi dit ce qui suit: « Permettez-moi de vous rassurer. Rien ne me permet de conclure que la somme de 1 763 000 \$ s'est retrouvée en entier dans les coffres du Parti libéral du Canada. » Il a de plus ajouté qu'il n'était pas non plus en mesure d'en arriver à quelque conclusion que ce soit à l'égard de nombreux éléments de preuve.

Le juge Gomery, qui est un éminent juriste, sait bien qu'il n'a pas tous les faits en main et qu'il n'a pas pu faire toutes les analyses nécessaires. Je crois que le juge Gomery fait preuve d'un peu plus de jugement que la députée de Calgary—Nose Hill, qui prétend tout savoir.

* * *

POSTES CANADA

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, l'affaire des reçus manquants d'André Ouellet ne cesse de s'obscurcir.

Le ministre du Revenu est aussi responsable de Postes Canada. André Ouellet a affirmé sous serment qu'il avait remis ses reçus à Postes Canada en décembre dernier. Quatre mois plus tard, le ministre du Revenu a soutenu ne pas encore avoir obtenu lesdits reçus. Cela ne peut vouloir dire qu'une chose: Postes Canada n'a jamais remis les reçus à Revenu Canada. Le ministre prétend que sa main droite ne sait pas ce que fait sa main gauche.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi un secteur dont il a la charge fait de l'obstruction contre l'autre secteur dont il a aussi la charge?

[Français]

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le processus de vérification continue d'une façon normale et les deux ministères travaillent très bien ensemble. Il y a une chose qui n'a pas avancé du tout. Il y a dix jours, le député a remis en question le droit d'un témoin de parler en français devant un comité parlementaire. J'ai une question pour le député. Quand va-t-il s'excuser auprès des millions de Canadiens français?

[Traduction]

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, les contribuables canadiens n'ont pas le droit de se charger de leur propre vérification comptable et le ministre ne devrait pas avoir ce droit non plus. Le ministre du Revenu national a le droit de vérifier les comptes de Postes Canada parce qu'il est responsable de cet organisme, tout comme André Ouellet a pu approuver lui-même plus de 2 millions de dollars de dépenses, sans la moindre objection. Le conflit d'intérêts ici est patent, et cette vérification qui dure depuis neuf mois, et qui n'est rien d'autre que de l'obstruction, ne va absolument nulle part.

Le premier ministre parle d'obligation de rendre compte. Il doit maintenant intervenir dans cette situation incestueuse et s'engager aujourd'hui à remplacer le ministre par un vérificateur indépendant.

[Français]

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer la Chambre que le processus continue d'une façon tout à fait normale et sans aucune intervention politique, ni à Postes Canada, ni à l'Agence du revenu du Canada.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, après avoir créé la fiducie de l'argent sale, le Parti libéral du Canada y a versé 750 000 \$ comme provision pour rembourser éventuellement l'argent provenant du Programme de commandites du gouvernement fédéral.

Le gouvernement admettra-t-il que 750 000 \$, c'est nettement insuffisant puisque cela ne couvre même pas les 800 000 \$ versés directement à la caisse du Parti libéral par les firmes identifiées par la vérificatrice générale? Et par conséquent, le gouvernement va-t-il demander au PLC de verser au moins 5,3 millions de dollars dans cette fiducie?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement n'a pas à demander au Parti libéral de collaborer. Le Parti libéral collabore pleinement de son plein gré à la Commission Gomery et s'est clairement engagé à rembourser aux contribuables canadiens toute somme reçue illégalement. Le compte en fiducie témoigne de notre bonne volonté, mais nous ne pouvons pas rembourser l'argent avant de connaître tous les faits.

Encore une fois, le juge Gomery a dit qu'il n'avait pas encore recueilli tous les faits et qu'il ne pouvait donc pas déterminer lequel de ces montants est justifié. Laissons le juge Gomery faire son travail.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, les 750 000 \$ ne tiennent même pas compte des emplois et des services payés pour le Parti libéral, ni des enveloppes d'argent liquide qui ont été remises à des collecteurs de fonds.

Le gouvernement admettra-t-il que cela aussi fait partie de l'argent sale des commandites et donc qu'il lui faut mettre ces sommes en fiducie? Et par conséquent, demandera-t-il au PLC de mettre 5,3 millions de dollars en fiducie?

Questions orales

●(1435)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Repentigny sait que ses questions doivent faire référence à des paiements pour la population du Canada ou pour le gouvernement du Canada. J'ai donc certaines réserves concernant la question. Si l'honorable ministre veut y répondre, c'est possible. Toutefois, cette question fait vraiment référence à des demandes concernant le Parti libéral.

L'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean a la parole.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais donner au ministre l'occasion de nous éclairer à ce sujet. Je lui demanderai donc la chose suivante. La Chambre des communes a voté en faveur de la mise en place d'une fiducie de l'argent sale. Cette fiducie a été mise en place, mais les sommes qui ont été versées dans la fiducie sont nettement insuffisantes.

Le ministre admettra-t-il que cette somme de 750 000 \$ qui est en cause ici et qui est de l'argent appartenant aux contribuables canadiens est nettement insuffisante parce que, en plus des 800 000 \$ de cotisations des firmes au Parti libéral, elle devrait inclure les salaires payés à même l'argent public...

Le Président: L'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le juge Gomery a été clair quand il a dit:

Je pense que les comptables nous ont simplement fourni des données brutes sans exprimer d'opinion [...] Ce n'est qu'à la lumière des autres éléments de preuve qu'ils n'ont pas tenté d'évaluer qu'on pourra établir si ces fonds étaient destinés au Parti libéral, s'ils lui ont été versés, si le Parti libéral en a fait la demande ou s'il s'agit d'un autre scénario.

Le juge Gomery, un éminent juriste, est conscient de ne pas disposer de tous les faits. Si le député d'en face croit que le juge dispose de tous les faits, il devrait peut-être quitter son poste de député et offrir ses services pour diriger une enquête judiciaire parce que, de toute évidence, il se croit nettement plus plus brillant que le juge Gomery.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je m'excuse auprès du ministre, mais quand on parle de personnes payées à même des fonds publics, à même des ristournes versées par les amis du gouvernement, quand on parle de ces sommes-là, de ce côté-ci, nous appelons cela de l'argent sale.

Le ministre n'admettra-t-il pas qu'en plus des 750 000 \$, qui ne couvrent même pas les cotisations faites au Parti libéral, le gouvernement a l'obligation de tenir compte des salaires payés aux amis pour travailler pour le Parti libéral?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il y a aussi des allégations à l'effet que le Parti québécois a reçu des fonds inappropriés.

[Traduction]

Les 100 000 \$ que le Parti québécois a utilisés pour son fonds en fiducie ne représentent peut-être que peu de choses en comparaison de tout l'argent sale qui a servi à financer les activités séparatistes au Québec. Par surcroît, le Parti québécois ne fait rien pour mettre de l'ordre dans ses affaires. Il ne prend au sérieux aucune des allégations

faites devant la Commission Gomery qui incriminent les séparatistes du Québec.

Je suis fier de militer dans les rangs du Parti libéral et d'épauler le premier ministre, qui a eu le courage de prendre les mesures qui s'imposaient afin que les Canadiens soient traités équitablement. Nous avons modifié la gouvernance au profit de plusieurs générations de Canadiens.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a soutenu que des millions de dollars provenant de la taxe sur l'essence seront transférés à de grandes villes comme Winnipeg pour qu'elles répondent à leurs besoins liés à l'infrastructure. Or, Winnipeg ne peut pas investir un sou dans les routes ou les ponts. Le gouvernement a imposé des restrictions énormes sur ces fonds.

Pourquoi le gouvernement croit-il savoir mieux que les villes et les municipalités où cet argent devrait être dépensé?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, le week-end dernier, le maire de Winnipeg a dit qu'il était heureux de signaler que nous participons à d'intenses discussions pour conclure le pacte et qu'il croyait que nous trouverions une solution positive au sujet de la taxe sur l'essence. Cela ne pose pas de problème.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, sauf tout le respect que je dois au ministre, cela pose un grave problème, car, en février 2005, le gouvernement a garanti que les fonds pourraient être investis dans les routes et les ponts.

Il semble que le programme des libéraux ait désormais une plus grande importance que les besoins des villes et des municipalités. Quand cela va-t-il changer?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, ce que le gouvernement a garanti, c'est que nous utiliserions l'argent provenant de la taxe sur l'essence dans les grandes villes pour obtenir des résultats qui coïncideraient avec notre stratégie nationale, comme la réduction des gaz à effet de serre et l'assainissement de l'eau.

Nous avons dit que les petites municipalités de 25 000 habitants ou moins pourraient utiliser les fonds pour réparer les routes et les ponts, car elles ne disposent pas de moyens de transport en commun.

●(1440)

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, nous venons d'en avoir la confirmation: les priorités des libéraux comptent plus que celles des municipalités.

Le premier ministre a laissé entendre aux grandes villes que l'argent provenant de la taxe sur l'essence servirait à réparer les routes et les ponts qui tombent en ruine. Or, le ministre responsable de l'Infrastructure a dit que cet argent devait plutôt servir à acheter des autobus.

Les grandes villes du Canada veulent réparer les routes et les autoroutes que le gouvernement libéral a négligées au cours de la dernière décennie, mais le gouvernement ne leur permet pas de le faire.

Pourquoi le ministre responsable de l'Infrastructure force-t-il les grandes villes à acheter des autobus tout en leur interdisant de réparer les routes où ils circuleront?

*Questions orales***LES PÊCHES**

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, la réponse est simple. Toutes les grandes villes, comme Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa, Toronto et Montréal, ainsi que la Fédération canadienne des municipalités, ont demandé des fonds pour le transport en commun.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, l'Ontario et le Manitoba sont en train de négocier le transfert de la taxe sur l'essence.

Les pactes qu'ont conclus la Colombie-Britannique et l'Alberta montrent bien toutes les exigences auxquelles les provinces doivent se plier avant de pouvoir dépenser l'argent. Les grandes villes peuvent uniquement acheter des autobus, sans être en mesure de réparer les routes sur lesquelles ils doivent circuler.

Les provinces et les municipalités du Canada peuvent déterminer elles-mêmes leurs priorités sur le plan de l'infrastructure sans que le ministre s'en mêle constamment.

Le ministre lèvera-t-il les restrictions afin que les grandes villes de l'Ontario et du Manitoba puissent reconstruire leurs routes et leurs ponts, qui sont en piteux état?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, l'argent provenant de la taxe sur l'essence vise à atteindre des objectifs nationaux communs, entre autres, en ce qui a trait à l'assainissement de l'eau, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre.

Les municipalités elles-mêmes souscrivent à cette stratégie, tout comme la Fédération canadienne des municipalités. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont signé des pactes qui s'inscrivent dans cette stratégie. Comment peut-on y trouver à redire?

* * *

[Français]

LE BUDGET

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois dit vouloir défendre les intérêts du Québec alors qu'en vérité, il est davantage intéressé à défendre uniquement les intérêts des souverainistes.

Le chef du Bloc aime répéter que le budget du gouvernement ne contient rien pour le Québec. À la lecture du plan budgétaire, il est facile de constater que le chef du Bloc ignore volontairement plusieurs mesures qui sont bénéfiques pour le Québec.

Le ministre des Finances peut-il nous parler des nombreux avantages de ce budget pour le Québec?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en s'opposant au budget, le Bloc québécois veut empêcher le gouvernement d'atténuer les pressions financières auxquelles est confronté le Québec.

[Traduction]

Le budget comprend des dispositions sur les congés parentaux, soit 200 millions de dollars pour la transition, et sur les garderies, soit un milliard pour le Québec. Il y a plus d'un milliard pour les villes et localités du Québec, plus d'argent pour les étudiants et pour le logement, de l'argent pour lutter contre les changements climatiques, un accroissement de l'aide à l'étranger. Ce sont autant de priorités des Québécois.

[Français]

C'est clair, le Bloc s'oppose aux intérêts du Québec.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, en 2003, l'usine de transformation de poissons Gullyfish de Shippagan a été détruite par un incendie criminel. En 2004, l'usine Océanis de Shippagan a fermé. Voilà que maintenant l'usine Bluecove de Maissonnette vient de fermer. Cela a touché plus de 600 employés depuis 2003.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre mettra-t-il sur pied un programme d'aide aux employés afin qu'ils puissent au moins se qualifier pour l'assurance-emploi ou un programme de retraite anticipée, ou bien va-t-il laisser ces employés et leur famille sans un sou et s'en laver les mains?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes toujours très inquiets lorsque des travailleurs perdent leur emploi et qu'un grand nombre de personnes dans une région donnée se retrouvent au chômage. Le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences prévoit de l'aide pour les employés et les employeurs lorsque pareille chose se produit. Nos fonctionnaires vont sur place, ou à un endroit convenu d'un commun accord, et ils aident les chômeurs à faire leur demande d'assurance-emploi. Dans ce cas-ci, le gouvernement fédéral va accorder cette aide.

* * *

L'ENQUÊTE DANS L'AFFAIRE MAHER ARAR

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens ont bien accueilli la décision annoncée aujourd'hui d'annuler le refus du premier ministre de mettre fin à l'obstruction gouvernementale dans l'enquête publique sur l'affaire Arar. La note non expurgée rendue publique aujourd'hui prouve que le gouvernement a fait obstacle au droit du public de connaître la vérité en intervenant de façon inadmissible dans les documents se rapportant à l'enquête, et en le faisant d'une façon éminemment préjudiciable à Maher Arar.

Le gouvernement va-t-il présenter des excuses pour ce comportement méprisable et donner aujourd'hui à Maher Arar et aux Canadiens l'assurance que nous pouvons compter sur la poursuite de cette coopération?

● (1445)

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, soyons très clairs. L'enjeu, ici, c'est la divulgation de documents au grand public. Il est important de signaler que tous les documents sont à la disposition du juge O'Connor. Ce point est très important. J'ai dit clairement que toute l'information qui peut être divulguée sera rendue publique, pourvu que cela ne nuise pas à la sécurité nationale, à nos relations internationales et au travail de la police. Cela aussi est très important. Le gouvernement a demandé au juge O'Connor d'examiner les documents en question. Il a décidé qu'ils devaient être rendus publics, et nous avons accepté.

*Questions orales***LE COMMERCE**

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, avant que le gouvernement ne dépose enfin son énoncé de politique étrangère tant attendu et même après, nous avons insisté pour qu'il consacre des ressources et du personnel au maintien de nos relations et au renforcement de nos échanges avec les pays d'Europe. Le gouvernement croyait à tort qu'il pouvait simplement concentrer ses efforts sur le superparlement à Bruxelles. Hier, les Français ont rejeté la constitution européenne en votant non au référendum sur cette question.

Le gouvernement admettra-t-il maintenant que les secteurs importants pour le Canada, comme le commerce, l'agriculture et la sécurité, doivent plutôt faire l'objet d'un dialogue bilatéral entre le Canada et chacun des autres pays? Admettra-t-il que son analyse était erronée et assurera-t-il un suivi?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le vote en France hier n'avait absolument rien à voir avec nos relations commerciales avec l'Europe. Nous continuerons de traiter avec l'Union européenne, qui est l'autorité compétente. Nous négocions actuellement un accord visant à stimuler le commerce et l'investissement et nous continuerons d'agir conformément aux règles établies par l'Union européenne.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, le contact avec l'Union européenne doit évidemment être maintenu. Cependant, le ministre ne semble pas se rendre compte que les pays d'Europe s'opposent de plus en plus à l'idée de laisser l'Union européenne dicter toutes leurs politiques, comme la France l'a fait hier et comme d'autres pays le feront demain.

Le gouvernement admettra-t-il qu'il a reçu de mauvais conseils et réaffectera-t-il du personnel et des ressources à la reprise, avec les pays d'Europe, de relations bilatérales, qui sont importantes pour le Canada? Au détriment de quels pays non-Européens cette réaffectation se fera-t-elle?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons d'avoir de nombreux contacts bilatéraux avec les 25 pays membres de l'Union européenne, mais c'est cette dernière qui demeure notre interlocuteur sur les questions comme le commerce.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé se transforme rapidement en maison de repos pour les amis des libéraux. Après les dernières élections, le gestionnaire de la campagne de l'actuel ministre responsable de la Commission canadienne du blé a été embauché en tant que lobbyiste pour la commission. De surcroît, le même ministre a nommé un administrateur dont les seules compétences sont ses liens avec le Parti libéral et ses dons de plus de 15 000 \$ à la campagne du premier ministre à la direction du Parti libéral.

Pourquoi est-ce que le gouvernement impose les dettes politiques du premier ministre aux agriculteurs des Prairies?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, nous attendons toujours que le député s'excuse pour les dernières allégations qu'il a proférées contre la Commission canadienne du blé.

Mais passons à autre chose. Il ignore peut-être que la Commission canadienne du blé fait beaucoup affaire à l'étranger, et que ses intérêts à l'égard de l'OMC et de la Chine sont considérables. Le membre a été choisi pour l'expérience qu'il a dans ces domaines, et il est éminemment qualifié pour siéger à la Commission canadienne du blé.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, quand la Loi sur la Commission canadienne du blé a été modifiée, le gouvernement a décidé qu'il devrait nommer cinq membres du conseil d'administration, de manière à continuer à exercer son contrôle sur la commission. Ces nominations sont de plus en plus politiques. La plus récente nomination est celle de William Cheuk qui, avec ses partenaires d'affaires, a contribué pour plus de 100 000 \$ au premier ministre et au Parti libéral. Il a peu de connaissances en agriculture.

Pourquoi les agriculteurs de l'Ouest canadien paient-ils le prix pour les nominations d'amis des libéraux?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le député saura que le gouvernement ne nomme pas une majorité des membres du conseil de la commission. Nous n'en nommons que cinq. Un du Manitoba, un de l'Alberta, deux de la Saskatchewan et un dernier, qui représente, en alternance, l'Ontario ou la Colombie-Britannique. En l'occurrence, nous avons choisi quelqu'un qui a de l'expérience auprès de l'OMC et de l'expérience en marketing à l'étranger et en Chine. Sa nomination est très judicieuse.

* * *

[Français]

LES GARDERIES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le 14 décembre dernier, le premier ministre a affirmé très clairement que l'argent destiné aux garderies serait remis au Québec sans conditions. « Absolument », affirmait le premier ministre à l'époque. Pourtant, la semaine dernière, son ministre du Développement social a dit tout le contraire, en laissant entendre qu'il rattache toujours certaines conditions aux fonds fédéraux.

Devant ces déclarations contradictoires, le premier ministre peut-il nous confirmer que son engagement demeure valide et que le Québec recevra l'argent des garderies, et cela, sans conditions?

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de déclarations contradictoires. Le gouvernement a répondu aux questions posées la semaine dernière de la façon dont il l'a toujours fait. Des discussions et négociations sont en cours entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Les fonctionnaires poursuivent les discussions et aucune autre déclaration n'a été faite.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, les conditions que le ministre du Développement social veut imposer à l'encontre des engagements du premier ministre n'expliquent-elles pas qu'après plus d'un an, il n'y ait toujours pas d'entente avec le gouvernement du Québec dans le dossier des garderies? Transférer l'argent sans conditions ne devrait pas être si compliqué que cela, il me semble.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je ne puis que répéter ma réponse. Il n'y a eu aucune conversation ni aucune déclaration en ce sens. Les négociations et les discussions se poursuivent.

* * *

LES AÉROPORTS

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, l'an dernier, le Comité des transports a adopté à l'unanimité une résolution recommandant de geler les loyers des aéroports jusqu'à ce qu'il ait achevé l'étude de la question et fait ses recommandations. Or, après avoir fait fi des recommandations du comité, le gouvernement a annoncé des modifications qui sont loin de régler le problème.

Pourquoi le gouvernement ne tient-il pas compte des besoins de l'industrie aérienne durement éprouvée et de la position adoptée par ses propres députés au sein du comité?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, si le député avait pris connaissance des réactions que nous avons reçues d'un peu partout au pays, il saurait que la plupart des autorités aéroportuaires étaient très heureuses que le gouvernement ait réduit leurs loyers de 60 p. 100. Huit milliards de dollars, c'est beaucoup mieux qu'un gel. Nous avons appliqué une baisse généralisée de 60 p. 100 des loyers. Merci pour les félicitations.

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, en traitant les aéroports comme des vaches à lait, le gouvernement est en train de détruire l'industrie du transport aérien au Canada. Il a déjà perçu beaucoup plus que ce qu'il n'a remis aux autorités aéroportuaires, qui ont investi des milliards de dollars dans une infrastructure depuis longtemps négligée par le gouvernement. Le Comité des transports a qualifié d'inadéquante l'annonce récente du gouvernement, et a exigé une réduction plus rapide et plus importante des loyers.

Quand le gouvernement va-t-il donner suite à la recommandation unanime des membres du comité d'appliquer la réduction voulue des loyers?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, voilà une recommandation incongrue de la part des conservateurs, puisque nous avons dû rajuster les loyers qu'ils avaient eux-mêmes approuvés. Ils ont mal fait les choses au départ, et nous avons dû corriger leurs erreurs.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le bassin hydrographique du lac Winnipeg fournit de l'eau potable à des milliers de gens et il est essentiel pour l'avenir et la prospérité du Manitoba. Le ministre de l'Environnement a déjà dit à la Chambre que le gouvernement intensifierait le contrôle de la qualité de l'eau à la station de Red River. L'eau y est actuellement analysée toutes les 11 minutes.

Le ministre expliquera-t-il à la Chambre quelles mesures prend le gouvernement pour accroître son aide aux Manitobains et régler le problème de la qualité de l'eau du lac Winnipeg.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, grâce à l'investissement de 1 million de dollars par année qui est prévu, nous augmenterons substantiellement la qualité de l'eau et la capacité de surveillance biologique, en

vue d'accroître notre compréhension écologique de la rivière Rouge et du bassin sud du lac Winnipeg. Le lac Winnipeg est notre troisième lac en importance parmi ceux qui sont situés complètement sur le territoire canadien. Nous nous en occuperons. C'est une priorité.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, selon le récent rapport intitulé *Behind the Bars II* que le député d'Abbotsford a rédigé, les détenus des pénitenciers fédéraux peuvent s'abonner à des magazines pornographiques. Plus de 400 détenus s'abonnent à des magazines pornographiques qu'on fait circuler dans toute la prison et qui tombent notamment entre les mains de délinquants sexuels violents.

La ministre de la Sécurité publique pourrait-elle nous expliquer en quoi la pornographie est appropriée pour des délinquants sexuels violents et peut aider à leur réadaptation, selon le gouvernement?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que la députée soulève une question très difficile qui exige une approche très équilibrée. Que la députée ou d'autres l'apprécient ou non, les détenus ont accès à toutes sortes de documents que tous les Canadiens peuvent se procurer légalement sur le marché libre.

Cependant, je peux garantir à la députée que des contrôles très stricts sont en place pour limiter l'accès à tout matériel qui peut être considéré comme dégradant, qui pourrait menacer la sécurité d'une personne ou de l'établissement, qui renferme de la violence sexuelle ou met en scène des enfants et qui pourrait nuire au traitement du délinquant.

● (1455)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je voudrais que la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile dise cela aux plus de 23 000 femmes qui ont été agressées sexuellement ou violées en 2003 et dont la vie a été bouleversée à jamais. Plus encore, je voudrais que la ministre explique à ces femmes pourquoi les bibliothèques de nos prisons renferment des magazines pornographiques.

La ministre pourrait-elle nous préciser pourquoi les bibliothèques pénitentiaires jugent qu'il est nécessaire d'offrir des documents pornographiques aux délinquants sexuels violents?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée ne l'a peut-être pas entendu, je répète que je peux lui garantir que des contrôles très stricts sont en place pour limiter l'accès à tout matériel qui peut être considéré comme dégradant, qui pourrait menacer la sécurité d'une personne ou de l'établissement, qui renferme de la violence sexuelle ou met en scène des enfants et qui pourrait nuire au traitement du délinquant. Nous prenons très au sérieux la sécurité de nos établissements correctionnels.

Affaires courantes

[Français]

LA JUSTICE

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, les propos discriminatoires tenus par le juge Michel Robert à l'égard des souverainistes dépassent le cadre politique et les frontières du Québec. À propos du processus d'accession à la magistrature fédérale, l'ex-juge en chef de la Cour supérieure de l'Ontario, Patrick Le Sage, s'est prononcé en faveur d'une procédure plus transparente, moins partisane, et un rapport récent du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile va dans le même sens.

Nous sommes prêts à donner notre appui pour faire avancer ce dossier. En conséquence, le gouvernement a-t-il l'intention de se prévaloir de cette offre de bonne foi qu'on lui fait et de déposer prochainement une proposition pour améliorer le processus de nomination des juges à la magistrature fédérale?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je vais convoquer les présidents de tous les comités consultatifs judiciaires et je vais aussi convoquer un groupe d'experts pour voir comment on peut améliorer ce processus qui, en principe, est un excellent processus.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre peut-il faire le point pour la Chambre sur l'incident de la fin de semaine mettant en cause un bateau de pêche portugais?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a arrêté dans ses eaux un bateau portugais accusé d'avoir pêché dans les eaux canadiennes en 2003. Le bateau a été escorté au port de St. John's et le capitaine sera amené devant la justice cet après-midi pour être inculpé.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, en décembre 2002, l'hôpital Sainte-Justine présentait son plan de développement baptisé « Grandir en santé » et sollicitait le gouvernement fédéral pour le financement d'un nouveau centre de recherche. Trente mois plus tard, le gouvernement fédéral n'a toujours pas daigné répondre à la demande de l'hôpital.

Le premier ministre entend-il mettre fin à l'inquiétude et s'engager à faire sa part et à financer à hauteur de 120 millions de dollars le projet de l'hôpital Sainte-Justine?

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous respectons la compétence provinciale en ce qui concerne le financement de l'infrastructure de santé. Nous avons prévu 42 milliards de dollars sur les dix prochaines années pour les services de santé et leur prestation. Il incombe à la province d'établir l'infrastructure de base.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NDP): Monsieur le Président, les émissions de gaz à effet de serre connaissent une croissance plus rapide que l'économie. Nous avons les principaux pollueurs du continent, mais près de 1,5 milliard de dollars devant servir à réduire la pollution atmosphérique sont inutilisés.

Les Canadiens ont le droit de respirer de l'air pur. Santé Canada affirme que 6 000 Canadiens meurent chaque année à cause de la pollution atmosphérique.

Les fonds ont été annoncés, mais où sont les mesures? Quand le gouvernement libéral appliquera-t-il concrètement des mesures visant à réduire la pollution?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai qu'il faut faire davantage, mais la pollution est en baisse au Canada. La pollution n'augmente pas. Par rapport aux taux de 1998, le Canada a réduit de 13 p. 100 ses émissions polluantes. De plus, le recyclage du métal a augmenté de 36 p. 100, ce qui est très bon.

Nous allons dans la bonne direction, mais il est vrai que nous devons faire davantage.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral soutient depuis le début qu'il appuie la Commission Gomery et qu'il veut que le juge Gomery fasse son travail. Parallèlement, le plus important libéral des 20 dernières années, Jean Chrétien, et Alfonso Gagliano n'épargnent aucun effort pour saborder la commission.

Pourquoi le premier ministre ne convoque-t-il pas tous ses amis, tous les libéraux de premier plan, et ne laisse-t-il pas le juge Gomery faire le travail qu'on lui a confié? Pourquoi ne réunit-il pas ses amis pour leur passer ce message?

● (1500)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en vérité, le premier ministre a soutenu, soutient et continuera de soutenir le travail du juge Gomery. Le gouvernement a clairement indiqué qu'il ne souscrit pas aux recours intentés par M. Chrétien ou par M. Gagliano, mais ils ont néanmoins le droit, sur le plan individuel, de se défendre et de prendre ces mesures.

Si le député donne à penser que le premier ministre devrait se livrer à une tentative de corruption de témoins, je peux lui dire que ce sont là des propos honteux. Soit que cela témoigne d'un manque de connaissance de la loi, soit que cela revient à recommander au premier ministre d'adopter un comportement déplacé, ce que notre premier ministre ne fera pas.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 36 pétitions.

*Affaires courantes***CERTIFICATS DE NOMINATION**

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je dépose trois certificats de nomination, qui seront renvoyés aux comités permanents concernés.

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je dépose quelques décrets récents du gouvernement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE ET LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, dans les deux langues officielles, deux copies du document intitulé « Rapport annuel de l'année financière 2003-2004 au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants sur la Qualité de vie dans les Forces canadiennes ».

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (produits de la criminalité) et la loi réglementant certaines drogues et autres substances et modifiant une autre loi en conséquence-

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le onzième rapport du Comité permanent des finances.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 31 janvier 2005, votre comité a étudié le projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (suppression de la taxe d'accise sur les bijoux) et a convenu, le jeudi 19 mai, d'en faire rapport avec un amendement.

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le onzième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Votre comité a adopté le jeudi 19 mai une motion en réponse aux remarques formulées récemment par le juge en chef Michel Robert de la Cour d'appel du Québec, et a accepté d'entreprendre une étude sur le processus de nomination des juges au niveau fédéral.

● (1505)

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC) demande à présenter le projet de loi C-399, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Loi sur les prisons et les maisons de correction (mise en liberté sous condition)

—Monsieur le Président, il y a plusieurs projets de loi d'initiative parlementaire que j'aimerais présenter aujourd'hui.

J'aimerais tout d'abord présenter à nouveau ce projet de loi d'initiative parlementaire qui, s'il est adopté, modifiera la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin d'exiger que les personnes condamnées à la suite d'un acte criminel commis pendant leur mise en liberté sous condition purgent le reste de la peine initiale et au moins les deux tiers de la nouvelle peine.

Le projet de loi prévoit également qu'une personne reconnue coupable à plus d'une occasion d'un acte criminel commis pendant qu'elle se trouvait en libération conditionnelle ne pourra être admissible à une libération conditionnelle en regard de toute nouvelle peine qui lui est imposée.

Je présente ce projet de loi d'initiative parlementaire par respect pour l'Association canadienne des policiers et pour souligner le travail difficile accompli par ses 26 000 membres. L'association s'emploie avec diligence à rendre notre pays plus sûr.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC) demande à présenter le projet de loi C-400, Loi modifiant le Code criminel (suppression des ordonnances de sursis).

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter de nouveau mon projet de loi d'initiative parlementaire qui, s'il est adopté, supprimera les articles 742 à 742.7 du Code criminel. Ces articles autorisent les tribunaux à imposer des ordonnances de sursis et à faire purger la peine dans la collectivité, lorsqu'une personne est déclarée coupable d'une infraction autre qu'une infraction pour laquelle une peine minimale d'emprisonnement est prévue.

Depuis l'application d'ordonnances de sursis par le gouvernement actuel, de nombreux criminels violents, dont des violeurs, n'ont purgé aucune peine d'emprisonnement pour leurs crimes. Si le principe directeur de notre système de justice est la protection de la société, tous les criminels violents devraient purger une peine d'emprisonnement appropriée.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC) demande à présenter le projet de loi C-401, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (agression sexuelle à l'endroit d'un enfant—délinquants dangereux).

Affaires courantes

—Monsieur le Président, voici un autre projet de loi d'initiative parlementaire de la législature précédente que je présente de nouveau. Ce projet de loi, s'il était adopté, autoriserait les tribunaux à déclarer délinquant dangereux quiconque a été reconnu coupable d'au moins deux agressions sexuelles à l'endroit d'un enfant.

De plus, le projet de loi empêcherait une personne déclarée délinquant dangereux d'obtenir une libération conditionnelle, une permission de sortir sans escorte ou une libération d'office à moins qu'au minimum deux psychiatres soient d'avis que le délinquant n'est pas susceptible de récidiver et qu'il n'est plus une menace pour les personnes âgées de moins de 18 ans. Je suis heureux de présenter de nouveau ce projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC) demande à présenter le projet de loi C-402, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (acte criminel commis pendant la mise en liberté sous condition).

—Monsieur le Président, c'est le quatrième projet de loi d'initiative parlementaire que je présente de nouveau au cours de la présente législature. S'il est adopté, il érigerait en infraction tout manquement aux diverses formes de libération conditionnelle, à savoir la libération conditionnelle, la libération d'office et la permission de sortir. Quiconque enfreindrait les conditions de sa libération commettrait une infraction.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1510)

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC) propose:

Que le Comité permanent des finances reçoive instruction de scinder le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, en deux projets de loi : C-43A, Loi visant à mettre en oeuvre l'Entente Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et l'Entente Canada — Nouvelle-Écosse, et le projet de loi C-43B, Loi visant à mettre en oeuvre certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005; que le projet de loi C-43A soit composé de la partie 12, (l'Entente Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et l'Entente Canada — Nouvelle-Écosse); que le projet de loi C-43B englobe toutes les autres parties du projet de loi C-43; que la Chambre commande l'impression des projets de loi C-43A et C-43B; que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications ou corrections de nature administrative, le cas échéant, afin de donner effet à la présente motion; que le projet de loi C-43A fasse l'objet d'un rapport à la Chambre au plus tard deux jours de séance après l'adoption de la présente motion;

—Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Okanagan—Coquihalla.

Cette motion concerne une question qui a été soulevée à plusieurs reprises récemment. Je vais faire un petit retour en arrière. Il y a trois ou quatre ans, en compagnie d'autres députés, j'ai exercé des pressions sur le gouvernement pour qu'il offre aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse un accord plus avantageux sur les recettes qu'elles tirent de l'exploitation de leurs ressources extracôtières. Nos efforts ont culminé durant la dernière campagne électorale lorsque notre parti s'est solidement engagé par écrit envers la province de Terre-Neuve-et-Labrador et celle de la Nouvelle-

Écosse à s'assurer qu'elles obtiennent la totalité de ces recettes s'il était élu.

Le gouvernement a fait la même promesse, a gagné les élections et il est maintenant en train de remplir sa promesse. Cependant, entre temps, nous nous sommes battus bec et ongles pour obtenir ce que nous avons aujourd'hui, et il reste du chemin à parcourir. Après avoir gagné les élections, le gouvernement est revenu sur son engagement envers la population des provinces atlantiques. Jour après jour, dans cette honorable enceinte, les députés siégeant de ce côté-ci ont fait constamment pression sur le gouvernement pour qu'il remplisse sa promesse.

Finalement, après avoir été mis dans l'embarras par l'opposition et par les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement a signé un accord. Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador a dû se retirer brusquement de rencontres et ordonner que tous les drapeaux soient enlevés des édifices provinciaux. Ce ne fut pas chose facile, mais il fallait faire voir au pays l'importance du sujet et le peu de cas que faisait le gouvernement non seulement des besoins des provinces mais des promesses qu'il leur avait faites.

Finalement, le jour de la Saint-Valentin, et j'ignore s'il faut y voir un symbole, tout le monde s'est embrassé et réconcilié et un accord a été signé. C'était il y a plus de trois mois; le gouvernement tentait encore d'éviter de déposer un projet de loi. Ce projet de loi, qui compte seulement deux pages, n'est pas très substantiel. Les choses ont traîné en longueur. Finalement, le projet de loi a été intégré à un projet de loi omnibus qui comptait 23 autres propositions législatives.

Un projet de loi aussi complexe nécessite une longue étude, en particulier si certaines des propositions qu'il contient sont une source de préoccupation pour les députés de l'opposition, ou pour l'ensemble des députés pour peu qu'ils se préoccupent de la façon dont les deniers publics sont dépensés, ce dont ne se soucient guère les députés d'en face.

Nous avons immédiatement demandé le dépôt d'un projet de loi distinct. Les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse ont fait de même. Le gouvernement a répondu que la Chambre étudierait le projet de loi C-43 d'une seule pièce. Nous avons ensuite demandé aux libéraux s'ils scinderaient le projet de loi en deux, de manière à procéder à un examen distinct des dispositions relatives à l'Accord atlantique et au financement, et permettre ainsi aux deux provinces de recevoir l'argent.

La province de Terre-Neuve-et-Labrador perd trois millions de dollars pour chaque semaine d'attente. Nous avons demandé que l'accord soit traité distinctement, que le projet de loi soit scindé en deux. Le premier ministre, en réponse à l'une de mes questions, a dit que ce ne serait possible qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Nous avons demandé ce consentement, par le truchement du chef du Parti conservateur et du chef du NPd, dont les députés ont toujours fermement appuyé les démarches en ce sens.

● (1515)

Le gouvernement a refusé, mais au lieu d'assumer pleinement sa décision, il a mis la faute sur le Bloc en disant que celui-ci s'était opposé à ce changement. Après quelques jours, nous avons demandé encore une fois au gouvernement de scinder le projet de loi, cette fois avec le consentement unanime de tous les députés de l'opposition. Le gouvernement a refusé encore une fois.

Affaires courantes

En fin de compte, nous nous sommes prononcés sur le budget, et il a été adopté avec une énorme majorité grâce aux députés de ce parti. Nous avons voté ainsi en raison de l'importance d'une question en particulier pour les provinces atlantiques, et non parce que nous étions contents de la totalité des 24 articles du budget. L'avenir de Terre-Neuve-et-Labrador s'articule autour de cet engagement et c'est le cas également, dans une certaine mesure, de la Nouvelle-Écosse.

Le budget a été adopté et le projet de loi a été renvoyé au comité, qui doit maintenant en étudier les 24 articles ainsi qu'un projet de loi connexe, le projet de loi C-48, qui sert à légitimer l'achat des votes du NPD.

Monsieur le Président, vous et moi avons suffisamment d'expérience pour savoir qu'il faut du temps pour étudier 25 dispositions législatives, surtout lorsque la matière est complexe. Nous sommes à quelques jours de fermer boutique pour l'été. Si le projet de loi n'est pas adopté avant cette échéance, on devra en poursuivre l'étude à l'automne. Avec les autres questions qui peuvent surgir, Dieu seul sait combien de temps il nous faudra pour terminer l'étude. Nous ne pouvons pas nous permettre un si long délai à 3 millions de dollars par semaine.

Maintenant que le budget est adopté et que le projet de loi est étudié par le comité, le gouvernement n'a aucune raison de ne pas demander au comité de renvoyer ici la Partie 12 du projet de loi pour qu'on en fasse un projet de loi distinct et que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse puissent commencer à tirer les recettes qui leur reviennent sans attendre la fin des débats sur les autres dispositions du projet de loi, débats qui pourraient s'étirer à cause de la complexité des questions en jeu.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député et moi avons déjà discuté plusieurs fois de la question. Cela me donne une impression de déjà vu. Je voudrais renvoyer le député à la partie 24 du projet de loi d'exécution du budget.

Soit dit en passant, le dernier projet de loi d'exécution a été adopté au terme de six semaines d'étude, du 31 mars au 14 mai. C'est tout le temps qu'il faut pour faire adopter ce genre de projet de loi. C'est ce qui s'est passé l'an dernier.

Voici ce que je voudrais que le député dise à la Chambre. Pourquoi les montants à verser aux termes des accords atlantiques auraient-ils la préférence par rapport aux 200 millions de dollars prévus pour le Québec, au montant appréciable qui est prévu pour le Yukon ou à celui qui doit revenir aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ou à la Saskatchewan?

Qu'est-ce que ces accords ont de particulier pour que l'argent prévu dans le budget pour ces deux provinces de l'Atlantique ait la priorité sur les montants à verser au Québec, au Nunavut, aux Territoires du Nord-Ouest, à la Saskatchewan et au Yukon? Quelles sont les raisons fondamentales?

Je comprends que le député veuille que cet argent soit versé, comme nous le souhaitons tous, surtout de ce côté-ci de la Chambre. Je le répète, le projet de loi d'exécution d'un budget peut être adopté en six semaines. Nous avons déjà consacré bien plus de temps à ce travail que nous n'en avons pris l'année dernière pour adopter tout le projet de loi, donc...

Une voix: Allons-y.

L'hon. John McKay: C'est cela, allons-y.

• (1520)

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, je suis très heureux que ce soit ce député qui m'ait posé une question. Comme nous le

savons, depuis le tout début, le secrétaire parlementaire qui vient de prendre la parole s'oppose à cette motion, et aussi à cette question, celle du financement pour Terre-Neuve-et-Labrador, et la Nouvelle-Écosse. Il ne manque jamais une occasion. Chaque fois que nous avons traité de la question, il s'est levé pour tenir des propos pleins de fiel en disant que ces provinces devraient trouver leur propre argent.

Je vais répondre à sa question. Pourquoi est-ce que j'estime qu'il importe de détacher certaines parties du reste du projet de loi? Toutes les autres mesures en cause, dont la plupart prévoient un financement comme le font tous les budgets d'année en année, correspondent à un ensemble continu de programmes. Le financement est accordé chaque année aux diverses provinces pour divers programmes, et dans certains cas des programmes spéciaux, pour donner suite à des promesses électorales ou pour régler certains dossiers spéciaux. Nous avons un système de financement spécial à cet égard. Ce n'est pas ça qui me dérange.

Cependant, ce que nous avons ici, c'est une entente hors de l'ordinaire, un accord tout à fait distinct conclu avec deux provinces pour donner suite à des promesses électorales. Parce que le gouvernement s'est trouvé acculé au mur, il a dû prendre des engagements envers ces provinces de façon entièrement distincte. C'est tout-à-fait différent. C'est comme l'entente sur les soins de santé ou que sais-je. L'approche était entièrement différente. Cependant, l'entente est de taille et donne l'occasion à Terre-Neuve-et-Labrador de devenir une province nantie, parce que, pour la première fois, elle aurait le droit de garder une portion de ses propres ressources.

Pour les autres, il s'agit d'argent qui provient du budget, de l'enveloppe totale. Tout ce que nous voulons, c'est pouvoir garder une partie de notre propre argent. Ne mélangeons pas les pommes et les oranges. Il s'agit d'un programme distinct, spécial, destiné à répondre à un besoin particulier tellement important qu'il n'y a pas de comparaison possible, si l'on considère le montant d'argent et les besoins de la province.

Comme le processus a été ralenti, on perd 3 millions de dollars par semaine. Essayons d'imaginer ce que ce montant pourrait représenter pour une province comme Terre-Neuve-et-Labrador, pour son régime de soins de santé, pour son système d'éducation, pour ses fonctionnaires — qui n'ont pas vu leur salaire augmenter d'un cent depuis des années et qu'une loi a obligés à retourner au travail l'an dernier sans augmentation —, et pour les routes et l'infrastructure qui sont dans un piètre état.

Voilà le délai que notre province doit subir. Or, le député se demande pourquoi cet argent est si important pour la province et il dit que cela n'est pas plus important qu'autre chose. C'est la preuve qu'il sait peu de choses des provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de Nouvelle-Écosse.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl de ses commentaires. J'aimerais dire tout d'abord que personne ne défend davantage les dossiers portant sur le Canada atlantique, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et les autres provinces que les députés conservateurs présents en cette chambre.

Affaires courantes

Ce sont ces députés qui ont lancé l'idée et le projet de cet accord qui permettra aux Canadiens de l'Atlantique, aux habitants de Terre-Neuve-et-Labrador, comme le député de St. John's-Sud—Mount Pearl vient de le souligner, de tirer enfin profit d'une partie des promesses de la Confédération, c'est-à-dire le droit de profiter de leur prospérité sans voir le gouvernement fédéral, qui ne cherche qu'à garder le pouvoir ici, s'en mettre plein les poches.

Ces députés ont présenté leurs arguments. Pour une fois, le gouvernement a semblé écouter en partie et a affirmé avoir trouvé une solution. Tout ce que nous voulons maintenant, c'est que cette partie du budget soit mise à part, et le député a bien expliqué le processus, pour que l'argent puisse être libéré dès maintenant et que les parlementaires puissent discuter librement d'autres parties du budget que l'opposition officielle a appuyées, comme le démontre le compte rendu.

Il est temps que nous le fassions. Nous savons qu'un député d'une autre partie du pays, de l'Ontario par exemple, peut se lever et demander pourquoi faire tant d'éclats, pourquoi les gens de Terre-Neuve-et-Labrador font tant d'éclats pour 3 millions de dollars. Je dirais que 3 millions de dollars c'est une somme importante pour tous les Canadiens.

C'est la raison pour laquelle nous tenons à démontrer, à titre de députés de partout au pays, que nous appuyons nos collègues et que nous appuyons les gens de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils ne peuvent pas se permettre de voir tout cet argent bloqué par le Parti libéral, au rythme de 3 millions de dollars par semaine, pour de simples raisons politiques. Il est temps que nous manifestations notre appui aux gens de Terre-Neuve-et-Labrador. Comme nous ne pouvons plus attendre, je propose:

Que cette question soit maintenant mise aux voix.

* * *

● (1525)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis concernant le vote par appel nominal demandé plus tôt aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-9, et vous constaterez qu'il y a consentement pour que le vote soit reporté de nouveau du mardi 31 mai à la fin de la période des initiatives ministérielles, le mercredi 1^{er} juin.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude de la motion, et de la motion que la question soit maintenant mise aux voix.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie de pouvoir poser quelques questions au député d'Okanagan—Coquihalla.

Je ne veux pas m'engager dans une discussion sur ce point, mais je veux rendre à César ce qui appartient à César. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et le chef de l'opposition officielle de la province ont collaboré pour obtenir les résultats qu'a donnés l'Accord atlantique bien avant que le parti du député ne relève le même défi. Il n'est que juste de rendre à César ce qui appartient à César.

Des politiciens néo-écossais de tous les partis ont mené à cette fin une campagne incessante pendant plusieurs années. Le premier

ministre de la Nouvelle-Écosse a eu la bonne idée d'inviter des députés fédéraux des caucus du Parti conservateur, du NPD et du Parti libéral à se réunir pour s'engager à appuyer cette campagne. Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, qui est très théâtral, est parvenu à attirer l'attention sur cette question pendant les élections, mais c'est la collaboration de tous les partis qui a permis l'adoption définitive de l'accord, et il faut le reconnaître.

Nous devrions oublier le passé. Nous ne devrions pas nous en prendre aux députés libéraux qui ont tenté de bloquer l'accord au début parce que le premier ministre s'est rangé de notre côté. La question est donc la suivante: que faut-il faire pour assurer l'adoption expéditive de cet accord pour que nous puissions poursuivre l'étude du reste des mesures budgétaires?

J'ai entendu les deux députés conservateurs dire à quel point ces ressources sont importantes pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, et elles le sont absolument. En échange de l'appui à l'étude accélérée que recherche le député, appui qui a déjà été accordé par notre parti lorsque notre chef a appuyé la motion initiale visant à scinder le projet de loi en deux mesures budgétaires, la population du Canada atlantique, notamment celle de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, peut-elle compter sur le soutien expéditif des députés conservateurs pour les autres mesures dont le besoin se fait désespérément sentir, à savoir le financement du logement abordable et celui de l'éducation postsecondaire? Il n'y a pas de provinces qui aient aussi désespérément besoin de cet argent que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. En outre, l'affectation de fonds aux transports en commun et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique est également une mesure qui se fait désespérément attendre.

Pouvons-nous compter sur les députés conservateurs pour qu'ils accordent le même genre de soutien expéditif assurant la mise en oeuvre de ces mesures pour les Canadiens de l'Atlantique ainsi que de toutes les autres mesures budgétaires dont nous ne devrions pas retarder l'adoption au-delà de la fin de la session parlementaire du printemps?

● (1530)

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, la députée de Halifax soulève des questions importantes. L'engagement des premiers ministres du Canada atlantique envers le processus ne fait aucun doute.

Nous ne voulons pas en venir à nous quereller sur la question de savoir qui a dit quoi le premier, mais le compte rendu établit clairement que ce sont les députés conservateurs du Canada atlantique qui ont pensé au moyen d'arriver au but. Ce sont eux qui proposent un moyen d'accomplir ce que la députée de Halifax réclame dans sa deuxième question et nous espérons que tous les députés nous appuieront pour que cela puisse se faire très rapidement. Ce moyen est contenu dans la motion qui vient juste d'être déposée à la Chambre et qui fera l'objet d'un vote mardi ou mercredi. C'est par le moyen proposé que nous pouvons faire les choses rapidement. Que les propositions spécifiques soient présentées à la Chambre pour que nous puissions les appuyer, voter leur adoption et faire en sorte que les Canadiens des provinces atlantiques reçoivent l'argent.

Affaires courantes

Quant à la dernière partie de l'intervention de la députée de Halifax, c'est-à-dire ce que nous pourrions appeler l'alliance libéro-néo-démocrate qui a abouti à un budget instantané creusant un trou de 4,6 milliards de dollars dans un budget auquel nous avions d'abord donné notre accord tacite, je dirai qu'il faut y jeter un coup d'oeil.

Il faut procéder étape par étape. Voyons d'abord les éléments de l'Accord atlantique, ensuite, occupons-nous du nouveau, et je ne dirais pas amélioré, mais extraordinairement élargi, budget produit par l'alliance libéro-néo-démocrate. Examinons aussi cela en toute équité.

Agressons rapidement pour le bien de la population du Canada atlantique.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour permettre à la Chambre de passer à la rubrique des questions au *Feuilleton* parce que le gouvernement veut répondre à six questions aujourd'hui, y compris des questions de l'opposition. Nous reviendrions ensuite immédiatement au débat en cours.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 142.

[*Texte*]

Question n° 142—**M. Loyola Hearn:**

En ce qui concerne les demandes de propositions (DP) émises par Marine Atlantique S.C.C.: a) combien de DP Marine Atlantique S.C.C. a-t-elle émises au cours de la dernière décennie aux fins de la sécurité et de la formation pour l'entreprise; b) combien de réponses ont été reçues en précisant, dans chaque cas, le no de DP; c) combien d'entreprises différentes ont obtenu un contrat par suite d'une DP; d) combien d'entreprises différentes ont obtenu plus d'un contrat par suite d'une DP; e) quel a été le processus pour établir les exigences d'une DP; f) quels critères a-t-on utilisés pour déterminer à quelle entreprise attribuer un contrat; g) combien de personnes ont participé au processus visant à décider à quelle entreprise attribuer un contrat; h) combien de contrats ont été attribués à des entreprises n'appartenant pas à des Canadiens?

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): En réponse à la question a), cinq DP ont été émises depuis 2001. Avant 2001, Marine Atlantique S.C.C. fournissait à l'interne toute formation reliée à la santé et sécurité au travail.

En réponse à la question b):

2001—RFP=1—Nombre de réponses=Un nombre indéterminé de réponses ont été reçues (le dossier est archivé sur un site d'entreposage à l'extérieur);

2002 — DP=1 — Nombre de réponses = 6;

2003 — DP = Néant — Nombre de réponses = Néant;

2004 — DPs = 2 — Nombre de réponses = DP #1-16, DP #2-7;

2005 — DP = 1 — Nombre de réponses = 14.

En réponse à la question c), quatre (4) entreprises ont obtenu des contrats.

En réponse à la question d), on a octroyé deux contrats à une (1) entreprise.

En réponse à la question e), le ministère client ou le service de formation examine les exigences relatives à la formation. Cela peut comprendre les exigences en matière de réglementation maritime, les règlements du gouvernement découlant des lois, les exigences découlant des conventions collectives à des fins de diligence raisonnable pour ce qui est de la reconnaissance par l'employé de divers éléments de son poste ou afin de permettre aux employés d'exercer leurs fonctions assignées de façon sécuritaire et ordonnée pour assurer la sécurité des employés et des clients de Marine Atlantique S.C.C.

En réponse à la question f), le particulier ou le groupe qui examine les réponses les vérifie par rapport aux exigences énoncées dans la DP. Les réponses sont évaluées par rapport aux exigences de la DP et aux autres réponses pour déterminer celles qui répondent aux critères de base énoncés dans la DP et quelle compagnie a la meilleure expérience pour des projets similaires, le nombre d'employés ayant les compétences nécessaires pour respecter les exigences du projet, de bonnes références, une stabilité financière, un coût raisonnable, etc. D'autres facteurs peuvent être compris dans l'examen d'après la nature du projet particulier à l'étude.

En réponse à la question g), le groupe d'experts régulier de l'examen technique est composé d'au moins deux membres. Il peut y avoir un plus grand nombre de personnes s'il s'agit de projets particuliers d'après la nature et la portée de l'examen technique. Par la suite, un chef de service ou directeur étudie en détail les recommandations avant l'octroi final.

En réponse à la question h), sur les cinq contrats octroyés, aucune des entreprises ayant reçu un contrat est reconnue comme étant de propriété non-canadienne.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 132, 134, 135, 136 et 137 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question n° 132—**Mme Bev Desjarlais:**

En ce qui concerne la contamination des foyers canadiens par l'isolant Zonolite: a) des crédits ou un appui logistique ont-ils été affectés pour retirer le Zonolite des maisons contaminées des réserves des Premières nations et, dans l'affirmative, quels sont les montants en cause; b) le gouvernement a-t-il avisé les gouvernements provinciaux et territoriaux des risques que le Zonolite présente pour la santé; c) qu'a-t-il été fait pour informer les Canadiens des risques du Zonolite pour la santé; d) le gouvernement prévoit-il mettre sur pied un programme d'enlèvement du Zonolite semblable au programme d'enlèvement de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF) instauré dans les années 1980; e) le gouvernement exige-t-il une indemnisation de l'entreprise qui a vendu le Zonolite?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 134—Mme Bev Desjarlais:**

En ce qui a trait aux propositions budgétaires destinées aux Premières Nations du Canada: *a)* le cinq milliards de dollars sur cinq ans pour une stratégie nationale de services de garde d'enfants inclut-il les dépenses consacrées aux Premières Nations ou y a-t-il une somme distincte allouée aux collectivités des Premières Nations; *b)* combien de nouvelles maisons seront construites dans les collectivités autochtones au cours des cinq prochaines années, et quel est le pourcentage approximatif de personnes vivant dans une réserve qui habiteront un logement inadéquat ou nécessitant des réparations majeures; *c)* comment se compare le taux de jeunes autochtones faisant des études postsecondaires à celui des non autochtones; *d)* quelle est l'évolution du taux de fréquentation d'un établissement postsecondaire que prévoit le gouvernement pour les cinq prochaines années; *e)* quelle est la somme totale consacrée par le gouvernement aux questions autochtones; *f)* quel pourcentage de cette somme va à l'administration; *g)* quelles sommes vont directement aux collectivités autochtones?

(Le document est déposé)

Question n° 135—Mme Alexa McDonough:

Concernant la mort de la citoyenne canadienne Zahra Kazemi en Iran: *a)* quelles actions précises, le cas échéant, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le ministère de la Justice et le Bureau du premier ministre ont-ils prises en Iran, aux Nations Unies et au sein d'autres forums multilatéraux, depuis que le gouvernement a appris l'arrestation de Mme Kazemi en Iran; *b)* quelles recommandations, le cas échéant, ont fait les experts ministériels au premier ministre et aux ministres des Affaires étrangères et du Commerce international, de la Citoyenneté et de l'Immigration, ainsi que de la Justice, concernant les actions proposées que le gouvernement pourrait prendre en Iran, aux Nations Unies et au sein d'autres forums multilatéraux pour garantir: (i) qu'une enquête entière et transparente ait lieu sur la mort de Mme Kazemi, (ii) que les responsables soient jugés dans un procès juste et transparent, (iii) que sa dépouille soit rendue à sa famille au Canada pour un examen médico-légal complet et un enterrement?

(Le document est déposé)

Question n° 136—M. Garry Breitkreuz:

En ce qui concerne les visiteurs qui apportent des armes à feu au Canada: *a)* quel est l'objectif de sécurité publique du Formulaire de déclaration d'armes à feu pour non-résident et du Formulaire de déclaration d'armes à feu pour non-résident—feuille supplémentaire; *b)* pour chaque année depuis 1999: (i) combien d'armes à feu sans restriction, à autorisation restreinte ou prohibées ont-elles été déclarées lorsqu'elles ont été apportées au Canada et (ii) combien, s'il y a lieu, sont sorties du Canada lorsque les non-résidents les ayant déclarées ont quitté le Canada; *c)* en quoi a-t-on amélioré la sécurité publique grâce aux dispositions de la Loi sur les armes à feu et à tout autre règlement relevant de la Loi sur les armes à feu régissant la déclaration des armes à feu par des non-résidents; *d)* combien faudra-t-il de temps et combien cela coûtera-t-il pour mettre en œuvre intégralement ces dispositions et ces règlements; *e)* combien cela a-t-il coûté jusqu'à maintenant pour mettre en œuvre intégralement ces dispositions et ces règlements; *f)* combien cela coûtera-t-il chaque année pour faire respecter ces dispositions et ces règlements une fois qu'on les aura mis en œuvre intégralement?

(Le document est déposé)

Question n° 137—M. Garry Breitkreuz:

Pour chaque année, depuis que le gouvernement a commencé à tenir des livres: *a)* combien d'armes à feu ont été importées au Canada; *b)* combien d'armes à feu ont été exportées à l'extérieur du Canada?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude de la motion et de la motion voulant que la question soit maintenant mise aux voix.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il semble que je ne sois pas

la personne la plus populaire de la Chambre aux yeux du député d'en face, mais je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à cette motion.

Il veut que les accords sur les recettes extracôtières de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse soient séparés du projet de loi C-43, qui vise à mettre en œuvre les mesures contenues dans le budget de 2005. Or, les manchettes de la fin de semaine nous permettent de voir clairement ce qui se cache derrière cette motion. Le député veut soustraire un élément du budget aux tactiques d'obstruction employées par son parti.

Le député nous dit que c'est bien de faire dérailler les mesures visant à envoyer de l'argent aux villes et aux autres collectivités, les mesures visant à créer davantage de places dans les garderies de sa province et de la Nouvelle-Écosse ainsi que les mesures pour augmenter le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées de Terre-Neuve-et-Labrador. Il est acceptable de faire dérailler de telles mesures, qui font partie du projet de loi d'exécution du budget, mais il veut toutefois qu'on adopte immédiatement cet élément particulier du budget.

On appelle cela l'Accord atlantique, mais je tiens à noter en passant que deux provinces n'en profitent pas, soit le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Ainsi, il est plutôt difficile pour notre collègue d'affirmer qu'il est avantageux pour une région, alors qu'il ne profite qu'à deux provinces. Le fait que sa proposition désavantage la moitié des provinces de la région est en partie la raison pour laquelle le budget devrait être adopté en entier, soit tous les 24 articles.

La motion n'est peut-être pas le meilleur argument jamais présenté par un député. De ce côté-ci, nous sommes tout à fait en désaccord. Nous croyons que les gens de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse méritent d'être traités équitablement aux termes de l'Accord atlantique. Personne dans cette enceinte n'est en désaccord sur ce point. Nous croyons qu'il faut prévoir un nouveau pacte pour les villes et les collectivités. J'espère que notre collègue est d'accord avec cela. Nous croyons que les gens méritent de meilleurs services de garde, plus nombreux et j'espère que le député est d'accord là encore. Selon nous, les Canadiens méritent une augmentation du niveau de vie de leurs aînés. Je pense que le député sera d'accord là-dessus également.

Tout cela pourrait être fait rapidement si nos vis-à-vis cessaient toutes leurs manœuvres et faisaient passer au premier rang les intérêts des Canadiens. Nous avons eu une semaine de relâche. J'ignore ce qui s'est passé dans d'autres collectivités, mais dans la mienne, les gens étaient fortement en faveur du budget et ils souhaitaient que nous menions à bien nos travaux. Je suis persuadé que dans votre collectivité, monsieur le Président, il y avait des points de vue un peu différents en ce qui concerne le rôle crucial que vous avez joué au cours du dernier vote.

Parlons un petit peu du temps, car le député a notamment prétendu que d'une façon ou d'une autre, nous pourrions adopter tout cela en deux jours. Je voudrais simplement faire remarquer que le projet de loi d'exécution du budget de 2004, une mesure identique à ce que nous faisons maintenant, a été présenté le 31 mars 2004 et a reçu la sanction royale le 14 mai 2004. Il a fallu six semaines pour adopter tout le projet de loi d'exécution du budget. Nous n'avons toujours pas renvoyé au comité le projet de loi d'exécution du budget de 2005 et cette étape commencera demain. Je me demande en quoi consiste la différence. Le projet de loi C-43, le projet de loi d'exécution du budget de cette année, a été présenté le 24 mars. Or ce n'est qu'à compter de demain qu'il sera étudié au comité.

Affaires courantes

C'est un point important que je tiens à signaler. Si le député se soucie des délais, il n'a qu'à se rappeler ce qui s'est passé. N'était des tactiques de son parti, le budget aurait reçu la sanction royale il y a des semaines, et les provinces toucheraient déjà de l'argent.

• (1535)

En politique nationale, les dernières semaines ont été pleines de péripéties et de surprises de toutes sortes, et cela recommence. Les Canadiens en ont assez de ces querelles et des manigances de l'opposition officielle. Elle sait pourtant que les Canadiens voudraient que le gouvernement puisse faire son travail de gouvernement. Monsieur le Président, j'ignore ce qu'il en a été pour vous, mais pour ma part, c'est ce que beaucoup d'électeurs m'ont dit. Comme eux, je ne demanderais pas mieux que de travailler sur ce projet de loi d'exécution du budget.

Le budget de 2005 a été élaboré avec le concours de bien des gens, dont beaucoup de députés de tous les partis, qui ont donné leurs conseils et leurs idées. Je suis d'accord avec la députée de Halifax qui a dit que tous avaient une contribution à faire concernant non seulement l'Accord atlantique, mais aussi le budget même. Il y a eu notamment celle du porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances et des porte-parole des autres partis, les députés de Medicine Hat, de Saint-Hyacinthe—Bagot et de Winnipeg-Nord.

J'estime que cette collaboration a donné lieu à un budget hautement crédible et efficace qui promet de véritables avantages pour des millions de Canadiens. C'est un budget très populaire non seulement auprès des gens du Canada atlantique mais également auprès de l'ensemble des Canadiens.

Toutefois, il n'a pas été facile d'en arriver à un budget comme celui-ci. Le gouvernement, avec l'aide des Canadiens, a déployé énormément d'efforts pour en arriver au budget que nous avons aujourd'hui. Nous avons fait bien du progrès. Jetons un coup d'oeil aux progrès que nous avons faits comme nation au cours des dernières années.

Lorsque mon parti est arrivé au pouvoir il y a environ 12 ans, le Canada était aux prises avec de très graves difficultés financières et le *Wall Street Journal* envisageait même la possibilité de nous voir tomber dans une situation comparable à celle des pays du tiers monde. En toute franchise, nous étions dans un cercle vicieux de déficits et de dette croissants et nous devions faire face à des taux d'intérêt très élevés, à une faible croissance ou à l'absence de croissance économique et au danger très réel de voir nos programmes sociaux subir des compressions draconiennes.

En quelques années à peine, la situation du Canada a connu un revirement remarquable. Le gouvernement a éliminé le déficit et a enregistré le premier des sept excédents budgétaires consécutifs que nous avons connus jusqu'ici. Comme nous le savons, le présent budget prévoit un huitième excédent et le gouvernement s'attend à ce que cette tendance se maintienne au cours des cinq prochains exercices.

Le gouvernement a réduit la dette fédérale de plus de 68 milliards de dollars et a permis au Canada de retrouver sa cote de crédit AAA. Cette situation n'est pas avantageuse seulement pour le gouvernement, entre autres à l'égard de la dette à rembourser qui représente approximativement deux fois la dette combinée de toutes les provinces; elle est également avantageuse pour les provinces car, comme elle améliore leur cote de crédit, ces dernières paient moins d'intérêt sur leur dette, sans parler des municipalités qui ont une dette plus modeste. En outre, à l'heure actuelle, les Canadiens, entreprises comme particuliers, font face à des intérêts nettement moins élevés.

Le gouvernement a mis en oeuvre la réduction d'impôts la plus considérable de l'histoire canadienne et a fait des investissements considérables dans des priorités comme les soins de santé, l'éducation, la recherche et l'innovation et la protection de l'environnement. Ce revirement de situation ne s'est pas produit par accident. Bien au contraire. Il découle directement des plans financiers et économiques que le gouvernement a mis en place et de l'engagement des Canadiens de les voir réussir. À ce jour, les efforts déployés continuent de porter fruit.

Le Canada jouit d'une économie forte et capable d'adaptation. Cette force d'adaptation s'est manifestée à maintes reprises; en effet, l'économie canadienne a rebondi après plusieurs crises imprévues, tant sur le plan national qu'international.

Par exemple, en 2003, malgré les situations difficiles entraînées par le SRAS, par la fermeture des frontières au boeuf canadien en raison de la détection d'un cas unique d'ESB en Alberta et par l'accroissement de la valeur du dollar canadien, l'économie du Canada a enregistré une hausse annuelle de 2 p. 100, un résultat meilleur que la moitié des pays du G7.

En 2004, malgré une hausse marquée du cours du pétrole et une augmentation supplémentaire de la valeur du dollar canadien, notre croissance économique s'est chiffrée à 2,8 p. 100. Ce taux surpasse une fois encore ceux d'autres pays du G7, comme la France, l'Allemagne et la Japon.

Ce qui nous mène à l'année 2005. Les récents indicateurs économiques semblent fort encourageants. Les dépenses de consommation sont élevées, ce qui favorise une croissance vigoureuse de notre PIB.

• (1540)

Les plus récentes données montrent que notre taux de chômage s'établit maintenant à 6,8 p. 100, son niveau le plus bas en cinq ans. Le taux d'inflation se maintient entre 1 et 3 p. 100, malgré la hausse marquée du cours du pétrole à l'échelle mondiale. Les taux d'intérêt sont, comme depuis plusieurs années, les plus bas qu'ils n'ont jamais été.

Voilà un aperçu de la situation économique du Canada. Lorsque nous jetons un coup d'oeil sur le passé et que nous constatons tout le chemin parcouru, nous avons de quoi être fiers de notre nation.

Nous avons également de nombreuses raisons d'envisager l'avenir avec optimisme. Les conjoncturistes du secteur privé que le ministère des Finances a consultés avant le dépôt du précédent budget fédéral ont estimé que la croissance économique du Canada s'élèvera à 2,9 p. 100 cette année et à 3,1 p. 100 l'an prochain. De tels taux de croissance nous permettraient certainement de nous classer parmi les premiers pays du G7, sinon en première place.

C'est dans ce contexte que nous avons présenté le budget de 2005. Comme tous les budgets, c'est le fruit d'un consensus et d'une série de concessions mutuelles entre les membres du parti ministériel. En effet, mon collègue, le ministre des Finances, a été chargé de la tâche peu enviable de refuser un grand nombre de propositions valables et judicieuses provenant de députés ministériels, de membres des partis d'opposition et de Canadiens que nous avons rencontrés dans le cadre des consultations prébudgétaires. Il est très difficile de concilier toutes ces considérations et les ressources financières limitées du gouvernement.

Affaires courantes

Tout compte fait, nous avons déposé un budget faisant suite aux engagements que nous avons pris durant la campagne électorale de 2004 et dans le discours du Trône. Entre autres, plus de fonds sont prévus pour protéger l'environnement et pour aider les immigrants et les nouveaux Canadiens à s'intégrer au marché de l'emploi.

Une fois adopté, le budget mettra en oeuvre notre engagement de verser aux municipalités du pays une partie des recettes provenant de la taxe fédérale sur l'essence et d'établir un cadre national pour l'éducation préscolaire et la garde d'enfants. Toutes ces mesures visent à protéger la sécurité nationale, à stimuler la croissance économique au moyen de la recherche et de l'innovation et à renforcer la voix du Canada dans les affaires internationales.

Où en serions-nous sans notre engagement en matière de saine planification budgétaire et notre engagement, qui figure dans le budget, de ne pas revenir à une position déficitaire quelles que soient les circonstances? Nous y arriverons, en partie, grâce au vaste exercice de réaffectation des ressources qui nous a permis de cerner des économies de 11 milliards de dollars sur les cinq prochaines années.

Au départ, nos collègues de l'opposition semblaient satisfaits de notre programme. Quelques minutes seulement après le dépôt du budget, le chef de l'opposition a déclaré que rien dans le budget ne devrait entraîner la chute du gouvernement. C'est une déclaration assez extraordinaire de la part de tout député, mais c'est un appui de taille venant du chef de l'opposition officielle de Sa Majesté. Ce dernier, avec le député de St. John's-Sud—Mount Pearl et les membres de son caucus, ont voté en faveur du projet de loi il y a moins de deux semaines.

Tout d'abord nous avons obtenu un appui général au moment de la présentation du budget, puis un vote du caucus et du chef du parti du député, il y a moins de deux semaines, sur le budget dont nous parlons actuellement.

Je dirai respectueusement au député qu'il n'est pas vraiment honnête de parler en faveur du projet de loi, de voter en faveur du projet de loi et de déclarer que non, nous devons faire passer cet élément devant tous les autres éléments du projet. Pourtant, plusieurs de ces autres éléments seraient avantageux pour la circonscription du député.

Il vient de présenter cela comme une mesure de séparation, mais j'ai de la difficulté à saisir ce qui le motive. Tout ce que je peux voir, c'est qu'il essaie de protéger son propre gagne-pain politique. À un moment donné, on vote pour le budget et, à une autre occasion, on parle en faveur du même budget. Dans le cas du précédent projet d'exécution du budget, il s'était écoulé six semaines. Bien entendu, nous avons maintenant dépassé cette période de six semaines, grâce à certaines interventions des députés d'en face. Si je comprends bien, il n'a pas la même confiance que moi, par exemple, dans la bonne foi des députés d'en face par rapport à leur appui au projet de loi d'exécution du budget.

● (1545)

Je dirai seulement quelques mots des engagements que contient le projet de loi. Nous nous y engageons à mettre en oeuvre notre programme national de services de garde et d'apprentissage pour les jeunes enfants. Il ne fait aucun doute que la réalisation de cette initiative permettrait à des milliers de familles de travailleurs, dans tout le pays, de bénéficier de services de garderies abordables et accessibles. En sachant que l'on s'occupe de leurs enfants dans un milieu stimulant, un plus grand nombre de gens joindraient les rangs de la population active.

En même temps, les recherches menées dans le monde entier montrent que l'apprentissage précoce et la garde des jeunes enfants sont des facteurs critiques qui permettent aux enfants de commencer leur vie sur le bon pied, sur la route qui leur permettra de réaliser leurs rêves et de grossir les rangs de la population active canadienne, instruite et compétente.

Je pose une question de pure forme à la Chambre. Qu'est-ce que le député peut bien reprocher à cette initiative?

Qu'en est-il de l'engagement en matière d'infrastructure? Il permettrait d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, mais il ferait également de nos communautés des endroits plus intéressants où vivre, travailler et, pour les investisseurs canadiens et étrangers, investir. Le Canada doit continuer à attirer les investissements, car ils sont le carburant qui fait tourner notre économie.

Ces mesures représentent un investissement dans l'avenir de notre pays. Elles aideraient nos enfants et nos petits-enfants à grandir dans des conditions meilleures que celles que nous avons connues.

Je sais que le député de Don Valley-Ouest a été un grand défenseur de cette mesure budgétaire et qu'il a contribué à façonner ce budget. Il a défendu cette mesure budgétaire avec beaucoup d'enthousiasme et je sais qu'il comprend à quel point il est important d'adopter le budget. J'ai cependant de la difficulté à comprendre que le député de St. John's-Sud—Mount Pearl puisse s'opposer à cette mesure.

Je tiens cependant à rappeler que ces investissements ne seront pas faits aux dépens des acquis. Le gouvernement ne renouera pas avec le déficit, et c'est la raison pour laquelle nous continuons de pratiquer une planification financière pondérée, fondée notamment sur la réduction de la dette, l'investissement dans les priorités sociales et économiques et l'allègement du fardeau fiscal.

Parlant d'allègement du fardeau fiscal, les Canadiens nous ont dit qu'ils veulent avoir plus d'argent dans leurs poches. Nous défendons une position claire depuis plusieurs années. Dans la mesure où les ressources financières le permettront, nous continuerons de réduire le fardeau fiscal des particuliers. Les baisses d'impôt annoncées en 2000 ont permis de réduire le fardeau fiscal des Canadiens de 21 p. 100 en moyenne au cours des cinq dernières années, et chaque budget fédéral subséquent a accru ces avantages.

Le budget de 2005 a relevé de 8 000 \$ à 10 000 \$ le seuil de revenu non imposable au fédéral. Cette mesure, qui sera pleinement mise en oeuvre en 2009, soustraira plus de 860 000 Canadiens à faible revenu, dont un quart de million d'ainés, au rôle d'imposition.

Ne nous y trompons pas, l'allègement du fardeau fiscal demeurera une pierre angulaire de notre approche équilibrée des finances nationales.

En terminant, il est temps de mettre un terme aux discours et de faire ce pour quoi les Canadiens nous ont élus, et qu'ils nous ont demandé à plusieurs reprises de faire, en particulier ces dernières semaines, c'est-à-dire gérer les affaires de la nation à l'avantage de tous nos concitoyens.

Lorsqu'il a présenté sa motion, le député s'est dit préoccupé pour ses électeurs. Je crois qu'il s'inquiète davantage de sa propre survie politique. Quoi qu'il en soit, cette motion ne ferait que retarder la réalisation des bienfaits du budget de 2005. Laissons de côté cette querelle et permettons aux Canadiens de bénéficier de ce que leur apporte le projet de loi.

Mon conseil au député est simple: tenez bon, l'argent arrive.

Affaires courantes

● (1550)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, c'est à ce sujet que j'interviens et que j'ai une question à poser. Au cours de la semaine que j'ai passé dans ma circonscription, j'ai remarqué que les Canadiens accordent une très grande attention à ce qui se passe à la Chambre.

Je suis revenu à Ottawa après avoir très bien compris deux choses de mes électeurs. Ceux-ci sont totalement dégoûtés des jeux auxquels on se livre à coeur de jour à la Chambre des communes, par le genre de tactiques qui font obstruction à l'avancement du pays.

La seconde chose que m'ont très bien fait comprendre les habitants de ma circonscription, c'est qu'ils apprécient le budget que nous, les néo-démocrates, avons contribué à mettre en place parce qu'il traite de carences graves dont souffrent nos régions.

Ma propre région est défavorisée. Faute de financement, nous éprouvons de sérieux problèmes d'infrastructure à long terme. Des associations de services de la voirie et des municipalités m'ont dit qu'elles souhaitaient voir l'argent affluer, et dès maintenant.

La semaine dernière, dans la ville de Timmins, j'ai rencontré des défenseurs des personnes âgées qui m'ont dit qu'ils avaient besoin de l'argent du budget afin de construire des logements abordables pour leurs protégés. C'est une question prioritaire.

Il y a deux semaines, je me suis rendu en avion à la localité de Kashechewan, qui se trouve sur les bords de la baie James. J'y ai vu des conditions de logement absolument infâmes, 16 ou 18 personnes vivant dans des maisons à deux chambres où on ne devrait même pas loger des chiens. Les parents m'ont affirmé que cela équivalait à élever leurs enfants dans un camp de prisonniers de guerre, description plus juste à laquelle je n'aurais pas pensé moi-même. Ils m'ont dit qu'ils avaient besoin de l'argent pour lancer la construction de nouvelles habitations. Ils attendaient cet investissement. Ils comptaient dessus.

Je suis revenu à Ottawa en me disant que, encore une fois, nous remettrions l'épaupe à la roue et que, enfin, nous allions mettre en oeuvre un budget que les Canadiens appuient. Puis, j'ai lu les journaux et je me suis rendu compte que les députés du parti de l'opposition jubilaient à l'idée de faire de l'obstruction et de laisser traîner les choses, peut-être jusqu'à l'automne.

Je vois un député de l'opposition se lever pour nous dire que nous devons nous soucier de Terre-Neuve. Et bien, oui, je me soucie de Terre-Neuve. Je suis d'une région défavorisée, moi aussi, et nous devons sur-le-champ investir dans la circonscription du député afin qu'elle soit protégée lors des prochaines élections. D'ici là, le reste du pays peut toujours attendre que les conservateurs soient vraiment prêts à laisser adopter le budget.

Je demande au député quelles mesures le gouvernement va prendre pour assurer l'adoption rapide non seulement de l'Accord atlantique, mais de tous les éléments du budget que les Canadiens appuient et sur lequel ils comptent.

● (1555)

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, je crois que le député s'adressait aux mêmes électeurs que moi. Les Canadiens sont très perturbés par les tactiques d'obstruction et très dégoûtés par tout cela.

Nous sommes heureux de ce que le budget a été voté, par la plus mince marge qui soit, bien sûr, comme le sait la Chambre. Toutefois, les Canadiens en étaient satisfaits et ont supposé que nous allions nous attaquer aux affaires du pays.

Puis, comme le député, j'ai lu que nous aurions non seulement des tactiques d'obstruction en Chambre, mais qu'il y en aurait d'autres dans les comités, à compter de demain. Il semble que l'euphorie sera de courte durée.

Quant à la seconde observation que le député a formulée à propos du budget, il s'agit probablement du troisième budget historique du gouvernement. Celui de 1995 était extrêmement important et il a placé le pays sur une voie financière particulière. Le budget de 2000 était également très important. Toutefois, celui de cet année est peut-être celui auquel les Canadiens adhèrent le plus. Tout politicien ou tout parti qui compromet l'adoption de ce budget le fait à ses risques et périls.

Je suis d'accord avec le député. D'un point de vue de logique ou d'équité, je ne comprends pas pourquoi un sujet d'intérêt provincial devrait avoir la primauté sur les personnes âgées, les villes et les collectivités, les infrastructures ou tout autre élément important du budget.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, c'est extraordinaire. Plus j'écoute le député, plus je trouve qu'il connaît peu de choses au sujet du Canada atlantique et du fonctionnement de la Chambre.

Tout d'abord, il devrait se souvenir que ce n'est pas un dossier auquel je m'intéresse à la dernière minute. Je suis arrivé à la Chambre des communes et j'ai été assermenté il y a exactement cinq ans aujourd'hui. Le lendemain de mon arrivée, j'ai posé ma première question. Elle portait sur le même sujet et entre cette date et les élections de l'an dernier, lorsque ce sujet est devenu un enjeu, j'ai posé 31 questions sur le sujet. Je n'essaie pas de sauver la mise à qui que ce soit parce que je ne suis pas du tout préoccupé par les élections. Je laisse les électeurs décider. S'ils m'aiment, ils votent pour moi, sinon, ils votent pour quelqu'un d'autre. C'est pour cela que notre démocratie est magnifique.

Cependant, le député parle d'obstruction en comité. Nous avons 25 projets de loi. Le député croit-il que nous devrions faire comme les libéraux et commencer à dépenser sans compter?

Pourquoi la Commission Gomery a-t-elle été créée? C'est simplement parce qu'il y a eu des scandales et que les dépenses n'étaient plus contrôlées. C'est pour cela que la Commission Gomery a été créée. Le député voudrait que la Chambre des communes adopte automatiquement un budget qui prévoit la dépense de milliards de dollars sans vérifier où ira l'argent et si les mesures de contrôle nécessaires sont en place. Pas étonnant que nous connaissions le gâchis actuel si c'est ainsi que nos vis-à-vis voient les choses.

Est-ce ainsi que le député voudrait que la Chambre des communes fonctionne?

● (1600)

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, je me réjouis du fait que le député fête son cinquième anniversaire à la Chambre. Aujourd'hui n'est pas nécessairement sa meilleure journée, mais les quatre années précédentes lui ont probablement été favorables.

Je voudrais lui signaler que les choses se passent comme elle se sont passées pour les cinq derniers budgets. Chaque projet de loi d'exécution du budget comporte 10, 15 ou 25 articles, tous liés à une initiative de dépense. Ainsi le projet de loi à l'étude ne comporte-t-il rien de nouveau à cet égard.

Affaires courantes

De plus, le dernier projet de loi d'exécution du budget, qui lui aussi proposait des dépenses considérables de la part du gouvernement, a été adopté en six semaines. Il n'y a là rien d'inhabituel. Je dois dire au député que je ne vois pas la valeur de son argument selon lequel les intérêts particuliers d'une région devraient primer sur ceux de l'ensemble du pays, qui correspondent d'ailleurs à des avantages pour sa collectivité et la province qu'il représente. Il me semble que la motion du député est tout aussi mal fondée que son argumentation.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir soulever une question auprès du secrétaire parlementaire. Je le dis en toute franchise, d'autant plus que la Chambre siège à nouveau à peine depuis cinq heures et n'importe quel observateur doit se dire que c'est reparti de plus belle.

Le secrétaire parlementaire sait bien que, le jour précédant l'arrêt des travaux de la Chambre pour la semaine de congé, les conservateurs ont voté en faveur du budget libéral, y compris l'Accord atlantique. Puis, dès le vote suivant, ils ont changé leur fusil d'épaule et voté contre le gouvernement pour rejeter l'Accord atlantique et tout le reste.

Pourquoi le gouvernement libéral ne prend-t-il pas les conservateurs à leur propre jeu en appuyant l'idée de scinder ce projet de loi comme l'a proposé le NPD? L'Accord atlantique bénéficierait alors d'un processus accéléré et nous pourrions passer immédiatement à la prochaine étape. Au moins, les choses avanceraient. Si le gouvernement était disposé à agir de la sorte, les conservateurs cesseraient peut-être les petits jeux d'obstruction intéressée, comme celui qu'ils ont joué il y a dix jours en tentant de faire rejeter tous les budgets y compris l'Accord atlantique.

Pourquoi le gouvernement n'en fait-il pas une question de principe? Nous pourrions le faire. Nous l'avons fait pour le projet de loi sur les anciens combattants. Tous s'entendent sur l'Accord atlantique. Occupons-nous en et passons à la prochaine étape.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, le projet de loi comprend 24 articles qui, à mon avis, sont tous assez importants, pas d'égale importance, mais assez importants. On pourrait dire que certains articles sont aussi importants pour d'autres députés que l'est l'Accord atlantique pour certains de leurs collègues. Je ne comprends pas vraiment le sens de la question de la députée.

La députée doit se montrer prudente lorsqu'il s'agit de choisir certaines dispositions des projets de loi C-43 ou C-48, deux mesures qu'elle considère très importantes. Quand on choisit certaines dispositions de projets de loi budgétaires, il s'ensuit d'autres problèmes.

La députée a donné l'exemple du projet de loi sur les anciens combattants. Ce projet de loi traitait d'une seule question et créait une déclaration des droits des anciens combattants. C'était un projet de loi important, qui traitait toutefois d'une seule question. Le projet de loi dont il est ici question couvre de nombreux éléments et propose des dépenses de l'ordre de 200 milliards de dollars.

* * *

● (1605)

LES CRÉDITS

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Que, durant le débat en comité plénier demain, conformément à l'article 81(4) du Règlement, le Président ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime.

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**FINANCES**

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une motion supplémentaire. Il y a eu des consultations entre les partis au sujet de la motion proposant l'adoption du troisième rapport du Comité permanent des finances, présentée par le député de Prince George—Peace River, et de la modification à celle-ci proposée par le député de Calgary-Sud-Est, et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime pour la motion suivante. Je propose:

Que l'amendement proposé par le député de Calgary-Sud-Ouest à la motion du député de Prince George—Peace River portant adoption du troisième rapport du Comité permanent des finances soit réputé rejeté à la majorité,

et que la motion du député de Prince George—Peace River soit réputée adoptée avec dissidence.

M. James Bezan: Monsieur le Président, aux fins de clarification, parlons-nous du débat de demain sur la motion de l'opposition ou s'agit-il du comité plénier de demain soir?

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, la première motion porte sur le comité plénier.

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude de la motion, et de la motion voulant que la question soit maintenant mise aux voix.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir intervenir une fois de plus dans le débat sur la motion.

Je suis reconnaissante envers le député de Timmins—Baie James qui, comme d'autres, a parlé très ouvertement de son retour dans sa circonscription, la semaine dernière, et du fait qu'il était évident que ses électeurs voulaient que nous recommencions à faire ce pourquoi ils nous ont élus. À mon avis, aucun autre député ne travaille plus fort ni ne représente avec plus de passion ses électeurs que le député de Timmins—Baie James. Je pense que si tous les députés étaient tenus de dire la vérité sous serment, ils n'auraient pas le choix que d'avouer que leurs électeurs leur ont demandé la même chose à tous dans les 10 derniers jours.

Affaires courantes

Je conteste les propos du secrétaire parlementaire. Il a dit que la motion dont la Chambre est saisie pour traiter l'Accord atlantique dans les meilleurs délais est en quelque sorte une façon d'établir des préférences ou de choisir certaines dispositions. Je ne crois pas que ce soit le cas. La motion vise à réaliser certains progrès. Elle consiste à prendre une mesure importante pour faire avancer les choses et pour concrétiser les mesures prévues dans l'Accord atlantique. J'imagine que tous les députés sont d'accord là-dessus. Je n'ai pas encore entendu de raisonnement justifiant le rejet de cet accord. Nous pourrions alors poursuivre et passer au point suivant. Il n'est pas question d'établir des préférences. Il est question de reconnaître que nous devons faire certains progrès.

Le secrétaire parlementaire a soutenu qu'il avait été facile d'en arriver à une entente pour accélérer l'adoption du projet de loi sur les anciens combattants parce que la mesure législative ne traitait que d'une seule question. En réalité, l'Accord atlantique ne porte que sur une seule question. Il porte sur l'argent dû à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve parce que la mise en place de mesures historiques a empêché ces provinces de bénéficier de leurs ressources. On pourrait appliquer exactement le même argument à l'Accord atlantique.

Il faut prendre au sérieux le sentiment de consternation, de cynisme et de scepticisme qu'éprouvent les Canadiens à notre égard et qui leur fait croire que nous ne sommes qu'une bande d'individus égocentriques et intéressés poursuivant des objectifs partisans et que nous ne pouvons pas faire avancer les travaux de la Chambre. C'est dramatique. C'est déplorable quand on examine la situation dont nous sommes actuellement saisis, mais c'est même encore plus grave. Si les Canadiens en sont arrivés à un tel niveau de cynisme à cause de la paralysie, de l'obstruction et des manœuvres qui ont été employées, c'est grave pour l'avenir de notre processus démocratique.

J'espère que le gouvernement reconsidérera sa position à cet égard et reconnaîtra que, pour faire des progrès, il faut se pencher sur l'Accord atlantique et passer à l'étape suivante.

J'ai écouté les interventions enflammées des députés de St. John's-Sud—Mount Pearl et d'Okanagan—Coquihalla. Ils ont dit que Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse avaient désespérément besoin de ces ressources. Ces provinces sont les bénéficiaires désignées de l'accord, mais il ne fait aucun doute que ces ressources bénéficieraient à tous les Canadiens des provinces atlantiques.

Cependant, dans leurs observations, leurs allocutions ou leurs réponses aux nombreuses questions qui leur ont été posées, les députés conservateurs ont, d'une part, présenté un plaidoyer convaincant pour que les fonds provenant de l'Accord atlantique soient investis là où l'on en a désespérément besoin, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, mais, d'autre part, ils disent clairement qu'ils comptent voter contre l'investissement d'autres fonds dont les Canadiens de l'Atlantique ont désespérément besoin.

• (1610)

Un des députés conservateurs pourra peut-être éclairer ma lanterne et me dire quelles décisions le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a prises et quelle annonce le premier ministre de la province a pu faire au sujet des secteurs de l'économie de la province dans lesquels les fonds de l'Accord atlantique seront investis. D'autres députés seraient sûrement curieux de le savoir également.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a dit que la majeure partie des fonds provenant de l'Accord atlantique, voire la totalité des 830 millions de dollars, serviront à rembourser la dette, et je crois que cette décision recueille un large appui. Cela vise, bien sûr, à

libérer des fonds à l'avenir, afin que l'argent ne serve pas entièrement à payer les intérêts.

Quoi qu'il en soit, nous ne devrions pas nous méprendre, du moins en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse. Si c'est ainsi que l'argent sera dépensé, il est d'autant plus impérieux que la juste part de la Nouvelle-Écosse provenant des 1,6 milliard de dollars prévus dans les mesures du budget supplémentaire mieux équilibré du NPD serve à financer le secteur des logements abordables, dont on a désespérément besoin. Ces fonds ne proviendront pas de l'Accord atlantique. Peut-être que oui à Terre-Neuve-et-Labrador, mais pas en Nouvelle-Écosse.

La Nouvelle-Écosse a également désespérément besoin de ces fonds, de l'argent pour l'éducation postsecondaire que les conservateurs ont refusé d'appuyer lors de l'avant-dernière séance avant la semaine de relâche. Terre-Neuve-et-Labrador a également désespérément besoin de cet argent. Les frais de scolarité n'ont jamais été aussi élevés, la dette étudiante est écrasante et la qualité de l'éducation postsecondaire s'est gravement détériorée. C'est la situation que les étudiants vivent actuellement et c'est ce qu'ils devront endurer encore s'il n'y a pas de nouvel investissement dans l'éducation postsecondaire afin d'en améliorer l'accès, l'abordabilité et la qualité.

Je n'arrive pas à comprendre comment le caucus conservateur, l'opposition officielle, peut clamer l'importance vitale de l'Accord atlantique, avant de voter pour faire tomber le gouvernement et donc tuer l'accord dans l'oeuf. Disons que les conservateurs ont eu une illumination. Ils ont eu une semaine pour réfléchir et pour constater la folie de leur position, et ils reviennent aujourd'hui en disant que l'Accord atlantique doit être concrétisé.

Ma foi, j'espère qu'ils sont conscients de l'extrême importance de veiller à ce que l'argent destiné au logement abordable, à l'éducation abordable, à la qualité de l'éducation, au transport en commun et aux modifications écoénergétiques commence à être versé, surtout pour les loyers modiques.

Soyons clairs. Dans les régions où l'emploi se fait rare, et Dieu sait que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse en font partie, tout comme le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, les programmes de modifications écoénergétiques, de logement abordable et d'éducation postsecondaire entraîneront la création d'emplois de qualité et ils représentent un investissement dans nos ressources humaines qui permettra aux gens de combler ces postes importants.

J'ai l'impression qu'il existe une contradiction fondamentale qui n'est pas expliquée par les députés conservateurs de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Permettez-moi, par contre, d'aller au-delà des intérêts du Canada atlantique. Le secrétaire parlementaire n'avait pas tort lorsqu'il a demandé si les gens pourraient avoir l'impression, dans l'éventualité où nous adopterions l'Accord atlantique de manière accélérée, que seuls les Canadiens des provinces de l'Atlantique reçoivent de l'attention et que les seules personnes qui appuient ce processus sont les députés originaires des régions de l'Atlantique. Je tiens à préciser que ce n'est pas le cas. Mon collègue, le député de Timmins—Baie James, a plaidé avec éloquence en faveur de cette marche à suivre, car nous devons aussi veiller à l'adoption des autres mesures budgétaires.

Affaires courantes

●(1615)

Mes collègues et le député se sont entendus pour dire que nous devons réaliser des progrès dans cette affaire. Nous devons étudier l'Accord atlantique, mais faisons-le parce que c'est équitable et parce que cela constituera un progrès solide sur lequel les Canadiens pourront compter et dont nous pourrions nous enorgueillir.

Je pense que nous devrions le faire. Je crois que tous les députés devraient coopérer, afin de mettre un terme à toutes les manoeuvres dilatoires, aux stratégies et aux tactiques utilisées par les députés conservateurs. Nous éliminerons au moins une des manoeuvres d'obstruction qu'ils ont à l'esprit et nous essaierons ensuite de nous attaquer à la suivante.

Il se peut que le caucus conservateur, qui prétend être, qui aspire à être et qui se vante d'être le parti qui reflète les véritables sentiments des Canadiens ordinaires, soit forcé en fin de compte d'écouter ses propres électeurs, qui l'incitent à adopter ces mesures budgétaires dont on a besoin.

Je veux parler des attaques continuelles des députés conservateurs fondées sur la notion voulant qu'il soit tout à fait irresponsable de consacrer 4,6 milliards de dollars aux mesures budgétaires proposées par le NPD et contenues dans le projet de loi C-48.

À moins que les députés conservateurs ne se soient pas renseignés, et ce sera très amusant s'ils plaident l'ignorance dans ce cas-ci, tous les députés de l'opposition officielle savent que le Comité des finances a demandé à quatre prévisionnistes indépendants d'étudier l'état des finances publiques et qu'ils ont soumis des rapports qui montrent clairement que nous avons les moyens de dépenser ces 4,6 milliards de dollars. Il est question d'environ 2,3 milliards de dollars pour chacune des deux années.

Où les conservateurs prétendent qu'ils ne savent pas, auquel cas c'est loin d'être honnête de leur part, ou ils ne savent vraiment pas, et dans ce cas, le parti qui ne cesse de nous parler de responsabilité financière n'a pas porté suffisamment attention aux travaux du Comité des finances pour reconnaître que les quatre prévisions indépendantes effectuées pour le compte du comité ont montré très clairement que la taille des excédents facilement prévisibles du gouvernement va permettre amplement de dépenser 2,3 milliards de dollars en 2005-2006 et 2006-2007. Elles ont établi de plus que l'excédent de 8 milliards de dollars qui est prévu pour chacune de ces deux années sera suffisant pour absorber les dépenses supplémentaires de 2,3 milliards de dollars reliées aux mesures budgétaires néo-démocrates sans que cela nous fasse accumuler un déficit. En fait, le budget permet ces dépenses supplémentaires même sans que nous ayons à toucher aux réserves que le gouvernement met généralement de côté pour des éventualités et au nom de la prudence économique. Il resterait des fonds pour accroître encore davantage les dépenses.

Évitons de lancer de nouvelles idées et de créer de nouvelles dépenses. Le groupe parlementaire conservateur doit admettre que, en 1995, les libéraux ont déposé un budget qui a tiré un trait sur le meilleur programme de logement abordable au monde. L'apport de 1,6 milliard de dollars dont il est question ici n'est que l'amorce d'une relance d'un tel programme. Le peu que l'on a fait pour accroître le parc de logements abordables au Canada a quelque chose de criminel.

Les députés conservateurs savent également que, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre s'est rendu à Terre-Neuve où il a participé à un débat avec mon chef, le député de Toronto—Danforth. Le gouvernement a alors pris l'engagement de réaffecter 8 milliards de dollars à l'enseignement postsecondaire, et ce de façon progressive, à compter du présent budget.

●(1620)

Après avoir consacré deux minutes environ à étudier le budget libéral, les députés conservateurs n'ont même pas protesté devant l'absence de tout financement nouveau pour rétablir le financement de base de l'enseignement postsecondaire. Ils sortaient en courant pour déclarer devant la presse que le budget leur plaisait et que les libéraux pouvaient compter sur leur appui.

Et maintenant le groupe parlementaire conservateur envisage d'étirer le processus en longueur de sorte que la population restera dans l'expectative à se demander si le budget sera approuvé avant la fin de la session, tard en juin. Or, les conservateurs savent que nous pouvons nous permettre cette dépense, qui répond à un besoin criant.

Ils savent que si les travailleurs ordinaires du Canada tirent le diable par la queue, c'est notamment parce que les libéraux ont vidé de leur substance les engagements à l'égard du logement abordable et du financement de base de l'enseignement postsecondaire, qui englobe entre autres les programmes d'aide aux étudiants et la réduction des frais de scolarité. Ils disent que nous ne pouvons nous permettre de tels investissements, qui sont pourtant d'une importance critique. En fait, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas les faire.

Enfin, je voudrais encore une fois rappeler aux députés que nous avons présentement l'occasion de nous serrer les coudes pour accomplir ce que les Canadiens attendent de nous, de toute évidence. Ils veulent que nous adoptions ces mesures budgétaires. Ils ne veulent pas que nous traînions.

Je n'ai pas l'information à portée de la main actuellement, mais à moins que je ne m'abuse, l'opposition officielle n'a jamais exigé cette espèce d'analyse détaillée qui traîne en longueur, qui s'étire indéfiniment et qui, selon elle, serait absolument essentielle, où le Comité des finances doit examiner chaque ligne du budget. Peut-être que si on avait fait des examens plus minutieux dans le passé nous n'aurions pas eu les problèmes de gaspillage et de manque de responsabilisation que nous connaissons.

Je n'ai pas fait partie du Comité des finances à titre de membre permanent, mais je pense ne pas me tromper en disant ce qui suit. Je me souviens que la plupart du temps, ce sont les députés néo-démocrates qui posaient des questions détaillées et qui exigeaient sans relâche une responsabilisation accrue avant l'étude du projet de loi d'exécution du budget par le Comité des finances. Alors, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est malhonnête et choquant d'entendre ces députés se lamenter sans cesse des mesures prétendument imprudentes, gaspilleuses et dépensières que le NPD a présentées à la Chambre et qui seront soumises au Comité des finances.

Cessons de jouer ce jeu et de faire de la partisanerie. Écoutons ce que nous disent les Canadiens. Tâchons de quitter cette session avec le sentiment de nous être serrés les coudes pour accomplir ce qu'on attendait de nous.

Affaires courantes

•(1625)

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de Halifax relativement à l'entente que nous avons conclue avec le Nouveau Parti démocratique afin de présenter ensemble le projet de loi C-43 et le projet de loi C-48. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'avis que c'est une bonne initiative, compte tenu de certaines des mesures incluses dans ces projets de loi, notamment l'affectation d'une somme de 800 millions de dollars au transport en commun.

Ma préoccupation est liée à la position de la députée de Halifax, qui propose de retirer l'Accord atlantique du projet de loi C-43. Il me semble que si, d'une part, la députée et son parti sont d'avis, comme moi, que le projet de loi C-43 et le projet de loi C-48 doivent être considérés comme une mesure unique, mais que, d'autre part, elle et son parti souhaitent que nous commençons à retirer divers éléments du projet de loi C-43 aux fins du vote, cela aurait indirectement pour effet, et je suis certain que telle n'est pas l'intention de la députée, d'affaiblir nos arguments en faveur de la présentation des projets de loi C-43 et C-48 comme un train de mesures. La députée pourrait-elle nous éclairer sur ce qui semble être une contradiction?

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, je tiens à indiquer au ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités que sa question est tout à fait raisonnable. Je crois qu'il nous faut bien analyser cela. Je dirai que mes collègues et moi avons longuement analysé tout cela.

Ce qui importe surtout, à mon avis, c'est de trouver comment faire progresser le dossier. Le ministre d'État à l'Infrastructure n'était peut-être pas à la Chambre lorsque j'ai dit assez clairement, et je fais peut-être preuve d'une trop grande transparence ici, qu'une bonne raison de faire front commun pour régler le sort de l'Accord atlantique serait que nous pourrions éliminer les jeux entourant cet accord et les tactiques d'obstruction de l'opposition officielle si nous ne suivions pas cette voie.

Pourquoi ne réglons-nous pas le sort de cet accord? Nous ferions ainsi progresser l'ensemble des mesures. Nous avons déjà entendu des collègues du ministre, notamment le secrétaire parlementaire, tenter d'affirmer que le fait de parler simplement de l'Accord atlantique est une forme de traitement préférentiel.

L'Accord atlantique concerne le Canada atlantique, principalement Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Réglons ce point pour en finir, car les autres mesures budgétaires concernent l'ensemble du Canada. Elles concernent tous les Canadiens qui ont grand besoin des investissements prévus et qui bénéficieront de l'important engagement au chapitre des garderies, des études postsecondaires et des projets d'infrastructures à l'échelle du pays. Nous éliminerions cet argument qui reviendra encore et encore quant au traitement préférentiel et toute la question du caractère préférentiel inhérent de l'Accord atlantique.

Réglons ce dossier. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous pourrions ensuite examiner ensemble les deux mesures budgétaires, qui comportent différents volets, soit 28 éléments distincts, et peut-être arriver à nos fins. Cependant, notre travail est entravé dès la première étape pour un point précis que nous pourrions régler rapidement.

À mon avis la question du député était justifiée et je n'ai aucun problème à le reconnaître.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Pour tout vous dire, monsieur le Président, je suis un peu déconcerté par les propos qu'a tenus la députée de Halifax. Elle

semblait reprocher à l'opposition officielle de faire ce qu'il faut et d'examiner un projet de loi comme il se doit. Je trouve cela ahurissant.

Étant donné que l'autre moitié du budget, soit le projet de loi C-48, ne contient aucune mesure de planification ou de reddition de comptes, on n'a pas la moindre idée de la façon dont l'argent sera dépensé. Si, par exemple, je demandais à la députée si l'étudiant moyen en recevra une partie et suivant quel mécanisme, elle serait forcée d'inventer une réponse, car le projet de loi est muet à ce sujet.

La motion porte sur l'Accord atlantique. J'aimerais donc savoir pourquoi la députée et son parti ont voté contre l'adoption de l'Accord atlantique, le 9 mars.

•(1630)

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord que le député a complètement tort s'il croit que nous ne pouvons pas déterminer où sont les plus grands besoins à l'égard des mesures prévues dans le projet de loi C-48, ni comment ces sommes pourraient et devraient être utilisées. Il suffit de dire qu'il y a eu des réductions massives des fonds consacrés à l'éducation postsecondaire, tant au niveau du financement de base en matière d'éducation que des programmes d'aide aux étudiants.

Deuxièmement, il affirme que nous ne savons pas du tout comment l'argent serait dépensé s'il était disponible. Il n'a pas écouté ce qui a été dit plus tôt. C'est possible qu'il n'ait pas écouté. J'ai fait savoir à la Chambre qu'en Nouvelle-Écosse, par exemple, un projet de loi avait déjà été approuvé par l'assemblée législative et qu'il avait d'ailleurs joui de l'appui de tous les partis. Les conservateurs, l'opposition officielle néo-démocrate et les libéraux, qui forment le troisième parti, ont unanimement appuyé le projet de loi et accéléré le processus législatif pour que les fonds qui seraient tirés du projet de loi C-48 aux fins d'éducation postsecondaire puissent servir à financer les programmes d'éducation postsecondaire, notamment à réduire les frais de scolarité et à améliorer les programmes de formation.

Je ne sais pas ce qui a été fait à Terre-Neuve-et-Labrador. Je ne sais pas ce qui a été fait dans les autres provinces. Tous les députés devraient peut-être suivre l'exemple de la Nouvelle-Écosse et faire preuve du même esprit de collaboration que leurs collègues de l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse pour adopter ce projet de loi. Le projet de loi a été déposé par l'opposition officielle, mais le gouvernement n'a pas levé le nez en disant « Oh non, nous ne pouvons pas appuyer une proposition de l'opposition officielle. » Le gouvernement a plutôt dit « Mettons-nous au travail. Travaillons tous en collaboration pour accélérer le processus et définir précisément où cet argent doit être affecté. » Nous pourrions peut-être tous tirer une leçon de cette expérience.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souscrire aux observations faites par mon collègue, le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités. Je perçois effectivement une certaine incohérence dans le point de vue de la députée de Halifax, car si nous regardons les projets de loi C-43 et C-48, nous constatons que, pour l'essentiel, ils forment un ensemble autonome.

Affaires courantes

Certaines choses me préoccupent. Par exemple, que se passerait-il si le Parti conservateur pouvait découpler l'Accord atlantique? Disons qu'il fait l'objet d'une procédure accélérée. Il nous resterait néanmoins la principale partie, ou certainement une importante partie des projets de loi C-43 et C-48. Que se passerait-il si le Parti conservateur et le Bloc disaient alors que, en ce qui concerne le projet de loi C-48, ils voudraient accélérer l'examen de la partie relative à l'aide au développement à l'étranger, par exemple? Je ne peux imaginer que les conservateurs appuient cela, mais on ne sait jamais. Ils pourraient dire qu'ils veulent détacher des parties du projet de loi C-48 et en accélérer l'examen.

Je crois que mon collègue a absolument raison. Nous avons un ensemble de deux projets de loi budgétaires qui, pour l'essentiel, n'en font qu'un, les projets C-43 et C-48. La députée parle-t-elle au nom de ses électeurs néo-écossais ou au nom du parti? Je partage la préoccupation du ministre.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, j'ai déjà dit que, selon moi, cela était un peu risqué. Bien que je reconnaisse la pertinence de la question, je pense également que si nous voulons avancer, nous devons trouver le moyen de passer outre à ces petits jeux, ces objections et cette obstruction.

Je pense que, dans les circonstances, un argument s'impose. Ce n'est peut-être pas le meilleur, mais il semble qu'à l'heure actuelle, le mieux que nous puissions faire serait de proposer ceci: « Finissons-en avec cette question et attaquons-nous de bonne foi aux projets de loi C-43 et C-48 dans leur intégralité. » Autrement dit, passons aux 28 autres mesures que nous devons examiner. Finissons-en. Éliminons la base même de l'obstruction à laquelle se livre l'opposition officielle en disant que cela ne nous mènera nulle part tant que cette question ne sera pas réglée.

Je suis d'accord avec le député pour dire que l'opposition pourrait changer de cap et essayer de dire « maintenant séparons ceci et cela, et ainsi de suite. » Nous n'avons pas à accepter de telles balivernes. L'Accord atlantique est justifiable, car il s'agit d'un projet de loi relativement précis, qui traite d'une situation très différente et très inhabituelle, qui a des incidences financières pour seulement deux provinces, même si, en fait, l'économie atlantique en général en bénéficiera, et cela est indéniable. Je soutiens donc que si quelqu'un a une meilleure idée sur la façon dont nous pouvons finalement faire ce pourquoi nous sommes ici, qu'il parle. Je pense que...

● (1635)

Le vice-président: Je regrette de devoir aviser la députée que son temps est écoulé. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, La justice; la députée de Halifax, L'éducation.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour la députée de Halifax et pour sa façon d'examiner le budget dans sa totalité, tenant compte de l'accord et des amendements qui ont été faits et voyant les avantages énormes non seulement pour Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, mais pour l'ensemble du Canada atlantique. Dans son exposé, elle a examiné le budget du point de vue des régions de l'Atlantique, et c'est tout à fait sensé. Outre ceux que procure l'accord, je vois dans le budget un grand nombre d'avantages pour les habitants du Canada atlantique. Les résidents de ma province, la Nouvelle-Écosse, appuient fortement les diverses initiatives proposées.

Comme le ministre des Finances l'a souligné lorsqu'il a présenté le budget de 2005, le Canada se démarque des autres pays du G7, car il a le meilleur taux de création d'emplois, la plus forte hausse du niveau de vie, et des taux d'inflation et d'intérêt faibles et stables. Cela n'est pas fortuit. Depuis qu'il a éliminé le déficit en 1997, le gouvernement du Canada a adopté une démarche équilibrée pour réduire la dette et les impôts et investir dans des initiatives sociales et économiques prioritaires.

Les sept budgets excédentaires consécutifs du gouvernement ont contribué à réduire la dette fédérale de plus de 61 milliards de dollars. On prévoit que les budgets de 2004-2005 et des cinq exercices subséquents resteront équilibrés ou mieux encore. Ainsi, nous sommes en voie d'atteindre notre objectif, soit de retrouver un rapport dette-PIB de 25 p. 100 d'ici 2014-2015. La situation financière grandement améliorée du Canada a permis au gouvernement de réaliser des investissements importants dans l'avenir du pays.

Avant d'aborder les aspects sociaux dans lesquels j'estime qu'il faut que le gouvernement du Canada investisse, j'aimerais m'attarder sur certaines initiatives qui proviennent du Comité permanent des pêches et des océans, l'un des comités auquel je siège. De nombreuses initiatives du budget découlent de recommandations du comité et d'initiatives proposées par ce dernier. Par exemple, des sommes sont allouées à des initiatives permettant d'atteindre les objectifs de la Loi sur les océans. Le budget prévoit aussi de l'argent pour la réduction de la surpêche ainsi que pour la Garde côtière.

La flotte de la Garde côtière canadienne sera améliorée. Des navires de remplacement seront acquis grâce à l'argent prévu dans le budget. Si on ajoute les initiatives annoncées par le ministre de l'Industrie, les sociétés canadiennes seront concurrentielles, et elles pourront soumissionner et construire certains des nouveaux navires dans nos chantiers navals. Nous sommes évidemment en faveur de telles mesures.

Le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique est une autre initiative appuyée par le Comité des pêches depuis un certain temps et par certains députés dont la circonscription compte des collectivités intéressées par ce poisson. Sur l'île du Cap-Breton, il est impérieux que le stock de la rivière Margaree, dans la vallée du même nom, soit en bon état et abondant. C'est la raison d'être de l'industrie touristique dans cette partie de l'île.

● (1640)

Nous pouvons faire beaucoup grâce à des investissements dans l'habitat, à la reconstitution des stocks, à l'exécution de la loi et à la conservation, en partenariat avec divers groupes communautaires tels que l'Association pour le saumon de l'Atlantique et la Margaree Salmon Association. Les sommes tirées du budget seront d'un grand secours. À partir des 30 millions de dollars prévus au budget, nous générerons le triple de cette somme par effet de levier. Nous ferons fructifier l'argent investi dans le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique.

L'amendement du Nouveau Parti démocratique s'est traduit par des gains dans divers domaines, notamment dans le logement abordable, objet de préoccupation dans ma circonscription comme dans la plupart de celles du Canada atlantique. Nous prévoyons des investissements dans les logements pour personnes âgées et dans le Programme d'aide à la remise en état des logements propriétaires-occupants. Ce sont des secteurs clés. Les gens souhaitent demeurer dans leur propre résidence et pouvoir réinvestir dans celle-ci. Ces apports vont y contribuer grandement.

Affaires courantes

L'accès à l'éducation est primordial. S'instruire coûte cher en Nouvelle-Écosse. Les frais de scolarité annuels d'un étudiant en médecine à l'Université McGill, au Québec, sont d'environ 1 400 \$, tandis qu'ils s'élèvent à 14 000 \$ à l'Université Dalhousie. Il y a là un écart considérable. Indépendamment de l'accord, l'argent prévu pour l'éducation postsecondaire dans le budget procurera une aide appréciable aux étudiants de ce niveau dans ma province.

Je parlerai maintenant des initiatives budgétaires qui renforcent nos assises sociales, qui font partie des éléments nous définissant comme Canadiens. Je veux parler des personnes handicapées. L'un des éléments du budget dont je suis le plus fier concerne la reconnaissance par le gouvernement du fait qu'un régime fiscal équitable tient compte des circonstances spéciales de certains contribuables et contribue à enlever des obstacles à leur participation à l'économie et à la société dans son ensemble. Je veux parler d'un régime fiscal destiné à nos concitoyens canadiens handicapés.

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Canada a adopté une série de mesures fiscales visant à aider les personnes handicapées et les aidants qui fournissent souvent des soins vitaux aux personnes handicapées, à des proches âgés ou malades. Tablant sur ces mesures, le budget de 2005 prend de nouvelles mesures importantes. Plus précisément, il accorde aux personnes handicapées et aux aidants un allègement supplémentaire de 120 millions de dollars en 2005-2006, allègement qui ira en croissant les années subséquentes.

Les députés se souviendront que, dans le budget de 2003, le gouvernement a établi le Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées, dont la tâche consistait à conseiller les ministres des Finances et du Revenu national sur les mesures fiscales à prendre pour venir en aide aux personnes handicapées. Le comité consultatif s'est vu confier un mandat de 18 mois au terme duquel il devait fournir des conseils aux ministres fédéraux des Finances et du Revenu national. Il était composé de représentants des personnes handicapées, des praticiens du domaine de la santé et des fiscalistes du secteur privé. Présenté en décembre 2004, le rapport du comité renfermait 25 recommandations. Le gouvernement est en train de donner suite à ce rapport.

Dans le budget de 2005, les physiothérapeutes sont ajoutés à la liste des professionnels de la santé qui peuvent certifier l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le budget de 2005 ajoute à la liste de dépenses admissibles pour la déduction du soutien des personnes handicapées des coûts comme les honoraires de formateurs en milieu de travail, les coûts des services d'interprétation tactile pour les personnes ayant une déficience auditive et visuelle et les honoraires de preneurs de notes en braille.

Le budget de 2005 accorde aussi une aide se faisant beaucoup attendre aux familles à revenu faible ou modeste qui prennent soin d'enfants handicapés. Se fondant sur le rapport du comité consultatif, le budget propose d'accroître la prestation pour enfants handicapés, la faisant passer de 1 680 \$ à 2 000 \$ en juillet 2005.

• (1645)

Le gouvernement donne souvent des chiffres énormes à la Chambre, mais les gens, dans les circonscriptions, veulent savoir ce que ces chiffres veulent dire dans leur cas personnel. J'assisterai à la prochaine assemblée générale annuelle de la Richmond County Disabled Association. Les membres de cette association pourront donner des précisions à cet égard.

Concrètement, une famille qui avait un enfant lourdement handicapé et un revenu de 30 000 \$ en 1999 obtenait un allègement fiscal d'environ 720 \$ en vertu du crédit d'impôt pour personnes handicapées. En 2005, la même famille recevra plus de 3 500 \$ en

soutien et en allègement fiscal. L'aide a quintuplé. Ce montant comprend les 1 600 \$ du crédit d'impôt pour personnes handicapées et du supplément pour enfants et les 2 000 \$ de la prestation pour enfants handicapés qui a été proposée dans le budget de 2003. Ces initiatives viennent s'ajouter à des mesures antérieures et illustrent l'engagement du gouvernement à procurer une aide réelle aux Canadiens handicapés.

On a souvent l'impression que les personnes âgées sont laissées pour compte dans la cohue de la vie moderne. Je voudrais en dire un mot. Ma circonscription compte un grand nombre de personnes âgées, et bien des questions surgissent à leur propos. Après la guerre, l'aide accordée par le Canada aux personnes âgées a été l'une des grandes réussites de la politique gouvernementale. C'est aussi un domaine dans lequel surgissent de nouveaux défis à cause de la croissance rapide du groupe des personnes âgées.

Cette évolution démographique n'est pas propre au Canada. Les États-Unis et plusieurs autres pays industrialisés sont aux prises avec les difficultés sociales et économiques d'un vieillissement démographique rapide. Cette évolution a des conséquences graves et constitue un défi de taille pour l'économie canadienne, car elle risque d'abaisser le niveau économique et le niveau de vie. Le problème touche plus particulièrement le Canada parce que le phénomène devrait y être plus rapide que dans d'autres pays comparables. Pour dire les choses simplement, au fur et à mesure que le pourcentage du groupe des plus de 65 ans augmentera, des pressions de plus en plus lourdes se feront sentir sur le système de santé et d'autres services sociaux à cause des besoins des Canadiens âgés.

Le budget de 2005 confirme l'affectation de nouveaux crédits de 41,3 milliards de dollars pour les soins de santé, au cours des dix prochaines années. Il prévoit aussi des investissements importants dans une large gamme de politiques qui touchent de près les personnes âgées, allant des programmes de sécurité du revenu à l'épargne-retraite, en passant par l'assistance aux personnes handicapées et aux soignants, et l'appui aux activités bénévoles.

Le budget de 2005 renferme un certain nombre de mesures clés qui visent tout particulièrement les personnes âgées. J'aimerais mentionner quelques-unes de ces mesures.

Le budget propose d'augmenter le montant maximum des prestations mensuelles du Supplément de revenu garanti de 36 \$ pour un aîné célibataire et de 58 \$ pour les couples. Il propose aussi d'augmenter le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés d'un montant supplémentaire de 5 millions de dollars en 2005-2006, de 10 millions de dollars en 2006-2007, et de 15 millions de dollars en 2007-2008 et au cours des années suivantes, pour en arriver à un budget annuel de 25 millions de dollars. Ces augmentations aideront à répondre à toute une gamme de besoins chez les personnes âgées.

Le budget de 2005 prévoit aussi un autre montant de 13 milliards de dollars, sur 5 ans, pour un secrétariat national des aînés, qui sera créé au sein du ministère du Développement social et qui servira de point central pour les efforts de collaboration visant à relever les nouveaux défis auxquels doivent faire face les personnes âgées.

Affaires courantes

●(1650)

Je pense que mes propos d'aujourd'hui montrent que le gouvernement du Canada attache la plus grande importance aux valeurs sociales qui sont chères aux Canadiens. Le budget de 2005 renferme plus que des chiffres. Il met de l'avant un certain nombre de mesures sociales que je suis heureux d'appuyer. Je suis fier de faire partie de ce gouvernement, d'un gouvernement qui se préoccupe du sort des citoyens.

C'est un bon budget tel qu'il est, non seulement pour les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, mais pour tous les Canadiens.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Cap-Breton—Canso pour ses observations éclairées sur le budget, le projet de loi C-43 et le projet de loi C-48, et sur les raisons pour lesquelles l'Accord atlantique doit rester dans le projet de loi C-43.

Le député a parlé des importants bienfaits du budget pour les personnes âgées. Je partage entièrement son point de vue. C'est pourquoi j'estime qu'il faut adopter le projet de loi, pour tout un ensemble de raisons, et notamment parce qu'il apporte une aide très importante aux aînés.

Le gouvernement double le financement d'un programme appelé Nouveaux horizons pour les aînés. Ce programme a été très bien accueilli dans ma circonscription. Les groupes d'aînés peuvent créer des projets qui les aideront à se sentir plus près des autres membres de leur collectivité. Ces projets peuvent contribuer à améliorer la santé et le bien-être général des aînés et faire en sorte qu'ils se sentent mieux intégrés à notre culture nationale. Voilà un élément.

Je sais que le budget prévoit également une augmentation du Supplément de revenu garanti. C'est une mesure importante pour les aînés qui ont des revenus fixes ou de faibles revenus. J'aimerais que ces mesures soient adoptées.

Le député pourrait-il nous parler des autres avantages de ces programmes et nous expliquer pourquoi il faut adopter le projet de loi d'exécution du budget?

M. Rodger Cuzner: Monsieur le Président, mon collègue a posé une question portant précisément sur les programmes à l'intention des personnes âgées. Les aînés sont des citoyens canadiens à part entière. On trouve dans le budget des programmes remarquables à leur intention.

Tous les Canadiens comprennent l'importance d'une gestion équilibrée des finances nationales. Ils sont conscients de la nécessité de rembourser la dette et des avantages qu'il en résultera pour leurs enfants, leurs petits-enfants et les générations futures.

Les Canadiens comprennent qu'il est impératif d'investir dans l'environnement. On a dit du budget qu'il était probablement le plus écologique à avoir jamais été présenté aux Communes.

Des valeurs fondamentales comme l'investissement dans les soins de santé et l'éducation sont partagées par tous les Canadiens. Les aînés les appuient et en reconnaissent la valeur.

Les députés ont parlé de leur séjour dans leur circonscription, la semaine dernière. J'en ai entendu parler à de nombreuses reprises. Premièrement, mes électeurs sont heureux de ne pas avoir à aller aux urnes. Deuxièmement, ils veulent que nous adoptions le budget. C'est un bon budget, non seulement pour le Canada atlantique, notamment Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, mais pour l'ensemble des Canadiens.

●(1655)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député pour la façon équilibrée dont il aborde la motion. Celle-ci vise à retirer l'Accord atlantique du budget pour en faire une mesure indépendante, car cet accord est très important pour sa région.

Sur le plan stratégique, cette motion est fascinante. Je rappelle à la Chambre qu'il y a eu un vote sur le projet de loi C-43 et que tous les partis, à l'exception du Bloc québécois, l'ont appuyé. Le projet de loi est maintenant devant le comité.

Au comité, ce projet de loi devrait normalement recevoir l'appui de tous les partis à l'exception du Bloc et être renvoyé à la Chambre. La motion à l'étude vise à retirer l'Accord atlantique du projet de loi C-43 et à le soumettre à la Chambre. Nous pouvons tout aussi rapidement ramener à la Chambre tout le projet de loi d'exécution du budget avec la collaboration des députés. Je suis convaincu que le député comprend cela.

L'autre élément, ce qui me préoccupe beaucoup, mais ne préoccupe apparemment pas autant le député, c'est que l'opposition officielle a voté contre le projet de loi C-48, ce qui constituait un vote de défiance qui aurait pu provoquer des élections. Il me semble que l'idée de présenter aujourd'hui une motion visant à retirer l'Accord atlantique du projet de loi entre en contradiction avec l'intention avouée de l'opposition de renverser le gouvernement et de déclencher de nouvelles élections. Le député pourrait-il donner des explications à ce sujet?

M. Rodger Cuzner: Monsieur le Président, comme l'a indiqué mon respecté collègue, c'est important pour les gens du Canada atlantique, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse.

L'accord fournirait 800 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse. Je me permets d'ajouter qu'il s'agirait d'un paiement forfaitaire qui servirait versé après l'adoption du budget.

C'est un autre exemple qui illustre que le premier ministre est disposé à en faire plus. Il voulait respecter l'engagement qu'il avait pris de permettre à ces deux provinces de bénéficier de la totalité des recettes provenant de leurs ressources extracôtières. Effectivement, c'est lui qui a négocié pour que l'argent soit déboursé tout de suite. C'était sage, et je recommande au premier ministre de la Nouvelle-Écosse de se servir de cette somme pour rembourser la dette. La Nouvelle-Écosse a une des dettes par habitant les plus importantes au pays. S'il s'en servait pour rembourser la dette, l'activité augmenterait d'environ 50 millions de dollars dans les domaines des transports, des routes et des autoroutes, dans l'éducation et dans tous les aspects de l'administration en Nouvelle-Écosse. Nous estimons que c'est impératif.

En tant que député du Canada atlantique, je suis toujours ébahi de voir que les députés de Terre-Neuve-et-Labrador n'appuient pas le budget. En mars dernier, le député de St. John's-Sud—Mount Pearl a dit aux députés libéraux que nous ne pouvions pas aller à l'encontre de notre province sur une question aussi importante, même si cela voulait dire que notre parti nous en tiendrait rigueur et que nous serions relégués au dernier rang. Il nous a encouragés à prendre des décisions difficiles. Maintenant, les députés d'en face ont l'occasion d'appuyer le budget. Veillons à ce qu'il franchisse l'étape du comité, qu'il revienne à la Chambre et qu'il soit adopté.

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, mon honorable collègue représente très bien sa région compte tenu de la situation dans les Maritimes. Il est évident que l'Accord atlantique lui tient à coeur.

Affaires courantes

Plus tôt, il a mentionné des éléments du budget qui s'ajoutaient à ceux déjà énumérés. Peut-être aimerait-il en dire plus sur les éléments du budget qui profiteraient à sa région. Pourrait-il nous dire pourquoi il ne devrait pas y avoir de mesure distincte et pourquoi nous devrions appuyer le budget en entier?

● (1700)

M. Rodger Cuzner: Monsieur le Président, j'ai mentionné plusieurs investissements prévus dans le budget, notamment les investissements dans le domaine militaire, et l'incidence énorme de ce secteur d'activité en Nouvelle-Écosse, surtout dans la région de Shearwater, Dartmouth et Halifax. Nous avons un nombre démesuré de militaires en poste dans la province, mais ce secteur d'activité est un véritable moteur économique.

Les nouveaux investissements prévus dans le budget de 2005 feront beaucoup pour la qualité de vie des hommes et des femmes qui servent dans nos forces armées et pour leur équipement. Ils créeront en outre une activité économique supplémentaire, par l'intermédiaire de Pêches et Océans. Nous nous sommes battus pour obtenir ce genre de chose; nous avons fait des démarches auprès du ministre et du ministère au nom du Comité des pêches et des océans et à titre individuel, comme députés.

Le budget est truffé d'initiatives telles que des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi. Je viens d'une région essentiellement côtière. Nos travailleurs ne sont pas saisonniers, mais nos industries le sont. Les personnes qui travaillent dans ces industries se retrouvent souvent dans une situation précaire à la fin de leur saison de travail. Le budget prévoit des changements d'une valeur de 350 millions de dollars au chapitre de l'assurance-emploi. Nous souhaitons vivement recueillir le plus d'appui possible à l'égard de tous ces aspects importants du budget. Nous voulons voir le budget revenir à la Chambre après l'examen en comité et être adopté.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de débattre de la question de détacher les accords atlantiques du projet de loi C-43, ce qu'il ne serait pas très sage de faire. Voilà pourquoi je me réjouis de prendre part au débat d'aujourd'hui.

Des députés du Parti conservateur, qui appartenaient à l'Alliance canadienne, ou au Parti réformiste, avant la fusion, disent souvent voter comme leurs électeurs le veulent, leur whip annonçant qu'ils vont voter de telle ou telle façon à moins d'indication contraire de leurs commettants.

Le Parti conservateur, comme ses prédécesseurs, l'Alliance ou le Parti réformiste, se targue d'être près des gens. La semaine dernière, on nous a dit que ces députés se mettraient à l'écoute de leurs électeurs. Je dois conclure qu'ils n'ont pas une très bonne oreille.

J'ai parlé à de nombreux Canadiens de l'Est, de l'Ouest, de l'Atlantique, du Nord et d'ailleurs. À très peu d'exceptions, ils ont tous convenu que le vote de la semaine dernière avait été capital. Beaucoup l'ont observé. Des centaines de personnes attendaient notre sortie de la Chambre. Ils s'intéressaient aux résultats de ce vote historique dont l'égalité a été rompue par le Président.

Mes électeurs et des Canadiens de partout au pays m'ont dit que ce vote de confiance avait prélevé beaucoup de temps sur celui des travaux de la Chambre. Le vote a eu lieu, et la plupart d'entre eux souhaitent maintenant que nous nous attelions à la tâche de gouverner et faire fonctionner le Parlement.

Les députés conservateurs se vantent d'être près des citoyens. C'est peut-être vrai en ce qui concerne certaines parties de l'Alberta

et de l'Ouest canadien. Malheureusement, avec tout le respect que je leur dois, le sort des prochaines élections se jouera essentiellement en Ontario et au Québec, et il n'aura rien de très réjouissant pour les députés de l'autre côté de la Chambre. Ceux-ci devraient appeler leurs amis de l'Ontario, du Québec et du Canada atlantique pour s'informer de ce qu'ils pensent. À mon avis, ils se rendraient compte que les Canadiens ne veulent pas d'élections tout de suite. Ces députés ne sont pas à l'écoute. Ils n'ont pas l'oreille collée au sol. Certains de mes amis d'orientation plutôt conservatrice ne souhaitent pas d'élections immédiates.

Nous sommes prêts à partir en campagne électorale. Mes collègues et moi-même sommes prêts. Nous pouvons partir en campagne électorale n'importe quand. Je ne suis pas obsédé par les résultats des sondages et je suis certain qu'il en est de même de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, mais si on examine les résultats des sondages, on constate que notre parti se classe très bien, notamment en Ontario. La raison est évidente. Les gens en Ontario ne trouvent pas les politiques du Parti conservateur attrayantes et ils n'ont pas établi de liens avec le chef de ce parti.

Ce sont là des vérités de la Palisse. Je ne dis pas cela pour provoquer les gens. Il faut vraiment avoir la tête enfoncée dans le sable pour ne pas savoir que les Canadiens ne souhaitent pas d'élections, qu'ils ne trouvent pas attrayantes les politiques du Parti conservateur et que le chef de ce parti n'est pas à leur écoute.

Les Canadiens sont au courant du vote de confiance qui a eu lieu la dernière semaine où nous étions ici et de toute la pagaille qui l'a accompagné. Ils ont ouvert leur téléviseur et ont vu des députés courir à gauche et à droite et refuser de faire le travail pour lequel ils ont été élus, de servir le Parlement du Canada et de permettre à celui-ci de fonctionner. Les Canadiens veulent que nous nous remettions au travail.

Dans ma naïveté, j'ai pensé qu'en revenant à Ottawa après la semaine de relâche, nous nous pencherions sur le budget. Celui-ci comporte des éléments étonnants et il a l'appui des Canadiens. En fait, il avait l'appui du Parti conservateur jusqu'à ce que certains députés commencent à lire dans le *National Post* le compte rendu quotidien des témoignages présentés à la Commission Gomery et qu'ils commencent à soulever des questions à ce sujet à la Chambre.

● (1705)

Les Canadiens suivent les audiences à la télévision et disent que ce n'est pas très reluisant. Évidemment c'est loin d'être reluisant et c'est pour cela que le premier ministre a ordonné la constitution de la Commission d'enquête Gomery, pour faire la lumière sur toute cette affaire, pour tenir des gens responsables et pour effectuer les changements politiques nécessaires.

Soudainement, les conservateurs ont découvert que lorsque toutes ces questions étaient lancées sur le parquet de la Chambre des communes et que les Canadiens les regardaient à la télévision, leur cote de popularité remontait un peu dans les sondages. Voilà qui est intéressant, n'est-ce pas? Ils se sont dit que s'il y avait des élections maintenant, ils pourraient peut-être l'emporter. Ils avaient toutefois oublié que les Canadiens veulent que ce gouvernement minoritaire fonctionne. Il est plus difficile de faire avancer les choses dans un contexte de gouvernement minoritaire, mais c'est tout de même possible. En fait, à l'instar de nombre de mes collègues, j'ai vu certaines choses avancer.

Affaires courantes

Le Comité de la justice s'est penché sur un projet de loi portant sur les empreintes génétiques. C'est pourquoi cette mesure législative ne devrait pas être scindée, parce que le système des comités fonctionne très bien. Nous avons adopté une mesure législative sur les empreintes génétiques. Chacun a mis un peu d'eau dans son vin et le comité a obtenu le consentement unanime de la Chambre pour accélérer l'adoption du projet de loi et son renvoi au Sénat. Le gouvernement peut fonctionner si les députés le décident, mais il ne fonctionne pas à cause de ces motions peu judicieuses qui se concentrent uniquement sur les intérêts partisans du Canada atlantique.

Le Parti conservateur craint énormément de perdre l'appui des membres de son caucus de l'Atlantique. Les conservateurs disent que ce serait une excellente idée de scinder ce projet de loi parce qu'il serait alors possible d'accélérer l'adoption de l'Accord atlantique à la Chambre des communes et au Sénat. Je demande à tout le monde ce que nous accomplirions ainsi. Nous nous retrouverions avec une partie d'une loi budgétaire et avec les principaux éléments du projet de loi C-43, dont l'Accord atlantique est une partie très importante évidemment. Cependant, le projet de loi C-43 comporte bien d'autres parties également très importantes.

Mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, en a signalé quelques-unes, mais j'aimerais y revenir parce qu'elles sont très importantes. Il y a une partie du projet de loi C-43 dont j'aimerais faire accélérer l'adoption. Nous pourrions peut-être présenter une motion pour faire accélérer le transfert de la taxe d'accise aux villes et aux collectivités.

Je vis à Toronto. Mon collègue, le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités, a essentiellement élaboré ce plan. Quand la mise en oeuvre sera complète, nous pouvons verser 200 millions de dollars par année, je crois, à la ville de Toronto. La ville pourra utiliser ces fonds pour lutter contre le crime, aménager l'infrastructure et offrir des services de transport en commun, et assainir l'eau et l'air. Nous pourrions utiliser ces fonds. En fait, c'est le deuxième volet du train de mesures. Le gouvernement a sagement éliminé la TPS pour les municipalités. La ville de Toronto s'est donc retrouvée avec 55 millions de dollars de plus pour s'attaquer aux problèmes qui affligent les grandes villes.

J'aimerais mettre à part cette partie du budget. Je suis sûr que d'autres députés aimeraient le faire pour d'autres parties afin qu'elles soient adoptées plus rapidement. Bientôt, 90 p. 100 du projet de loi devra faire l'objet d'un traitement accéléré. Le projet de loi ne progresserait plus rapidement, il progresserait lentement en raison du nombre d'éléments faisant l'objet d'une procédure accélérée. C'est là une pente glissante.

Les députés d'expérience savent qu'on ne doit pas découper les projets de loi pour satisfaire aux besoins de certains membres du caucus atlantique du Parti conservateur. Les conservateurs veulent découper le projet de loi pour plaire à leurs électeurs du Canada atlantique. Cela n'a rien à voir avec ce qui est mieux pour le Canada. Cela n'a rien à voir avec les avantages du projet de loi budgétaire, qui sont si importants pour les Canadiens.

Je voudrais également que le budget soit adopté parce qu'il contient des sommes importantes pour la défense nationale. Dans le cadre de ce budget, la sécurité nationale recevra 1 milliard de dollars. Nous entendons souvent les députés d'en face parler de nos frontières, de la sécurité et des terroristes. Ils doivent maintenant joindre le geste à la parole et adopter ce projet de loi. Adoptons ce projet de loi aujourd'hui, et oublions la procédure accélérée.

En fait, en discutant de la possibilité de découper ce projet de loi, nous avons peut-être perdu une semaine ou deux. Nous aurions pu renvoyer ce projet de loi au Sénat en un rien de temps si les députés d'en face l'appuyaient. Ils le savent. Nous ne faisons que repousser et repousser le dossier, alors que nous pourrions mettre en oeuvre l'Accord atlantique en l'incorporant dans le projet de loi C-43 et en adoptant ce projet de loi ainsi que le projet de loi C-48 dans les plus brefs délais.

● (1710)

Permettez-moi de donner aux députés une autre raison qui fait que j'aime bien le projet de loi C-43. Le projet de loi C-43 met en oeuvre l'accord de Kyoto. Il établit bon nombre de mesures financières et incitatives qui nous permettront d'atteindre les objectifs très ambitieux que nous nous sommes fixés. Par exemple, il crée un fonds d'un milliard de dollars pour encourager la formulation d'idées sur les façons de réduire et d'éliminer les gaz à effet de serre. Cela fait également partie du budget. Peut-être que certains collègues aimeraient séparer cet aspect du projet de loi C-43 et le faire adopter en accéléré.

Ce n'est pas ainsi que les choses se passent à la Chambre des communes. Au lieu de discuter de la séparation de l'Accord atlantique du projet de loi C-43, nous devrions être en train d'adopter les projets de loi C-43 et C-48 et de mettre en oeuvre toutes ces mesures.

Un autre dossier très important dans ma circonscription est la garde des enfants. Sans être sexiste, je dois dire que beaucoup de femmes de ma circonscription viennent me voir à mon bureau pour me dire que leur ménage compte sur deux revenus, mais qu'elles ne peuvent travailler normalement en raison de l'absence de services de garde appropriés en Ontario.

Il y a maintenant un pacte avec l'Ontario que nous pourrions adopter dès aujourd'hui si les députés d'en face en avaient la volonté politique, au lieu de faire dans la dentelle et de vouloir séparer ceci et cela. Adoptons simplement le projet de loi. Nous pourrions faire avancer les choses. Nous pourrions mettre en oeuvre un système de garderies. Nous pourrions offrir tous les services prévus dans ce budget.

J'ai l'impression que, lorsque ces débats se déroulent à la Chambre, nous avons tendance à oublier les principes sous-jacents du budget 2005. Permettez-moi d'expliquer aux députés, dans une certaine mesure, dans quel contexte s'inscrit ce budget.

Le premier élément qui ressort instantanément est qu'il s'agit du huitième budget excédentaire consécutif déposé par le gouvernement. Parmi toutes les économies industrialisées du monde, notre pays est considéré comme un premier de classe. Les marchés nous considèrent comme un premier de classe en raison des gestes que nous avons posés, de ce que notre ministre des Finances a fait et de ce que le gouvernement continue de faire. Notre croissance est constante et s'établit à 3 p. 100 par année, un rendement inégalé parmi les pays industrialisés.

Le taux de chômage a été réduit à 6,8 p. 100, son niveau le plus bas en cinq ans. Nous pourrions faire mieux, c'est certain. Nous ferions mieux justement en adoptant ce budget, qui contient des mesures qui favorisent la participation des Canadiens au marché du travail. Ce budget contient des mesures qui permettraient de réduire le taux de chômage de son faible niveau actuel de 6,8 p. 100 à un niveau encore plus bas si les gens d'en face cessaient de discuter de scission et adoptaient tout simplement le budget.

Affaires courantes

Permettez-moi de poursuivre ma mise en contexte de nos progrès sur le plan financier. Nos taux d'intérêt sont bas. L'inflation est faible également. Il en résulte que de nombreux Canadiens sont maintenant en mesure d'acheter une maison. Nous constatons que des gens qui étaient locataires deviennent propriétaires. Le secteur de la construction est en plein essor. Voilà qui favorise la croissance économique.

Nous remboursons la dette. Les députés d'en face n'ont que du mal à dire des excédents et nous reprochent de ne pas les avoir prévus avec suffisamment d'exactitude. Or, nous savons fort bien ici à la Chambre qu'il suffit d'un écart de un p. 100 sur un an dans l'estimation des revenus et des dépenses pour faire varier de 3 à 4 milliards de dollars l'excédent annuel. L'exactitude des calculs est donc toute relative dans ce domaine.

Cependant, je préfère l'excédent au déficit, comme la grande majorité des gens. N'est-il pas vrai que nous souhaitons des excédents? Il me semble que oui. Et c'est ce que nous avons. Nous les appliquons à la réduction de la dette. Dégager un excédent n'est pas une fin en soi.

• (1715)

Notre rapport dette-PIB s'établit à moins de 40 p. 100, ce qui est très acceptable. En fait, nous irons encore plus loin. Nous réduirons ce pourcentage à 25 p. 100. Qu'est-ce que cela signifie? Au moment où nous perdons notre temps à parler de morcellement des projets de loi budgétaires, et que les députés d'en face ont l'intention de faire perdre le temps de la Chambre, j'en profiterai moi-même pour dire ce que j'ai à dire. La réduction du rapport dette-PIB permet aux contribuables canadiens d'économiser plus de 3 milliards de dollars par année, grâce aux 56 milliards de dollars que nous avons remboursés sur la dette. Cela représente plus de 3 milliards de dollars par année.

Soit dit en passant, cette somme est une rente annuelle permanente, soit 3 milliards de dollars sur lesquels nous pourrions compter d'année en année. À mesure que nous rembourserons la dette, ce montant continuera d'augmenter. Que pouvons-nous faire avec 3 milliards de dollars? Nous pouvons investir dans l'environnement, la défense nationale, la sécurité nationale, la santé, l'éducation postsecondaire et les aînés. Voilà les investissements que nous faisons. C'est le genre de souplesse que permettent les excédents budgétaires.

Pour le Parti conservateur, les réductions d'impôt sont un vrai mantra, un disque defectueux. Nous avons déjà fait l'expérience des réductions d'impôt en Ontario. Nous avons mis Mike Harris et Ernie Eves à l'essai. Qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont réduit les impôts jusqu'à n'être plus en mesure de soutenir les programmes sociaux et économiques de l'Ontario. Et devinez quoi? Nous avons alors eu un nouveau premier ministre et un nouveau ministre des Finances qui ont essayé d'invoquer le déséquilibre fiscal. Je pense qu'ils ont écouté le Bloc québécois et qu'ils se sont inspirés de sa terminologie du déséquilibre fiscal.

Le parti qui détient actuellement le pouvoir à Queen's Park a hérité d'un déficit structurel causé par des réductions d'impôt excessives qui ont dépassé la capacité de l'Ontario. Que fait ce nouveau parti? Il dit qu'il s'en remet au gouvernement fédéral.

Lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir en 1993, nous étions confrontés à un déficit de 42 milliards de dollars. Sommes-nous restés là à blâmer tout le monde, à chercher les coupables et à dire que nous ne pouvions faire ceci ou cela, que ce n'était pas notre faute, que c'était de leur faute, et ainsi de suite? Non. Il aurait été possible de blâmer Brian Mulroney. C'est ce que nous aurions dû

faire. Je suis sûr que cela a fait l'objet de discussions de temps en temps.

Ce que je dis essentiellement, c'est que nous avons réussi à éliminer notre déficit, à réduire nos dépenses et à résoudre les problèmes financiers que nous avons. Nous n'avons pas cherché des excuses ou des boucs émissaires. Nous nous sommes simplement employés à regarder nos problèmes en face comme des adultes. C'est ce que nous allons continuer à faire.

Et c'est pourquoi lorsque je prends la parole dans cette enceinte pour parler de séparer l'Accord atlantique du reste du projet de loi, j'ai l'impression de prendre part à du bavardage puéril. Nous devrions adopter les projets de loi C-43 et C-48 pour que les Canadiens puissent bénéficier des nombreux avantages que je viens de décrire et qui proviennent de l'ensemble du budget.

Je pourrais continuer ainsi longtemps, mais j'ai seulement une minute. Alors, j'aimerais conclure. J'aimerais dire à la Chambre qu'au lieu de discuter de ce qui est sans intérêt pratique nous devrions nous acquitter de notre tâche de parlementaires et adopter ces projets de loi d'exécution du budget conformément aux attentes des Canadiens.

Si les députés d'en face veulent des élections, le premier ministre a dit qu'ils auront ces élections. Les élections auront lieu cette année, 30 jours après la publication du rapport de la Commission Gomery. Nous aurons des élections.

Les Canadiens ne veulent pas d'élections maintenant. Ils veulent que nous nous acquittions de nos responsabilités de gouvernement et que nous gérons les affaires du pays. Pour cette raison et pour bien d'autres raisons, je n'appuierai pas cette motion.

• (1720)

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention mon collègue et sa longue rhétorique. J'aurais au moins une dizaine de questions à poser, mais on a peu de temps. Ce qui est assez surprenant, c'est qu'on nous demande d'appuyer un budget, de l'adopter immédiatement et, soudainement, on apprend qu'il reste encore des sommes à être dépensées pour le budget 2003-2004. Le budget 2004-2005, lui, a été accepté par la Gouverneure générale le 11 mai dernier.

Tous les citoyens, Canadiens, Canadiennes, Québécois et Québécoises se posent des questions. J'ai un bel exemple pour mon honorable collègue. Il y a deux semaines, l'honorable ministre de l'Environnement est venu dans mon comté annoncer que le réseau large bande allait enfin être instauré dans le comté d'Abitibi—Témiscamingue et dans toute notre région. Bravo! Sauf que...

Des voix: Bravo!

M. Marc Lemay: Monsieur le Président, voilà l'attitude des libéraux. Ils ont applaudi, mais ils ont applaudi pour une somme d'argent qui avait déjà été annoncée il y a trois ans. On leur demande de rajouter de l'argent cette année, mais ils refusent. C'est de l'argent de l'année dernière.

Voilà la question que je vais poser à mon honorable collègue. Peut-être que mon collègue de Pontiac pourrait poser la même question, lui qui est du même côté. Il faut leur dire de dépenser tout l'argent qu'ils se sont engagés à déboursier en 2003-2004, avant de commencer à dépenser de l'argent pour les six prochaines années. Cela, c'est important.

J'aimerais demander à l'honorable collègue s'il peut nous dire quand ils vont dépenser les 2,3 milliards de dollars qui restent du budget de l'année dernière, soit 2003-2004? Quand allons-nous voir les sommes dépensées avant d'adopter ce budget-là?

Affaires courantes

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, le député du Bloc s'est trompé. Par exemple, le budget de 2004 a été adopté par la Chambre des communes en quatre ou six semaines. On peut le faire très vite si on a l'intention de le faire.

[Traduction]

L'un des problèmes, c'est que certains députés d'en face ne comprennent pas ce qu'est un excédent budgétaire. Lorsqu'on dégage un excédent budgétaire à la fin d'un exercice financier, ce qui est le cas depuis sept ans et bientôt huit, il n'est pas question de le dépenser. C'est comme un bilan.

• (1725)

[Français]

Moi-même, je suis comptable agréé et je comprends un peu ces concepts.

[Traduction]

Nous ne pouvons pas dépenser l'excédent enregistré à la fin d'un exercice. Nous amorçons un nouvel exercice. Comme je l'ai dit précédemment, un excédent budgétaire est une bonne chose; il nous permet de rembourser la dette et de réduire le ratio entre la dette du Canada et le PIB, qui s'améliore considérablement. Nous obtenons très bientôt un ratio d'environ 25 p. 100.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son allocution absolument formidable. Je sais que de nombreux députés et, à n'en pas douter, l'ensemble des Canadiens seraient d'accord avec moi.

Mon collègue se rend-il compte, comme moi, que la position de l'opposition par rapport au projet de loi C-43 porte un peu à confusion? Il y a un peu plus d'une semaine, les députés de l'opposition ont voté en faveur de l'adoption du budget. Cette semaine, ils demandent qu'on scinde le projet de loi auquel ils étaient favorables.

Les Canadiens vont y perdre leur latin. Si on est en faveur d'un projet de loi dans sa totalité, c'est qu'on est probablement en faveur de tout ce qu'il contient. Si on est en faveur du projet de loi d'exécution du budget dans sa totalité, quel avantage peut-on voir à le scinder et à adopter une partie de manière distincte? Pourquoi ne pas adopter le projet de loi au complet de sorte que les Canadiens puissent tirer parti non seulement de l'Accord atlantique, mais aussi des autres éléments de cette excellente mesure législative?

[Français]

Dans un deuxième temps, il pourrait peut-être aussi ajouter aux commentaires qu'a faits le député du Bloc québécois plus tôt, à savoir quand le gouvernement dépensera ce qu'il y avait dans le budget de l'an dernier.

Le député, de l'autre côté de la Chambre, a oublié que — je demande à mon collègue de le rappeler davantage —, en fait, plusieurs budgets ont des programmes pluriannuels. Cela ne veut pas dire que tout ce qu'il y a dans le budget sera dépensé cette année. Il existe des budgets échelonnés sur un, deux, trois et quatre ans. Il y a même des prévisions de cinq ans, dans le cas de certaines mesures budgétaires.

J'invite donc mon collègue à élaborer à ce sujet.

[Traduction]

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, en ce qui a trait au dernier point, ce genre de compréhension lucide du cycle budgétaire et du fonctionnement de la Chambre des communes va nous manquer. Nous devrions peut-être tenter de convaincre le député de Glengarry—Prescott—Russell de se présenter pour un autre mandat.

Il a tout à fait raison. En ce qui concerne le premier point, l'hypocrisie ou l'incohérence du parti d'en face saute aux yeux. Quand notre ministre des Finances a présenté le budget, j'étais à la Chambre et j'ai été ému parce que c'était un excellent budget. Par conséquent, quand j'ai entendu le chef du Parti conservateur dire aux représentants des médias que son parti ne trouvait pas grand-chose à redire au budget, j'ai été ravi, mais non surpris, parce que je continue de croire que c'est un excellent budget, et c'est pourquoi il est si important de l'adopter dans son ensemble.

Il n'est pas nécessaire de l'amputer d'un élément. Nous savons ce qu'est la politique. Pour faire plaisir aux députés conservateurs de l'Atlantique, ils veulent amputer le budget des mesures qui concernent cette région et les adopter à toute vapeur. Cependant, le problème, c'est que nous avons un excellent budget, qui ne renferme pas que l'Accord atlantique, mais qui contient un grand nombre d'autres mesures énoncées dans la partie principale des projets de loi C-43 et C-48 qui sont absolument formidables et qui sont voulues par les Canadiens.

J'ai écouté ce que les gens avaient à dire la semaine dernière, et ce ne sont pas que des partisans libéraux, et ils ont tous dit vouloir que le budget soit adopté d'un bloc, et pas morceau par morceau. Les Canadiens veulent que le budget soit adopté, mais les députés d'en face n'écoutent pas ou, s'ils écoutent, ils ne donnent pas suite à ce qu'ils ont entendu.

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Le budget doit être vu comme un tout, et nous devons adopter les projets de loi C-43 et C-48 de manière expéditive afin que les Canadiens puissent profiter des mesures qui y sont prévues.

• (1730)

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, j'ai observé avec amusement ce qui s'est passé au cours du dernier mois. L'Accord atlantique remonte à quelques années. Un arrangement a été conclu il n'y a pas très longtemps, et, comme tous les députés le savent, les négociations ont été très difficiles et complexes.

Au cours des négociations, le ministre des Ressources naturelles a fait l'objet de pressions extrêmes et il a été critiqué par les députés de St. John's-Sud—Mount Pearl et de St. John's-Est. D'après des déclarations qui ont été publiées, il aurait été comparé à Benedict Arnold et à une anguille. Cela a semblé amuser ces députés.

Comme bien souvent dans la vie, le passé est garant de l'avenir. L'accord a été conclu et englobé dans le budget. Tout ce qu'il reste à faire, c'est adopter le budget à la Chambre et passer à autre chose.

Le député siège à la Chambre depuis dix ans. C'est un parlementaire exceptionnel qui jouit d'une excellente réputation. A-t-il des conseils à donner aux députés de St. John's-Sud—Mount Pearl et de St. John's-Est?

J'ignore si l'anguille est un animal indigène à Terre-Neuve, et peut-être pourrait-il me renseigner là-dessus également.

Affaires courantes

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, je n'ai pas fait d'études en biologie, et je ne saurais pas dire si ces espèces sont naturellement présentes dans certaines régions du Canada. Je suis sûr que cela ne dépend pas de mes propres impressions.

Mon collègue de Charlottetown a souligné un point très important. Nous devrions essayer de représenter à la Chambre l'ensemble des Canadiens. Nous devrions cesser de nous intéresser seulement à nos petites opinions politiques à courte vue. Nous avons été élus pour représenter tous les Canadiens.

L'Accord atlantique est très important à cause des niveaux de revenu et de chômage de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, mais nous pourrions agir en adoptant intégralement les deux mesures législatives, les projets de loi C-43 et C-48. Oublions l'esprit de clocher. Faisons notre travail, qui est de représenter les Canadiens.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir sur la motion.

On a beaucoup parlé du récent budget fédéral et de ce qu'il représente ou non pour les Canadiens. Dans mes observations d'aujourd'hui, je voudrais faire le point sur au moins une question importante, à savoir une économie nationale forte et productive. Il est incontestable qu'un des plus grands défis auxquels l'économie canadienne doit faire face au début du XXI^e siècle est celui d'accroître sa productivité.

Le Canada est actuellement aux prises avec une bombe à retardement, sur le plan de sa démographie et de sa population active. Il y a plus de cinq Canadiens en âge de travailler pour un Canadien en âge de prendre sa retraite. D'ici les 15 prochaines années, à mesure qu'un grand nombre de Canadiens issus de la génération des baby-boomers commenceront à prendre leur retraite, ce ratio passera à quatre Canadiens en âge de travailler pour un Canadien âgé de 65 ans ou plus. Le ratio continuera de baisser jusqu'à ce qu'il atteigne deux travailleurs pour un retraité.

Cette situation présente deux défis exceptionnels pour la société canadienne. D'abord, elle imposera un fardeau considérable à notre régime de services sociaux, notamment au système de santé, qui devra faire face à une hausse considérable du nombre de personnes qui auront besoin de soins médicaux prolongés et d'établissements de soins de longue durée lorsqu'elles ne pourront plus s'occuper d'elles-mêmes.

Ensuite, et cela se rapproche davantage de la question à l'étude, il y a le maintien de notre niveau de vie actuel. À mesure que la population active vieillit, un pourcentage de plus en plus faible de Canadiens faisant partie de cette population devra subvenir aux besoins d'un groupe de plus en plus important de retraités. Si les Canadiens veulent maintenir leur niveau de vie actuel et améliorer davantage leur qualité de vie, nous devons relever les défis auxquels une population active moins nombreuse devra faire face au cours des années à venir.

Étant donné cette situation, il est impérieux que les niveaux de productivité de l'économie canadienne connaissent une amélioration substantielle, si nous voulons relever ce défi démographique, de même qu'affronter un marché mondial de plus en plus concurrentiel, dont les économies à croissance rapide de l'Inde et de la Chine.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais préciser qu'au chapitre de l'accroissement de la productivité, le Canada ne part pas de zéro. Comme le démontrent des statistiques publiées récemment, le taux de croissance de la productivité canadienne a augmenté de 60 p. 100 depuis le milieu des années 1990. C'est un bon départ, mais il y a

encore beaucoup à faire si nous voulons réduire l'écart qui nous sépare de notre principal partenaire commercial, les États-Unis, à cet égard. Permettez-moi d'être clair. Notre gouvernement tient résolument à prendre les mesures qui s'imposent pour aider à accroître la productivité du Canada. Les mesures que nous avons prises dans le budget de 2005 et dans nos budgets précédents le prouvent bien.

Il y a trois moyens pour le Canada d'accroître son taux de productivité. Il peut investir dans son capital physique, ce qui comprend la technologie et l'infrastructure; il peut investir dans son capital humain, ce qui comprend l'éducation et la formation, et il peut investir dans l'innovation, ce qui comprend la recherche et le développement.

Permettez-moi de parler d'abord des mesures que nous avons prises au niveau du capital physique.

Depuis que notre gouvernement a réussi à sortir le pays du déficit en 1997, nous avons investi plus de 12 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure touchant les petites et les grandes collectivités d'un bout à l'autre du pays.

Des programmes comme le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, le Programme d'infrastructure frontalière et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale prévoient la reconstruction et l'entretien des routes, la construction de nouveaux centres communautaires et de parcs et la construction de nouvelles installations pour le traitement des eaux usées et des déchets solides.

● (1735)

La mise en oeuvre de ces programmes se fait en consultation avec les territoires, les provinces, les municipalités et le secteur privé. Ils représentent les grands moteurs de notre action visant à reconstruire et à revitaliser les infrastructures urbaines du pays. Ils améliorent la qualité de vie des Canadiens d'un océan à l'autre et ont pour résultat qu'il fait meilleur vivre, travailler et investir dans nos villes, municipalités et villages. Il ne fait pas de doute que le relèvement de notre productivité économique nationale repose principalement sur des collectivités vigoureuses et prospères.

Reconnaissant l'importance de ces programmes, notre gouvernement a engagé 4 milliards de dollars sur cinq ans dans le budget de 2004 et un montant supplémentaire de 5 milliards de dollars étalé sur cinq ans dans le budget de 2005 pour aider nos municipalités à reconstruire les éléments primordiaux de leurs infrastructures. Le montant de 5 milliards de dollars annoncé dans notre plus récent budget fait partie du nouveau pacte pour les municipalités canadiennes qui, entre autres choses, promet que le gouvernement leur versera une partie des recettes de la taxe fédérale sur l'essence pour les aider à combler leurs besoins en matière d'infrastructures. D'ici 2009-2010, les fonds remis aux municipalités s'établiront à 2 milliards de dollars par année, ce qui équivaut à 5 ¢ le litre et représente des investissements stratégiques dans les municipalités et collectivités.

Ces engagements tangibles auront pour effet la revitalisation des infrastructures et la construction de nouvelles installations dont les Canadiens bénéficieront pendant des années. Bien après la fin des débats et des discussions sur cette question, ces projets témoigneront de la prévoyance de notre gouvernement et de son engagement envers l'amélioration de la qualité de vie de tous nos citoyens.

Affaires courantes

Je veux faire une digression pour exposer à quel point ces initiatives ont été convaincantes et efficaces dans le Nord. Comme le montrent ses récents budgets, le gouvernement a été particulièrement soucieux ces dernières années à l'endroit de la population du Nord, de l'importance que ces programmes d'infrastructures revêtent pour le pays et, au bout du compte, des rapports entre les divers ordres de gouvernement au Canada. À l'évidence, les députés de l'opposition doivent en convenir. Malheureusement, ces programmes sont menacés. Beaucoup de gens m'ont dit qu'ils s'inquiètent de la tenue d'élections et de la possibilité qu'ils ne perdent ces grandes initiatives en matière d'infrastructures. Elles sont importantes pour ma circonscription et elles justifient que je prenne quelques moments de mon temps de parole pour les commenter.

Premièrement, le programme d'infrastructures stratégiques, celui que l'opposition a appuyé publiquement, est très important. Nous avons deux frontières dans ma circonscription. Il y a des problèmes uniques dans le Nord. Les frontières d'un bout à l'autre du pays sont vitales pour notre économie, et c'est là un investissement très important. Ce qui est plus important encore, lorsque notre gouvernement a mis sur pied le premier programme d'infrastructures municipales, chaque municipalité de ma circonscription en a bénéficié. Partout dans le pays, des milliers de localités ont bénéficié d'une façon ou d'une autre du premier programme d'infrastructures.

Il était tellement populaire qu'on l'a reconduit. Encore une fois, pratiquement toutes les localités en ont bénéficié. Elles ont construit des routes, des ponts, des systèmes d'adduction d'eau et des réseaux d'égouts. Pour montrer à quel point on avait besoin de ce programme, une localité, que je ne nommerai pas, se sert des fonds qu'elle a reçus dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour remplacer les douves de bois de son réseau d'égouts.

Le gouvernement a réinvesti dans ces programmes lorsqu'il s'est rendu compte de leur popularité et de leur importance. Il a également constaté que le financement d'une multitude de petits projets dans toutes les petites localités rendait difficile le financement de très grands projets pouvant aider un certain nombre de villes, ou une région ou encore l'ensemble d'une province ou d'un territoire. Si on consacrait de l'argent à un important projet d'infrastructure, les plus petits intervenants penseraient que c'est de l'argent qui aurait autrement été mis à leur disposition. Le gouvernement a donc mis sur pied le programme d'infrastructures stratégiques, un autre programme extrêmement populaire qui connaît beaucoup de succès.

● (1740)

Je peux parler des effets de ce programme dans ma circonscription et du profond changement qui témoigne de l'extraordinaire reconnaissance du Nord par le gouvernement. Celui-ci s'est rendu compte qu'en matière d'infrastructure, la formule prévoyant l'octroi d'un montant par habitant ne pouvait tout simplement pas fonctionner dans le Nord. Il y a là-bas très peu d'habitants et ils vivent très éloignés les uns des autres, dans des conditions climatiques très rigoureuses et changeantes. Le pergélisol peut se soulever et provoquer des bris de canalisations. Il cause des ravages sur les routes et les autoroutes. Les minuscules villages du Nord n'ont pas les moyens de se payer ce genre d'infrastructure. L'octroi d'un montant par habitant ne leur serait guère utile. Il couvrirait peut-être un mille d'infrastructure dans une seule localité de l'ensemble du territoire, une des 13 régions de notre pays. Le gouvernement a été très sensible à cela et il a établi une allocation de base dans le premier volet des programmes d'infrastructure stratégique.

Ainsi, dans ma région, où nous aurions reçu au titre de l'infrastructure stratégique moins de 1 million de dollars selon le

calcul fondé sur le nombre d'habitants, nous avons obtenu un montant de base de 20 millions de dollars. Les projets deviennent ainsi foncièrement réalisables. Avec ces fonds, par exemple, nous avons donné un nouveau souffle à la route de l'Alaska, à ce qui restait du tronçon canadien de Haines Junction, au Yukon, jusqu'à Whitehorse. Les ponts de Whitehorse à Watson Lake peuvent être réparés. Il s'agit de l'une des autoroutes les plus célèbres du Canada, et ce programme, grâce au montant de base supplémentaire prévu pour le Nord, nous permet de faire ces réparations. C'est une réalisation remarquable. Nous comprenons pourquoi les gens veulent que le gouvernement actuel reste en place.

Ce programme a été tellement populaire dans le Nord que le gouvernement l'a renouvelé et qu'il a prévu un autre volet. Dans ce deuxième volet, le gouvernement a compris que, dans le Nord, la formule prévoyant l'octroi d'un montant par habitant ne suffirait pas. Chacun des trois territoires a ainsi obtenu un montant de base de 20 millions de dollars, les gouvernements territoriaux devant bien entendu s'occuper du partage des coûts.

C'est une initiative remarquable pour l'économie et l'infrastructure du Nord. Dans une région en particulier, je pense que c'était les Territoires du Nord-Ouest, on a eu accès à certains domaines très productifs du point de vue économique. Au Yukon, nous nous en servons pour revitaliser de grands quartiers riverains à Whitehorse et à Carcross. Depuis des années, les Yukonais rêvent de construire de beaux quartiers riverains dans ces villes — semblables à ceux qui ont été construits à Winnipeg et dans d'autres grandes villes au Canada — qui serviraient de point d'attraction pour les grands événements, les festivals et le tourisme en général. Le deuxième volet de financement stratégique pour l'infrastructure et l'argent supplémentaire, le montant de base, a beaucoup aidé le Nord.

Nous en sommes maintenant au troisième volet, qui concerne l'infrastructure municipale. J'attendais avec impatience ces sommes-là parce qu'elles ont une troisième dimension. Non seulement le programme d'infrastructure lui-même est un des programmes les plus populaires au Canada, mais il y avait aussi un montant de base pour le Nord, cette fois destiné à l'infrastructure municipale. La somme a été consacrée au fonds pour l'infrastructure municipale rurale, dont la majeure partie est destinée aux collectivités et aux municipalités rurales.

L'engagement qu'a pris le gouvernement envers les collectivités rurales est particulièrement emballant. Ce n'est pas seulement le Secrétariat rural et les projets ruraux du ministère de l'Agriculture, cette initiative est réellement pangouvernementale. Elle illustre l'engagement du gouvernement envers non seulement les grandes villes et les régions urbaines, mais aussi envers les plus petits villages.

Dans le cadre du troisième volet pour l'infrastructure municipale, l'infrastructure rurale, ma circonscription aurait reçu environ 600 000 \$. Une fois de plus, étant donné les conditions difficiles dans le Nord, chaque territoire a reçu un montant de base de 15 millions de dollars, plus les 600 000 \$ par habitant que nous aurions eus. Il y a plein de projets en cours dans les plus petites localités du Yukon.

Affaires courantes

● (1745)

Ajoutons à cela les autres éléments du Nouveau Pacte pour les villes, ce qui inclut la remise de TPS. Comme nos vis-à-vis le disaient à la période des questions d'aujourd'hui, les municipalités aimeraient avoir des revenus stables pour financer certains projets. Dans ma circonscription, comme dans tout le Canada j'en suis convaincu, la population se réjouissait de la remise de la TPS aux municipalités afin qu'elles puissent construire de meilleures collectivités. Il s'agit là d'une source de fonds sur laquelle elles peuvent compter.

Ce qui m'a fait prendre cette tangente, c'est mon enthousiasme pour la partie du Nouveau Pacte qui a trait à la taxe sur l'essence. Le pacte a été signé il y a environ quatre jours, pendant que je profitais de la relâche parlementaire pour travailler dans ma circonscription. J'aimerais m'arrêter un peu à cet élément, ce qui fait que je devrai garder le reste de mon discours pour une autre occasion.

Le pacte représente une nouvelle façon excitante de travailler. C'est un peu différent dans ma circonscription. Le ministre d'Infrastructure Canada mérite des félicitations parce qu'il fait preuve de souplesse et parce qu'il sait élaborer des modèles efficaces dans différentes régions du Canada. Je suis convaincu que tous les députés reconnaîtront que c'est là faire preuve de leadership en gouvernance.

Dans ma région, il y a une répartition des fonds: une partie va aux municipalités classiques, qui sont des administrations en soi; une partie va aux gouvernements des premières nations; une partie va aux collectivités non constituées en municipalités. C'est une formule particulièrement originale parce que, autrement, certaines collectivités auraient pu être oubliées.

Je reconnais le mérite du gouvernement du Yukon, de l'association des municipalités du Yukon et du grand chef du Conseil des Premières nations du Yukon, qui ont uni leurs efforts pour parvenir à cette formule, afin que les collectivités du Yukon puissent participer à ce programme. Il est particulièrement intéressant que ces collectivités doivent élaborer des plans de viabilité avant de demander des fonds. Elles auront élaboré un plan. Certaines des collectivités plus petites n'auront peut-être pas la capacité voulue et il y aura du financement à cet égard. Elles vont créer un plan de viabilité pour l'avenir. C'est une innovation moderne et dynamique que d'autres régions du pays envisageront peut-être, je l'espère.

Dans certaines de nos régions, le plan de viabilité comprend la coordination d'une communauté autochtone et d'une municipalité qui sont voisines. Elles doivent unir leurs efforts pour construire des égouts, des systèmes d'adduction d'eau et des routes. Il serait insensé de ne pas coordonner les efforts.

Il y aura un plan de viabilité communautaire qui englobe les deux parties d'une collectivité. C'est une innovation très intéressante. Le grand chef et le président de l'association des municipalités du Yukon ont parlé avec beaucoup d'éloquence des gouvernements des premières nations et des municipalités travaillant ensemble dans le cadre d'une vision commune de collectivités viables.

Il s'agit d'un financement permanent et stable pour les collectivités pour leur permettre de devenir viables à l'avenir, afin qu'elles puissent envisager des projets comme des pistes cyclables, des systèmes d'adduction d'eau et d'égouts, des choses qui sont tellement coûteuses dans les collectivités du Nord. La création de plans de viabilité dans le Nord est très intéressante pour ma circonscription. Cela va se poursuivre à l'avenir. À la fin du délai de cinq ans, nos collectivités, qui ont une très petite assiette fiscale et qui doivent répondre à d'énormes demandes, pourront compter sur 15 millions

de dollars par année pour devenir des collectivités viables, attirantes et productives sur le plan économique.

Je suis très heureux de tous les points dont j'ai parlé aujourd'hui relativement à ce budget. Je pourrais prononcer 20 discours de plus sur divers autres thèmes du budget, mais le temps ne le permet pas. Je vais donc conclure.

● (1750)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir dire que le discours précédent m'a rempli d'enthousiasme, mais ce n'est pas le cas.

J'aimerais parler au député d'une tribune téléphonique organisée par une chaîne radiophonique du Service du Nord de Radio-Canada. Je sais que le député représente le Nord. Ma propre circonscription se trouve dans cette région. L'émission portait sur le fait que la municipalité d'Iroquois Falls a dû vendre son bureau municipal pour pouvoir payer l'asphaltage de ses routes. On a demandé, au cours cette émission, qui se tenait à Sudbury, ce que les petites municipalités du Nord pouvaient encore vendre pour pouvoir faire asphalter leurs routes.

Mon épouse a presque dû m'attacher à ma chaise, tant j'avais de suggestions à faire quant à ce que nous pourrions vendre pour aider les habitants du Nord de l'Ontario. Comme je suis maintenant un député plein de retenue, je n'exposerai pas ces suggestions à la Chambre, mais si des députés veulent venir partager une bière avec moi, je leur ferai volontiers part de mes idées.

Voici donc que la ville d'Iroquois Falls souffre de négligence depuis des années, mais elle n'est pas la seule. En fait, tout le corridor situé dans le secteur nord de la route 11 porte les marques de nombreuses années de négligence et de l'absence d'investissement dans l'infrastructure. Aucune promesse concernant l'infrastructure n'est venue enthousiasmer les habitants de la région, car on nous a dit que le remarquable programme FIMRCO allait permettre de revitaliser le Nord et que toutes les petites collectivités de la région recevraient leur juste part d'aide. Tout le monde a fait de son mieux et s'est efforcé d'obtenir sa juste part du financement.

Or, après la première ronde, nous avons constaté que Moosonee s'était vu refuser toute aide, tout comme Hearst, Kapuskasing, Timmins, Iroquois Falls, Smooth Rock Falls et Kirkland Lake. En fait, il suffit de regarder le nord de la route 11 sur une carte routière pour voir les localités qui se sont vu refuser l'aide du gouvernement libéral.

Je parle ici d'infrastructure municipale rurale. Au profit de qui sommes-nous pénalisés? Au profit des grandes municipalités du sud de l'Ontario, des municipalités urbaines. Elles ont eu la préférence sur nos petites collectivités de 500 et 1 000 habitants. Reconnaissons-le, le gouvernement distribue l'argent là où il trouve des appuis électoraux, et c'est pourquoi les municipalités du Nord n'ont rien obtenu.

J'attends des explications du député. Le gouvernement va-t-il s'engager, dans le nouveau budget, à remplir certaines de ses promesses à l'endroit du Nord?

Affaires courantes

● (1755)

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, j'espère que le ministre responsable de l'infrastructure me posera une question pour que je puisse dissiper les craintes du député. Il semble que je doive recommencer mon intervention et énumérer les divers programmes d'infrastructure disponibles dans les localités de sa circonscription, mais je vais...

M. Charlie Angus: Elles n'obtiennent rien.

Une voix: Il nous faut des routes.

L'hon. Larry Bagnell: En premier lieu, comme les députés le savent, l'infrastructure est initialement financée au moyen de l'assiette fiscale municipale. Ensuite, elle est financée par les subventions provenant des gouvernements provinciaux. Je pense que les députés doivent se concentrer sur toutes les années avant cela et sur la relation entre l'Association des municipalités de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario, quand on sabrait dans le financement de l'infrastructure municipale.

Ces programmes ne manquent pas de financement. Les municipalités, les associations municipales, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral collaborent pour établir des critères et pour affecter des fonds à diverses régions.

Je ne connais pas les détails concernant la région du député, mais je sais que chaque municipalité de ma région a énormément bénéficié de ces programmes. Très peu de programmes dans l'histoire du Canada ont été aussi utiles à l'infrastructure.

En résumé, le programme de financement de l'infrastructure municipale est très important. Il a été reconduit une seconde fois. Est ensuite venu le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique pour les grands projets dans les provinces et les territoires. Ce fonds a été très populaire et a suscité énormément d'enthousiasme parce qu'il portait sur une deuxième série de projets d'infrastructure stratégique. Ensuite, il y a eu la taxe sur l'essence. Iroquois Falls et toutes les municipalités de la circonscription du député peuvent utiliser cet argent et l'investir dans l'infrastructure. Elles reçoivent un remboursement de la TPS. Le remboursement de la taxe sur l'essence ne devrait pas tarder. Ces collectivités peuvent également se prévaloir de la troisième série de mesures de financement de l'infrastructure municipale. Les collectivités de la circonscription du député ont toutes sortes de formules de financement à leur disposition.

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, ma question — de pure forme, dans une certaine mesure — s'adresse au député du Yukon. Sait-il que les fonds municipaux et ruraux pour l'infrastructure sont disponibles à chaque province et à chaque territoire au moment de la signature d'un accord entre la province ou le territoire et le gouvernement fédéral, et que ces fonds sont destinés aux petites collectivités, y compris celles des régions mentionnées par l'intervenant précédent?

Je veux simplement m'assurer que le député du Yukon comprend bien que les fonds municipaux et ruraux pour l'infrastructure ont été distribués en toute équité.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, voilà une excellente question de pure forme. J'aurais aimé qu'elle soit plus longue.

Puisqu'il est question de ces énormes sommes, et puisque la question du député en était une de pure forme, j'aimerais terminer ce que j'avais commencé à dire au sujet du nouveau pacte. Le nouveau pacte n'est pas uniquement la somme de tous ces différents programmes et fonds dont j'ai parlé et qui sont disponibles, pour

la première fois dans l'histoire, afin de bâtir des collectivités stimulantes et durables partout au pays. Il constitue également une toute nouvelle relation entre les gouvernements du Canada. Cette nouvelle relation est, selon moi, un énorme pas en avant réalisé par le gouvernement.

Tout cela a commencé par la relation avec un ordre de gouvernement au Canada, soit les gouvernements des Premières nations et la grande journée nationale des chefs autochtones, qui s'est maintenant transposé en tables rondes. Ils rencontreront bientôt le Cabinet pour faire des recommandations dans certains domaines précis.

Une toute nouvelle relation de travail est en train de s'établir entre les quatre ordres de gouvernement au Canada. Il y a maintenant un nouveau pacte et une toute nouvelle relation avec les municipalités qui se forge, et pas seulement entre les municipalités et le gouvernement fédéral. En effet, le gouvernement fédéral reconnaît évidemment la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux au sujet des municipalités; il s'agit donc d'une entente tripartite, d'un partenariat, d'une collaboration en vue de faire de notre pays une grande nation.

Comme je viens de le souligner, notre pacte relatif à la taxe sur l'essence qui a été signé il y a quatre jours constitue un partenariat quadripartite. Il regroupe le gouvernement des Premières nations, le gouvernement municipal, le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial et il vise à faire du Canada un meilleur endroit où vivre.

● (1800)

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, je pense que mon collègue conviendra probablement avec moi que le comportement de l'opposition officielle, tout au long du processus budgétaire, a été pour le moins bizarre.

D'abord, le leader de l'opposition officielle a fait preuve d'une sagesse rare. Lors du dépôt du budget—l'encre avait à peine eu le temps de sécher—il a pris la parole pour appuyer le budget. Il ne voyait rien dans le budget pouvant forcer la tenue d'élections nationales. J'ai trouvé qu'il faisait preuve d'une sagesse rare.

Ensuite, au moment de la première lecture du budget, tous les députés de l'opposition officielle se sont portés malades. Où étaient-ils quand est venu leur tour de voter à la Chambre? Ils n'ont rien fait. Ils n'ont pas voulu participer. Ils ont décidé de ne pas jouer le rôle que les Canadiens nous ont envoyés jouer à la Chambre des communes.

Puis, il y a eu la remontée dans les sondages. En effet, l'opposition officielle a fait une petite percée. Je comprends que leur parti est jeune, mais, dans leur jubilation post-pubère, ces députés ont cru que les Canadiens tenaient résolument à ce qu'il y ait des élections. Je pense qu'ils se sont demandé ce qu'ils avaient bien pu penser. J'allais oublier la phase « retenons notre souffle jusqu'à ce qu'on n'en puisse plus », durant laquelle ils ne se sont pas présentés aux réunions de comités. Ils ont refusé de s'acquitter de leurs responsabilités parlementaires. Ils ont paralysé les travaux de la Chambre durant une semaine. On nous a envoyés à Ottawa pour nous acquitter de certaines responsabilités, mais ils ont décidé de ne pas s'acquitter de celle-là.

Je pose donc la question suivante à mon collègue. Compte tenu de la situation dans la quelle se trouvent les députés de Terre-Neuve et Labrador et de l'appel de Danny Williams à prendre position en faveur du budget, le député ne croit-il pas que l'opposition officielle se livre à un autre petit jeu visant à masquer ses véritables intentions?

Affaires courantes

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, j'ai oublié de mentionner dans mon discours que les trois territoires du Nord obtiennent aussi 6,7 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du financement de type péréquation.

Je voudrais aussi dire à quel point le député qui est derrière moi défend bien les intérêts de sa région et aussi ceux d'autres régions du Canada. Je pense que cette attitude est caractéristique de notre parti.

Je ne veux pas m'en prendre à l'opposition en donnant une réponse partisane à une question très partisane mais, selon moi, les gens qui ont voté pour les conservateurs doivent être très déçus de ce parti. Nous avons été élus pour gouverner avec l'appui d'un autre parti relativement à diverses initiatives. Les députés conservateurs ont retiré leur appui au budget et les gens qui ont voté pour eux doivent être très déçus du fait qu'ils nous ont contraints à nous allier à un autre parti et à engager d'énormes dépenses supplémentaires. Cela dit, je pense qu'il s'agit de dépenses judicieuses.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat. On a soulevé des aspects différents et intéressants du processus budgétaire. Il y a deux ou trois choses qui, c'est certain, vont englober certaines des observations que nous avons formulées. Il est notamment question de ce programme d'infrastructure.

J'ai parlé au président de la municipalité régionale de Niagara. Je lui ai offert un dollar, car je lui ai dit que c'était plus que ce qu'il avait reçu dans le cadre du programme d'infrastructure libéral. Cet argent lui viendrait d'un conservateur et ce serait un dollar de plus que ce que lui-même, ou n'importe laquelle des municipalités concernées, a reçu.

C'est un petit peu comme l'engagement en matière de services de garde. Tous les députés se préparent à des élections. Les libéraux veulent en tenir à l'hiver. Nous jugions plus raisonnable de les déclencher à ce temps-ci de l'année ou peut-être à l'automne, mais les libéraux se préparent déjà pour leur programme de services de garde. C'est vraiment très beau, mis à part le fait que nous l'avons vu maintenant environ cinq fois d'affilée. Ce sera, selon mes calculs, la cinquième élection d'affilée où les libéraux proposent un programme de services de garde. Lorsqu'on ajoute tout cela, on s'aperçoit que le gouvernement n'a même pas versé 5 \$. Il y a eu cinq élections et nous n'avons pas vu la couleur de 5 \$ à cet égard, mais les libéraux sont prêts à promettre ce programme une fois de plus.

Je tiens à dire à ces députés qu'ils vont en fin de compte appuyer la motion de notre collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl. Mes deux collègues de Terre-Neuve réclament, avec nos collègues de la Nouvelle-Écosse, de présenter l'Accord atlantique dans un projet de loi distinct, afin qu'il ne soit pas mis dans le même sac que des promesses budgétaires libérales dont on ne verra jamais la couleur. Ils veulent cet accord maintenant, car ils savent qu'il est bon pour le Canada atlantique, pour Terre-Neuve-et-Labrador et pour la Nouvelle-Écosse.

Je vais vous faire une prédiction. Les députés là-bas vont en fin de compte en arriver à cette conclusion. Ils vont soutenir ces deux députés et séparer cet accord du processus budgétaire. Je demande aux députés libéraux pourquoi ils s'inquiètent encore du processus budgétaire. Ce n'est plus leur budget. Ils ont cédé le processus budgétaire au NPD...

M. Charlie Angus: Dix-neuf députés ont fait ce que 99 députés dans votre parti ne pouvaient faire.

M. Rob Nicholson: Le député affirme que ces 19 députés sont responsables du processus budgétaire. Je suis d'accord. Il a raison.

C'est attribuable au NPD. Le chef du NPD dit que c'est un budget néo-démocrate. C'est bien sûr le cas. Il renferme peu de détails mais beaucoup d'engagements de dépenses. C'est vraiment un budget néo-démocrate.

Lorsque j'ai vu l'entente conclue entre les libéraux et les néo-démocrates, un budget de 4,6 milliards de dollars tenant sur deux pages, je me suis souvenu du seul commentaire du premier ministre avec lequel j'étais d'accord durant la dernière campagne électorale. Le premier ministre a déclaré que, lorsque le NPD examinait un problème, la solution se résumait inmanquablement à un signe de dollars et plusieurs zéros. Cela ne fait aucun doute.

J'affirme aux députés libéraux que le premier ministre avait raison. Cette fois-là, il avait raison au sujet des députés néo-démocrates. Pourquoi les libéraux sont-ils inquiets au sujet du processus budgétaire? Faisons ce qui convient et retirons l'Accord atlantique du projet de loi. Que doivent-ils au NPD? Selon moi, les députés libéraux sont plus redevables aux Canadiens de l'Atlantique, aux habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les libéraux sont plus redevables envers eux qu'envers les députés du NPD.

Les libéraux devraient appuyer cette proposition. S'ils refusent, une mise en garde s'impose avant qu'ils cèdent. Les libéraux ont un bilan assez impressionnant quand vient le temps de céder, j'aimerais d'ailleurs m'y attarder. Cependant, avant que les libéraux cèdent cette fois-ci et qu'ils extraient ce point du processus budgétaire, tous les députés libéraux devraient avoir l'occasion d'expliquer leur opposition. Ils pourront se servir de ces discours plus tard pour expliquer pourquoi ils ont changé d'avis.

À ce point-ci, je veux leur donner cette occasion, je suis donc prêt à présenter la motion suivante:

Que, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, la Chambre continue de siéger au delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien afin d'étudier la motion n° 51 inscrite au nom du député de St. John's-Sud—Mount Pearl.

Passons-y la nuit.

• (1805)

Le vice-président: La motion est recevable. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le vice-président: Plus de 15 députés s'étant levés, la motion est retirée d'office

(La motion est retirée.)

• (1810)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de la motion n° 51, qui est inscrite au *Feuilleton*, au nom du député de St. John's South—Mount Pearl. Il y est dit, au début et à la fin, que:

Motion portant instruction au Comité permanent des finances de scinder le projet de loi C-43 [...] fasse l'objet d'un rapport à la Chambre au plus tard deux jours de séance après l'adoption de la présente motion.

Le projet de loi C-43 est le projet de loi d'exécution du budget. Demain, à 11 heures, le Comité des finances se réunira. Si le Parti conservateur souhaite que l'Accord atlantique soit adopté, ses députés devront s'y présenter, adopter le projet de loi C-43 et le renvoyer à la Chambre dès demain, deux jours plus tôt que prévu.

Affaires courantes

Cette question n'est pas si simple. Ce qui a été demandé, c'est qu'un élément du budget, un budget qui comporte 24 segments distincts, soit scindé et examiné partie par partie. Cela est certainement contraire à la tradition parlementaire. Plus important encore, nous examinons présentement un budget selon un scénario mettant en scène un gouvernement minoritaire. Joe Clark était premier ministre du Canada il y a 25 ans. Il avait dit aux Canadiens qu'il gouvernerait quand même comme un gouvernement majoritaire. Nous savons maintenant ce qui arrive lorsqu'un parti minoritaire gouverne comme s'il était majoritaire. La notion de gouvernement minoritaire est importante en démocratie. Un gouvernement minoritaire peut fonctionner. Certains gouvernements minoritaires l'ont prouvé. Tout ce qu'il faut, c'est la coopération des partis.

Cependant, nous avons maintenant un exemple de mauvaise foi de la part de l'opposition officielle. Premièrement, si l'Accord atlantique est aussi important que ça, pourquoi donc les Conservateurs ont-ils appuyé le budget, le projet de loi C-43, le 29 mai, qui comprend l'Accord atlantique, et, au vote suivant, pourquoi ont-ils voté contre le projet de loi C-48, ce qui aurait pu faire tomber le gouvernement et forcer le déclenchement des élections, ce qui aurait torpillé l'Accord atlantique?

S'ils appuyaient vraiment l'Accord atlantique, ce qui est le cas de notre parti puisqu'il s'agit d'une partie importante du budget, comment ont-ils pu voter en faveur d'une partie du projet de loi d'exécution du budget et du même souffle voter pour la dissolution du Parlement? Ce n'est pas ainsi que fonctionne la Chambre. Et ce n'est certainement pas ainsi que fonctionne un gouvernement minoritaire.

Pourquoi l'opposition officielle déciderait-elle d'une alliance peu orthodoxe avec le Bloc québécois, qui n'est ici que pour promouvoir la séparation du Québec du reste du Canada? Le chef du Bloc déclarait hier aux nouvelles que ses députés allaient voter contre le budget. Les bloquistes sont contre l'Accord atlantique et pourtant le Parti conservateur s'allie à eux pour renverser le gouvernement. Le chef a invité ses troupes à faire tomber le gouvernement à la prochaine occasion.

Combien d'alliances leur faut-il? S'ils prenaient vraiment la chose au sérieux, ils se seraient joints au reste de la Chambre, ils auraient fait fi de la perspective étroite du Canada qui est celle du Bloc, et ils auraient collaboré avec le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique à cheminer vers une solution. Or, que s'est-il passé? Les députés du Parti conservateur n'ont fait preuve ni de bonne volonté, ni de bonne foi pour assurer le fonctionnement d'un gouvernement minoritaire. Ils ne cherchaient qu'à défaire le gouvernement et à nous précipiter dans des élections aussi coûteuses qu'inutiles. Ils savent très bien que cela aurait donné un autre gouvernement minoritaire, et coûté 250 millions de dollars de plus.

Je comprends le sens de la motion. J'appuie l'Accord atlantique. Je l'appuie comme élément du budget du gouvernement actuel. L'Accord fait partie de l'ensemble que constituent les projets de loi C-43 et C-48, qui sont le reflet de la collaboration nécessaire au fonctionnement d'un gouvernement minoritaire. Les députés de l'opposition officielle sont contre le projet de loi C-48. Ils veulent le voir rejeté. Ils veulent que le gouvernement tombe et ils vont continuer à jouer leurs petits jeux. Comment pouvons-nous comprendre que leur appui à l'Accord atlantique est sincère?

•(1815)

L'Accord atlantique mourra si le projet de loi C-48 meurt au *Feuilleton*. La meilleure façon de garantir l'entrée en vigueur de

l'Accord atlantique, c'est de faire en sorte que le budget soit adopté. Transmettons les deux mesures, les projets de loi C-43 et C-48, au comité. Ramenons-les rapidement à la Chambre sans propositions d'amendement à l'étape du rapport, tenons un bref débat à l'étape de la troisième lecture et renvoyons les projets de loi au Sénat. Passons ensuite à la sanction royale et à la mise en oeuvre des mesures.

Tout gouvernement minoritaire ne peut fonctionner sans collaboration. Je voudrais bien que tous obtiennent tout ce qu'ils souhaitent pour leurs électeurs et leur parti, mais le Parlement est au service des Canadiens. Nous sommes ici au nom des Canadiens. Nous devons trouver un équilibre entre les divers intérêts. Nous devons veiller à ce qu'il soit tenu compte des intérêts de tous les Canadiens et non d'une seule partie d'entre eux.

Le budget a franchi un long processus de consultation auprès des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Le Comité des finances a visité toutes les régions du pays pour demander aux Canadiens ce qui était important pour eux. Nombre de Canadiens ont comparu devant le comité. Tous les économistes et experts financiers ont comparu devant le Comité des finances. Celui-ci a entendu des représentants de toutes les régions du pays, de tous les principaux groupes et organismes, et il a informé le gouvernement de leurs priorités.

Quelles étaient ces priorités? J'en ai ici la liste. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je la lise. Ce sont, notamment, la réduction des impôts, le relèvement du plafond des cotisations à un REER, la suppression du plafond imposé aux biens étrangers, la hausse de la prestation pour enfants handicapés, le prolongation de la durée des régimes enregistrés d'épargne-études, l'augmentation du plafond du supplément remboursable pour frais médicaux et la prolongation du délai pour le versement de dons pour le secours aux sinistrés du tsunami. Les députés s'en souviennent-ils? Le budget prévoit aussi l'augmentation du supplément de revenu garanti pour nos aînés, des changements au droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et la réduction de la taxe d'accise. Si les députés veulent bien se reporter au sommaire du projet de loi, ils constateront que la partie 12 édicte la Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Je pourrais passer en revue tous les éléments du budget et les lier aux conseils que les Canadiens ont donnés aux parlementaires, au Comité des finances et à leurs députés en ce qui concerne ces éléments importants. Certains de ceux-ci sont directement liés à certaines régions du pays, mais, dans l'ensemble, c'est un budget pour tous les Canadiens, et c'est de cette façon qu'il a été présenté aux Canadiens.

En prenant connaissance de la motion, je me suis demandé très honnêtement si elle avait été présentée de bonne foi. Le 19 mai, nous nous sommes prononcés sur les projets de loi C-43 et C-48. Je me souviens de ce qui s'est produit et les Canadiens aussi, selon moi. Les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates ont appuyé le budget. Les bloquistes, eux qui veulent se séparer du Canada, s'y sont opposés. Si une mesure n'est pas avantageuse pour le Québec, ils se fichent du reste du pays. Ils sont ici pour représenter ceux qui les ont élus. En ce qui a trait au projet de loi C-43, les conservateurs ont ensuite retiré leur appui au budget, donc à l'Accord atlantique.

Une voix: Qu'est-ce qu'ils appuyaient?

M. Paul Szabo: Qu'est-ce qu'ils appuyaient? Ils appuyaient le Bloc québécois pour battre le projet de loi C-48, ce qui aurait entraîné le chute du gouvernement et qui aurait provoqué des élections.

Affaires courantes

Pourquoi appuyer le budget pour ensuite provoquer la dissolution du Parlement? La présente motion aurait exactement les mêmes conséquences. Quand a-t-elle été présentée à la Chambre? Le 26 mai, durant la semaine de relâche à la Chambre. Une telle motion exige un avis de 48 heures. C'est une nouvelle preuve de la mauvaise foi des Conservateurs pour ce qui est de faire fonctionner le gouvernement minoritaire. Voilà bien le problème. question.

Voyons ce qui s'est produit dans le cas du budget de 2004. Il a été présenté à la mi-mars et il a reçu la sanction royale le 14 mai de la même année. Lorsque le Parlement fonctionne, le projet de loi d'exécution du budget est adopté.

● (1820)

Le budget de cette année a été présenté une semaine plus tard au calendrier, soit le 25 mars. Nous sommes déjà le 30 mai. Le budget aurait pu être adopté déjà.

N'eût été de la mauvaise foi du Parti conservateur et de l'alliance malsaine entre le bien et le mal, on aurait adopté le budget. Il aurait été renvoyé au Comité des finances. Celui-ci l'aurait étudié puis l'aurait renvoyé à la Chambre, et le budget aurait reçu la sanction royale.

Nous voici maintenant saisis de cette motion. Je remarque que, au cours de la journée, hormis le parrain de la motion, aucun député conservateur ou bloquiste n'a pris part au débat. Ils s'en désintéressent. Encore un exemple de non-coopération avec le gouvernement minoritaire.

Les conservateurs savent très bien que le Comité des finances entreprend l'étude des projets de loi C-43 et C-48 demain, à 11 heures. L'opposition a la majorité au sein de ce comité. J'incite les Canadiens à observer ce qui va se produire au comité afin de voir si ces députés souhaitent véritablement que l'Accord atlantique soit adopté.

Si les conservateurs estiment que l'examen de l'Accord atlantique devrait se faire rapidement, ils doivent faire franchir l'étape du comité à la fois au projet de loi C-43 et au projet de loi C-48, sans amendement. Je ne crois pas que cela arrivera. Je crois que nous verrons le début des petits jeux demain. Je crois que nous observerons beaucoup d'obstructionnisme. Je crois que l'examen de ces projets de loi demandera beaucoup de temps. Je ne crois pas qu'ils donnent au budget une chance de revenir à la Chambre avant l'ajournement de l'été.

Je crois que le problème qui se pose, c'est de savoir si tous les partis feront preuve de bonne foi, du moins ceux qui sont en faveur de l'unité canadienne, afin de travailler de concert pour s'assurer que la Chambre s'attaque aux importants enjeux de l'heure, ceux qui ont des incidences sur les Canadiens d'une région à l'autre.

Nous devons être bien conscients du fait que nous n'obtiendrons jamais tout ce que nous voulons. Toutefois, s'il y a un moment pour démontrer sa bonne foi, il est arrivé. C'est maintenant que les partis doivent oeuvrer ensemble et s'occuper des priorités.

Si notre premier ministre n'avait pas eu de discussions avec son homologue provincial, M. Williams, l'Accord atlantique n'aurait jamais vu le jour. Un problème grave se posait. Je ne crois pas qu'il y ait un seul député chez les conservateurs, les libéraux ou le NPD qui ait des réticences à l'égard de l'Accord atlantique. Nous voulons qu'il soit mis en oeuvre.

Pour qu'il le soit, il faut qu'il franchisse l'étape de l'étude en comité sans amendement. Il doit revenir à la Chambre sans motions à l'étape du rapport et avec un débat restreint en troisième lecture, de manière à ce que nous puissions ensuite le mettre aux voix. Ensuite, nous

pourrons démontrer notre volonté collective d'appuyer le projet de loi d'exécution du budget avec tous les éléments dont j'ai fait état.

Lorsque je suis arrivé ici en 1993, je voulais accomplir mon travail de député, faire partie de la Chambre et peut-être laisser une petite marque. Je voulais avoir de l'influence et travailler fort pour mes électeurs. Ça ne m'intéressait pas d'être une personnalité importante au Cabinet ou quelque chose du genre. Cette question ne s'est jamais posée. Je crois que si on leur posait la question, la plupart des personnes ici présentes vous diraient qu'elles ne savaient même pas combien un député gagnait lorsqu'elles ont fait acte de candidature. Elles n'y pensaient pas. Elles voulaient siéger ici.

Cette dernière session a probablement été une des plus pénibles que nous ayons connues. Je comprends que le gouvernement est en situation minoritaire. Cependant, je n'ai jamais été témoin d'une telle détérioration de la collaboration et de la communication entre les députés. J'ai vu des amitiés brisées. J'ai vu des gens commencer à devenir mesquins.

● (1825)

Le Parlement et les comités ne peuvent pas fonctionner dans un tel climat. À mon avis, chaque député doit commencer à regagner la confiance de ses pairs et à agir comme il le convient pour le bien des Canadiens. Nous devons accomplir notre tâche dans les comités et nous présenter à la Chambre pour participer aux débats, au lieu d'exposer des idées sur des moyens de faire tomber le gouvernement pour provoquer des élections. Si tel est l'objectif, pourquoi jouer ces jeux? Pourquoi ne pas tout simplement continuer à présenter des motions de défiance?

Tout ce que je sais pour l'instant, c'est qu'en tant que député je suis disposé à travailler au sein d'un gouvernement minoritaire pour tenter de faire de mon mieux.

J'ai parlé plus tôt du gouvernement de Joe Clark et du fait qu'il s'agissait d'un mauvais calcul. Je ne crois pas que les députés veuillent revivre cela.

Lorsque je me suis présenté pour la première fois comme candidat libéral aux élections de février 1980, j'étais fier de représenter un parti politique et ses opinions. Je présume que tous les députés étaient dévoués envers leur parti et son programme. Nous voulions tous siéger à la Chambre pour faire bouger les choses, pour apporter des changements, pour défendre les intérêts de nos régions, pour tâcher de résoudre les problèmes de nos électeurs relevant de la compétence fédérale et pour défendre leurs intérêts auprès des autres sphères de compétence.

Comme nous pouvons le constater dans ce budget, il porte sur de nombreux secteurs qui relèvent principalement des provinces: l'éducation postsecondaire, les garderies, l'infrastructure, un pacte pour les municipalités et le système de santé. Les soins de santé sont assurés par les provinces, mais avec la collaboration du gouvernement fédéral. La Loi canadienne sur la santé offre le cadre de fonctionnement du système, mais chacun des gouvernements provinciaux est chargé de l'appliquer.

Nous collaborons avec nos homologues provinciaux afin de s'assurer que cette politique, même aux niveaux provincial, régional et municipal, sert les intérêts de tous les Canadiens.

Ajournement

Nous devrions assumer le premier rôle pour ce qui est de montrer aux élus de tous les ordres de gouvernement qu'il faut travailler ensemble.

Je pense que la motion du député vient du coeur. J'ai discuté de cette question à maintes reprises avec lui et je sais qu'il pense honnêtement que c'est la chose à faire. Toutefois, le député sait aussi que si le comité achève l'étude du projet de loi C-43 demain — et c'est possible si l'on fait preuve de bonne volonté — l'Accord atlantique, qui fait partie de cette mesure législative, reviendrait ici et nous pourrions nous en occuper. Cette façon de faire serait plus rapide que celle qui est proposée dans la motion.

Pourquoi présenter une telle motion? Elle me porte à me demander si le sentiment de bonne volonté existe toujours. Il est très important de faire preuve de bonne volonté.

Les députés de Cape Breton, Charlottetown, Yukon, Toronto et Scarborough, c'est-à-dire le secrétaire parlementaire, ont parlé de l'importance de ce budget pour leurs régions. Toutefois, ceux-ci nous ont aussi dit clairement qu'ils étaient conscients de l'importance de l'Accord atlantique. Il est aussi important que tout autre élément du budget parce que, ensemble, ces éléments forment le cadre qui permettra au Canada de devenir un endroit meilleur où vivre et travailler.

Nous sommes ici pour faire notre possible afin que le Canada devienne un endroit meilleur où vivre et travailler.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, ce qui s'est passé ici cet après-midi est très intéressant. Les députés d'en face n'ont cessé d'ignorer complètement la question depuis que nous l'avons soulevée à la Chambre. Ils ont fait traîner les choses et ont refusé d'offrir les avantages voulus au Canada atlantique, puis ils ont été embarrassés et forcés de prendre des mesures au cours des dernières élections. Ils ont alors fait une promesse. Ils ont remporté les élections et nous avons dû les contraindre à conclure un accord. Ils ont ensuite tenté d'étirer le processus le plus possible à l'aide de dispositions législatives exhaustives. Cet après-midi, alors qu'ils avaient l'occasion d'accélérer l'adoption de cette mesure législative, ils ont fait en sorte qu'il n'y ait pas de vote.

Comment le député, de bonne foi, à la lumière de ce que nous apprend la Commission Gomery, soit que des millions de dollars ont été gaspillés parce que l'on n'a pas étudié soigneusement les projets de loi par le passé, peut-il demander à la Chambre, par l'entremise du comité, de tout adopter en un clin d'oeil? Comment peut-il être responsable et poser une question comme celle-là? Pourquoi essayez-vous d'empêcher les régions atlantiques...

• (1830)

Le vice-président: Je rappelle au député d'adresser ses questions à la présidence. Le député de Mississauga-Sud a une minute pour répondre.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, il me semble que le député est en train de nous demander d'adopter un élément du budget en un clin d'oeil. Je ne comprends pas pourquoi il ferait passer cet élément avant les aînés, les garderies, l'environnement et les soins de santé.

Le budget a fait l'objet d'un examen et un certain nombre d'éléments nécessiteront des modifications de forme. Tout ce que j'ai à dire, c'est que nous appuyons l'Accord atlantique, le budget et le projet de loi C-48. Nous demandons à tous les députés de faire ce qui convient, c'est-à-dire adopter les deux projets de loi et nous permettre d'obtenir la sanction royale.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre de la Justice et porte sur un sujet dont nous avons parlé lors de la période des questions du 18 février. J'ai posé une question ce jour-là. Je vais la lire, puis je vais lui demander d'y répondre. Voici ce que j'avais demandé:

Monsieur le Président, cette semaine, le gouvernement a tourné le dos à une politique libérale qui s'appliquait depuis 50 ans en déclarant que le ministre de la Justice était favorable au maintien du pouvoir de désaveu...

Il s'agit du pouvoir du Parlement de désavouer ou d'annuler des lois provinciales

...qui permet au Cabinet d'annuler unilatéralement des lois provinciales.

On a expliqué que, selon le ministre, les libéraux fédéraux sont prêts à utiliser ce pouvoir dans ce qu'on a qualifié à la Chambre de circonstances extraordinaires. J'invite le ministre à expliquer à la Chambre quelles lois provinciales, réelles ou hypothétiques, il jugerait assez extraordinaires pour que le Cabinet exerce le pouvoir de désaveu.

Je devrais préciser qu'un pouvoir exercé par le Cabinet n'est pas exercé par la Chambre des communes, mais bien par le gouvernement fédéral. C'est un pouvoir qui est tombé en désuétude et je vais en parler dans un instant. La réponse du ministre a été la suivante:

[...] Je ne cherche pas à déterminer quand ce pouvoir pourrait être utilisé ni même s'il le serait. Ce pouvoir existe. Je ne m'intéresse pas aux situations hypothétiques.

C'est sûrement là une des réponses les plus insatisfaisantes jamais entendues à la Chambre.

Le pouvoir de désaveu est un vieux vestige colonial, une relique de l'époque où le Canada était colonie britannique, immédiatement après la Confédération. Le gouvernement impérial de Londres avait le pouvoir d'annuler des lois fédérales, et le gouvernement d'Ottawa était perçu en un sens comme une puissance coloniale qui voulait s'imposer aux provinces. À cette époque, il n'y avait pas de charte des droits, et ce pouvoir était vu comme un moyen de protéger les droits, essentiellement en colonisant les ordres de gouvernement inférieurs.

Il s'agit d'un pouvoir archaïque. On ne l'a pas utilisé au Canada depuis 1937 et on n'a pas envisagé de le faire depuis les années 1940. Ce sont en fait 60 années de politique libérale qui ont été contredites.

Il m'a semblé bon de prendre un instant pour parler un peu de la dernière fois où on a envisagé d'utiliser ce pouvoir. C'est notre seul point de repère, par rapport à cette idée du ministre de la Justice qui serait disposé à revisiter et à utiliser de nouveau ce pouvoir.

En 1944, un gouvernement d'allégeance CCF a été élu en Saskatchewan. C'était le premier gouvernement social-démocrate de l'Amérique du Nord. Il a proposé une série de lois progressistes qui seraient maintenant considérées comme essentiellement centristes, et le gouvernement Mackenzie King a envisagé de les annuler, ce qui a incité Tommy Douglas à prendre la parole à la radio pour faire valoir certains points.

Ajournement

Il a expliqué: « Si le gouvernement fédéral a des doutes au sujet de la constitutionnalité de nos lois, il appartient aux tribunaux d'en décider. Ce n'est certes pas une question qui relève des fonctions du gouvernement fédéral. »

M. Douglas a également signalé que, en 1937, année où le gouvernement du Québec avait fait adopter la loi du cadenas, qui était une atteinte aux droits d'un peuple libre, le gouvernement fédéral avait refusé d'agir, sous prétexte qu'il ne pouvait intervenir. Par contre, lorsque l'Alberta a entrepris de faire adopter des lois qui touchaient les grandes sociétés, le gouvernement fédéral est intervenu avec une rapidité et une sévérité étonnantes.

Eugene Forsey a fait observer qu'on pouvait toujours compter sur le gouvernement fédéral pour qu'il utilise son pouvoir d'intervention en faveur des puissants. Il me semble que, pour cette raison, ce pouvoir constitue toujours un grave danger, qu'il convient et même qu'il est obligatoire que le ministre de la Justice déclare qu'il n'utilisera ce pouvoir en aucune circonstance.

• (1835)

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi d'initiative parlementaire du député visant à abolir le pouvoir de désaveu a été débattu à la Chambre des communes. Les députés du Parti libéral, du NPD et du Bloc québécois ont tous rejeté sa proposition.

La procédure, le choix du moment et le sens des priorités du député ont tous attiré de généreuses critiques. Le député a tenté de provoquer un débat sur le même sujet, mais en termes tout à fait théoriques, en posant une question au ministre de la Justice et procureur général.

Le député aimerait que la Chambre discute de l'état du pouvoir de désaveu et de situations théoriques où ce pouvoir pourrait être invoqué par un gouvernement dans un avenir plus ou moins lointain.

Le ministre de la Justice, de façon tout à fait appropriée, selon moi et, je crois, selon bien des députés des deux côtés de la Chambre, a répondu qu'il refusait de spéculer sur des situations parfaitement hypothétiques. Le ministre n'avait pas besoin d'en rajouter, mais, puisque le député demande d'autres explications, je dirai que le sujet qu'il soulève tombe à plat dans le contexte actuel. En outre, tout ce qui peut se dire au sujet d'une question controversée à partir d'hypothèses qu'il est parfaitement illusoire d'échafauder n'apporte rien d'utile. Le ministre a donc eu parfaitement raison de refuser de se laisser entraîner dans un débat purement théorique.

Le député appuie l'abolition du pouvoir de désaveu et il entend poursuivre sa croisade solitaire pour sensibiliser la Chambre et les diverses assemblées législatives à l'urgence de modifier la Constitution à ce chapitre. Toutefois, personne d'autre n'en reconnaît la nécessité et le gouvernement, comme les députés des autres partis qui ont déjà pris la parole à ce sujet, n'a aucunement l'intention d'apporter des modifications à cet égard.

Lorsque la motion sur l'abrogation des pouvoirs constitutionnels de désaveu et de réserve a été débattue en février dernier, les députés de trois partis représentés à la Chambre ont présenté plusieurs arguments pour expliquer pourquoi ils considéraient que cette mesure n'était pas appropriée et qu'il n'était pas opportun d'en discuter à ce moment-là.

Permettez-moi de répéter d'abord brièvement que rien ne justifie que les gouvernements fédéral ou provinciaux accordent quelque priorité à ces dispositions constitutionnelles, et ce n'est d'ailleurs pas le cas.

Les préoccupations exprimées par le député sont plus théoriques et hypothétiques que réelles. Il est évident, à ma connaissance du moins, que personne ne considère cette question comme très urgente. Rien ne semble justifier que l'on considère ces dispositions de façon isolée et qu'on en fasse un nouveau projet de réforme constitutionnelle unilatérale de la part du fédéral qui tenterait de faire participer, comme il se doit et après coup, toutes les provinces.

Le Parti libéral, le Bloc et le NPD se sont tous dits d'avis que ce n'est pas ainsi que des changements d'ordre constitutionnel doivent être apportés. Cette opinion commune a été présentée et exprimée indépendamment par chacun des partis. C'est une opinion fondée sur la sagesse de l'expérience et de la faisabilité et sur la nécessité de se concentrer sur les vrais problèmes et les vraies priorités.

De plus, je suis d'avis que les préoccupations à la base de cette motion et la question que le député a posée au ministre de la Justice à l'égard du pouvoir de désaveu portent beaucoup plus sur le texte lui-même que sur la pratique constitutionnelle sous-jacente.

Les préoccupations hypothétiques soulevées par le député peuvent aussi être soulevées de façon théorique à l'égard de bon nombre de dispositions écrites de notre Constitution, ou de toute constitution. De par leur nature, les constitutions sont des lois écrites et des conventions constitutionnelles qui sont assorties d'usages non écrits et d'ententes de nature politique.

Si vous me permettez d'avoir recours à un cliché un peu éculé peut-être, je dirais que les préoccupations que le député met de l'avant ici sont un peu comme l'arbre qui l'empêche de voir la forêt. À l'instar du ministre de la Justice, je ne vois pas la nécessité d'entrer dans cette forêt alors que cela ne présente qu'un intérêt purement hypothétique.

M. Scott Reid: Monsieur le Président, quelle ironie que de se faire sermonner sur les conventions constitutionnelles par un député faisant partie d'un gouvernement qui vient de violer une des conventions constitutionnelles les plus fondamentales en continuant de gouverner de façon non constitutionnelle, après avoir perdu plusieurs votes de confiance à la Chambre, jusqu'à ce qu'il puisse trouver un moyen de renforcer ses assises au pouvoir à coup d'argent ou de pots-de-vin.

Je me contenterai de signaler que cette question est tout à fait pertinente, contrairement au projet de loi C-9, par exemple, que nous avons débattu aujourd'hui et qui vise à changer le nom d'un ministère, ou au débat auquel beaucoup de députés ont participé ce matin sur l'utilité d'avoir un symbole distinct pour la Chambre des communes. Ces débats n'ont vraiment aucune pertinence.

Nous allons simplement invoquer la politique du Parti libéral contrairement à d'autres qui ont prôné l'abolition du pouvoir de révocation. Pierre Trudeau a préconisé cette idée dans les années 1960. En 1972, dans la Charte de Victoria, il a proposé une modification constitutionnelle visant à abolir le pouvoir de révocation, qu'il a proposée de nouveau en 1978 dans le projet de loi sur la réforme constitutionnelle. Puis on a retrouvé cette proposition dans l'Accord de Charlottetown, en faveur duquel les députés de plusieurs partis ont voté, y compris les libéraux et les néo-démocrates. Le Bloc n'existait pas à l'époque.

Cette question fait l'objet d'un consensus national, mais, comme je l'ai dit, le ministre a décidé, pour une raison ou une autre, d'aller contre un demi-siècle de consensus dans notre pays.

Ajournement

• (1840)

L'hon. Paul Harold Macklin: Monsieur le Président, les questions de révocation soulevées par le député n'ont rien de pratique et ne sont pas une source de préoccupation pour bien des gens. Je crois comprendre que, après la Confédération, les lois des provinces pouvaient être révoquées si elles étaient peu judicieuses ou injustes, bien qu'il soit rarement arrivé qu'une loi soit révoquée pour ces motifs.

Si une loi était inconstitutionnelle, et c'était là le principal motif de révocation, ce motif était souvent combiné à d'autres motifs comme le fait de contraster avec la législation fédérale actuelle ou de nuire aux intérêts généraux du Dominion.

Historiquement, une loi pouvait également être révoquée si elle entraînait en conflit avec les politiques ou les traités impériaux. Malgré cet aperçu général, les experts ont laissé entendre qu'il était impossible de définir clairement les principes qui ont été appliqués pour la révocation de lois après la Confédération.

En dépit des arguments du député, il serait tout à fait inutile de débattre de façon hypothétique comment de tels principes pourraient s'appliquer de nos jours compte tenu du fait que ce pouvoir n'a pas été exercé du tout depuis plus de 60 ans.

L'ÉDUCATION

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le 25 février, je suis intervenue à la Chambre pour exprimer mon mécontentement, le mien, mais aussi celui de nombreuses personnes, par rapport aux fonds dérisoires prévus pour l'enseignement postsecondaire dans le budget initial présenté par les libéraux pour 2005-2006. Avec ce budget, ils violaient de manière stupéfiante une promesse faite par le premier ministre pendant la dernière campagne électorale.

Les Canadiens se souviendront notamment que, pendant l'extraordinaire entrevue d'emploi à laquelle ont pris part le chef du Parti libéral et le chef du NPD à St. John's, Terre-Neuve, le premier ministre a promis, devant un auditoire national, de réinjecter 8 milliards de dollars dans le financement de base de l'enseignement postsecondaire au Canada.

C'est parce que le gouvernement n'a pas fait le moindre paiement, même modeste, afin de respecter sa promesse concernant les 8 milliards de dollars que le NPD n'a pas pu appuyer le budget présenté à l'origine par les libéraux. Parce que le gouvernement n'a pas honoré une partie de sa promesse de 8 milliards de dollars — personne ne s'attendait à ce qu'il la respecte intégralement, mais on aurait espéré qu'il la respecte au moins dans une large mesure — le financement de base de l'éducation dans notre pays est passé sous son niveau de 1995.

Il ne faut donc pas se surprendre que les étudiants de partout au Canada aient été furieux. C'était particulièrement le cas en Nouvelle-Écosse, où 37 000 étudiants paient, en frais de scolarité, presque 1 800 \$ de plus que la moyenne nationale. Les frais de scolarité dans cette province sont, et de loin, les plus élevés au Canada.

Quelques semaines en politique font toute la différence. Ce qui m'amène aux mesures budgétaires plus équilibrées que les néo-démocrates ont proposées dans le domaine de l'éducation, négociées pas seulement au nom des intervenants du milieu de l'enseignement au sens restreint, mais au nom des nombreux Canadiens qui se préoccupent de l'avenir du pays et qui comprennent l'importance de l'éducation postsecondaire.

Le projet de loi C-48 fait état des modifications au budget des libéraux, modifications qui prévoient un investissement supplémen-

taire de 1,5 milliard dans l'éducation postsecondaire et la formation. Il est vrai qu'on avait promis 8 milliards, mais 1,5 milliard de dollars est un bon début qui pourra commencer à réparer les dégâts causés par les coupes massives et unilatérales d'antan.

Qu'est-ce que cela représente pour la Nouvelle-Écosse? Au moins 22,5 millions de dollars répartis sur deux exercices financiers. L'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, dirigée par le leader de l'opposition officielle néo-démocrate Darrell Dexter, mérite d'être félicitée. Tous les partis méritent d'être salués pour s'être entendus et pour avoir adopté un projet de loi qui aiguille les fonds qui découleront du projet de loi C-48 dans le but d'améliorer les occasions de formation, d'accorder des bourses en fonction des besoins et de réduire les frais de scolarité des étudiants de la Nouvelle-Écosse.

Cela fait 11 mois que j'ai l'honneur d'être la porte-parole en matière d'éducation postsecondaire pour le NPD; en cette qualité, j'ai rencontré d'innombrables étudiants, professeurs, employés de soutien et administrateurs. Ils m'ont tous donné des exemples de la grave crise dans l'éducation. Leurs exemples sont différents, mais tous leurs problèmes puisent de la même source, soit le manque de financement chronique de la part du gouvernement fédéral depuis 1993.

J'espère que le porte-parole du gouvernement déclarera aujourd'hui que son gouvernement s'engage à proposer une loi pancanadienne sur l'éducation postsecondaire, qui nous permettra d'établir les objectifs...

• (1845)

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a la parole.

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie la passion de ma collègue pour les études postsecondaires. Elle en est une grande défenderesse, tout comme le gouvernement du Canada, qui fournit chaque année 5 milliards de dollars pour soutenir la recherche dans les établissements ainsi que pour les bourses, les prêts et les mesures fiscales d'aide aux étudiants. Cette somme est du reste beaucoup plus importante lorsqu'on étend le sens de l'expression « études postsecondaires ».

Le gouvernement fédéral favorise les études postsecondaires de plusieurs façons. Par exemple, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux permet à l'État fédéral de transférer globalement aux provinces et aux territoires des sommes pour les études postsecondaires, l'aide sociale et les services sociaux, y compris pour le développement des jeunes enfants, l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est constitué d'une partie en espèces et d'une partie en points d'impôt. Sa valeur est déterminée par habitant, et il vise à donner à tous les Canadiens des services égaux, quel que soit la province ou le territoire où ils habitent.

En outre, comme l'a signalé la députée, et j'apprécie beaucoup son appui, le gouvernement a présenté le projet de loi C-48, par lequel on vise à améliorer le niveau de vie des Canadiens en cherchant à doter le pays d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée dans un marché du travail caractérisé par l'efficacité. Le nouveau projet de loi s'ajoute au premier projet de loi d'exécution du budget de manière à bien tenir compte des priorités des Canadiens.

Rien n'illustre mieux ces priorités que l'importance accordée, dans le projet de loi, à l'éducation postsecondaire. Le projet de loi C-48 préserverait l'excellence de notre système d'éducation postsecondaire et ferait fond sur cette excellence afin de maximiser les possibilités d'apprentissage pour tous les Canadiens. L'importance accordée à l'apprentissage, dans le projet de loi, créerait les conditions nécessaires à une expansion économique soutenue et à l'accroissement de la prospérité. En adoptant ce projet de loi, nous manifesterions également notre volonté collective de faire en sorte que tous les Canadiens puissent contribuer à façonner notre avenir.

Le projet de loi C-48 engage le gouvernement à investir, comme le disait la députée, 1,5 milliard de dollars au cours des deux prochaines années, si des fonds supplémentaires sont disponibles. Cet argent servirait à la réalisation d'initiatives qui aideront les étudiants et renforceront nos collèges et universités. Le budget du Transfert canadien en matière de programmes sociaux est actuellement établi en vertu de la loi jusqu'en 2007-2008, et les prévisions de financement ont été établies dans les budgets de 2003 et 2004 jusqu'en 2010-2011. Les provinces et les territoires pourront ainsi compter sur un cadre de financement prévisible, durable et croissant.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux passera de 8,2 milliards de dollars en 2005-2006 à 9,35 milliards de dollars en 2009-2010, soit une hausse annuelle de plus de 3 p. 100. En outre, une aide supplémentaire est assurée par le transfert fiscal sous-jacent, qui augmente au même rythme que l'économie.

Le gouvernement du Canada s'emploiera avec tous ses partenaires, dont les provinces et les autres parties prenantes, à promouvoir l'éducation postsecondaire au Canada. Le fédéral respecte les compétences des provinces et des territoires. Nous nous réjouissons de pouvoir oeuvrer efficacement avec nos partenaires provinciaux. Ma collègue a parlé des frais de scolarité élevés, mais il s'agit de sujets de compétence provinciale. J'aimerais que nous puissions exercer une plus grande influence sur les provinces. Je sais que la députée ressent cette situation plus que de nombreux autres députés car c'est dans sa province, la Nouvelle-Écosse, que les frais de scolarité sont les plus élevés au pays.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, je remercie le député du parti ministériel de ses observations. Je sais que cette question le préoccupe beaucoup et qu'il est déterminé à essayer de réparer les dommages et d'améliorer la situation concernant la scolarisation et le financement de base.

Ajournement

Je sais notamment que le député a exercé beaucoup de pressions afin que le gouvernement augmente les fonds accordés pour la recherche. C'est un excellent début, et les intervenants du secteur de l'éducation y voient là une sorte de modèle. Je pense qu'il y a certains défis à relever, notamment pour les petites régions et les petits établissements, mais quoi qu'il en soit, si le gouvernement pouvait commencer à faire pour l'enseignement postsecondaire ce qu'il a fait pour le secteur de la recherche, cela nous ramènerait dans la bonne voie.

Je suis déçue que le député n'ait pas parlé du désastre qu'est pour nous le maintien du transfert global. Nous savons que les besoins urgents en matière de santé ont eu préséance sur l'éducation lorsque nous avons un transfert combiné en matière de santé et de programmes sociaux. Il nous faut ramener cela à un seul...

• (1850)

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire a la parole.

L'hon. Peter Adams: Monsieur le Président, je suis heureux que le transfert au titre de la santé soit maintenant assorti de critères sur lesquels les provinces doivent faire rapport. Nous ne nous contentons pas de transférer les fonds aux provinces. Je crois que le député sait que j'aimerais voir des critères semblables dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Cependant, le Programme canadien de prêts aux étudiants, avec tous ses problèmes, aide 350 000 étudiants de tout le Canada à raison de 1,6 milliard de dollars chaque année. Quant aux bourses du millénaire, elles disposent d'un budget de 289 millions de dollars par année. Cinquante-cinq mille étudiants ont reçu 75 millions de dollars en subventions canadiennes pour études. Les bons d'études canadiens offerts pour les enfants des familles à faible revenu nés après le 1^{er} janvier 2004 permettront à ces enfants de faire des études supérieures. Le Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études a payé 2 milliards de dollars depuis 1998 et a été amélioré pour les familles à revenu moyen cette année.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 30 mai 2005

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Un symbole pour la Chambre des communes

M. Lee	6305
Motion	6305
M. Reid	6306
M. Guimond	6307

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Finances

Mme Redman	6308
------------------	------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Un symbole pour la Chambre des communes

Motion	6308
M. Martin (Winnipeg-Centre)	6308
M. LeBlanc	6310
M. Day	6311
M. Tonks	6312

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Projet de loi C-9. Troisième lecture	6313
M. Rodriguez	6313
Motion	6314
M. Paquette	6314
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	6314
M. Laframboise	6314

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Procédure et affaires de la Chambre

Mme Redman	6315
------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Projet de loi C-9. Troisième lecture	6315
M. Saada	6315
Motion	6315
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)	6315
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	6318
Mme Boivin	6318
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	6320
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)	6320
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	6321
M. Lévesque	6321
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	6323
M. Laframboise	6323
M. Lévesque	6324
Report du vote sur la motion	6324

La Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences

Projet de loi C-23. Troisième lecture	6324
Mme Bonsant	6324
M. Adams	6326
M. Laframboise	6326

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard

M. Murphy	6327
-----------------	------

Les pêches

M. Doyle	6327
----------------	------

Le prix Cecilioni

Mme Phinney	6327
-------------------	------

Johanne Bécu

M. Blais	6327
----------------	------

La forêt boréale

M. Silva	6328
----------------	------

La Médaille du service méritoire

M. Hiebert	6328
------------------	------

L'enseignement postsecondaire

Mme Neville	6328
-------------------	------

Le développement durable

M. André	6328
----------------	------

Le Welland Rose Festival

M. Maloney	6328
------------------	------

L'enseignement postsecondaire

Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	6329
---	------

Championnat mondial 2005 de courses attelées

M. Powers	6329
-----------------	------

La défense nationale

M. Blaikie	6329
------------------	------

La Coupe Mémorial

M. Preston	6329
------------------	------

Le bois d'oeuvre

M. Paquette	6330
-------------------	------

La santé

M. Fletcher	6330
-------------------	------

Le budget

Mme Boivin	6330
------------------	------

L'Association des traumatisés cranio-cérébraux

M. Cleary	6330
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

Le Programme de commandites

M. Harper	6330
M. Martin (LaSalle—Émard)	6331
M. Harper	6331
M. Martin (LaSalle—Émard)	6331
M. Harper	6331

Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6339	M. McKay	6344
Les comités de la Chambre		M. Angus	6347
Finances		M. Hearn	6347
M. Penson	6339	Mme McDonough	6348
Justice, droits de la personne, sécurité publique et protection civile		Les crédits	
M. Maloney	6339	Mme Redman	6348
La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition		Motion	6348
M. Sorenson	6339	Adoption de la motion	6348
Projet de loi C-399. Présentation et première lecture	6339	Les comités de la Chambre	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6339	Finances	
Le Code criminel		Mme Redman	6348
M. Sorenson	6339	Motion	6348
Projet de loi C-400. Présentation et première lecture	6339	Adoption de la motion	6348
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6339	Loi d'exécution du budget de 2005	
Le Code criminel		Motion	6348
M. Sorenson	6339	Mme McDonough	6348
Projet de loi C-401. Présentation et première lecture	6339	M. Godfrey	6351
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6340	M. Kamp	6351
La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition		M. Cullen (Etobicoke-Nord)	6351
M. Sorenson	6340	M. Cuzner	6352
Projet de loi C-402. Présentation et première lecture	6340	M. Cullen (Etobicoke-Nord)	6354
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6340	M. Szabo	6354
Loi d'exécution du budget de 2005		M. Powers	6354
M. Hearn	6340	M. Cullen (Etobicoke-Nord)	6355
Motion	6340	M. Lemay	6357
M. McKay	6341	M. Boudria	6358
M. Day	6341	M. Murphy	6358
Motion	6342	M. Bagnell	6359
Les travaux de la Chambre		M. Angus	6361
Mme Redman	6342	M. Godfrey	6362
Loi d'exécution du budget de 2005		M. Cuzner	6362
Motion	6342	M. Bagnell	6363
Mme McDonough	6342	M. Nicholson	6363
Questions au Feuilleton		Motion	6363
M. LeBlanc	6343	Retrait de la motion	6363
Questions transformées en ordres de dépôt de documents		M. Szabo	6363
M. LeBlanc	6343	M. Hearn	6366
Loi d'exécution du budget de 2005		MOTION D'AJOURNEMENT	
Motion	6344	La justice	
		M. Reid	6366
		M. Macklin	6367
		L'éducation	
		Mme McDonough	6368
		M. Adams	6368

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**